LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Plutôt nuageux avec possibilités d'averses. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour vendredi: passages nuageux et frais.

votre temps est précieux... voyagez par avion nolisé !

MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 222 | Montréal, jeudi 23 septembre 1976 | Férie | 25 CENTS

À Tracadie

Trudeau trouve verve et lueur dans l'oeil

par Lise Bissonnette

TRACADIE — Pierre Elliott Trudeau est toujours vivant et demeure en Acadie, pourrait-on écrire aujourd'hui pour ceux qui s'inquiètent des horions que le premier ministre a reçus ici et là depuis le début de sa tournée dans les Maritimes.

Poursuivi de manifestations depuis son arrivée la veille à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, le premier ministre a trouvé le repos, une certaine verve et une lueur dans l'oeil, en poussant une pointe au nord, à Tracadie, où tout le village francophone rassemblé sur la place de l'église, en fin d'après-midi, lui a fait un triomphe. Rien n'y manquait, un maire ayant ceint son collier doré, les majorettes, et la fanfare jouant O CANADA sur trois tons à la fois.

Investi de la mission de consoler M. Trudeau de ses peines en territoire anglophone, le maire l'a félicité de sa politique de bilinguisme, "une politique juste, que l'histoire reconnaîtra", cela au grand plaisir de la foule; il y avait bien là un syndicaliste égaré, chargé d'activer la mauvaise humeur contre les mesures antiinflationnistes. Tour de force, M. Trudeau se fait même applaudir en lui répliquant que le dollar aurait valu 50 sous en 1980, et cinq sous au tournant du siècle, sans les contrôles. Allons-y donc pour les mesures de contrôle; la chose serait réglée s'il n'en tenait qu'aux habitants de Tracadie.

C'est avec un certain lyrisme que M. Trudeau a voulu entretenir cette population ravie de sa présence. Il a exalté la fidélité de ce peuple acadien à sa "vraie vo-

Voir page 6: Trudeau

À la défense du contrôle des salaires

SAINT-JEAN, N.-B. (Lise Bissonnette) — C'est en terre adverse que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est résolument porté à la défense du contrôle des salaires hier, alors qu'il devait traiter plus généralement du programme antiinflationniste.

Ce n'est pas un hasard s'il a décidé de tenter ce difficile exercice à Saint-Jean,

Voir page 6: Contrôle

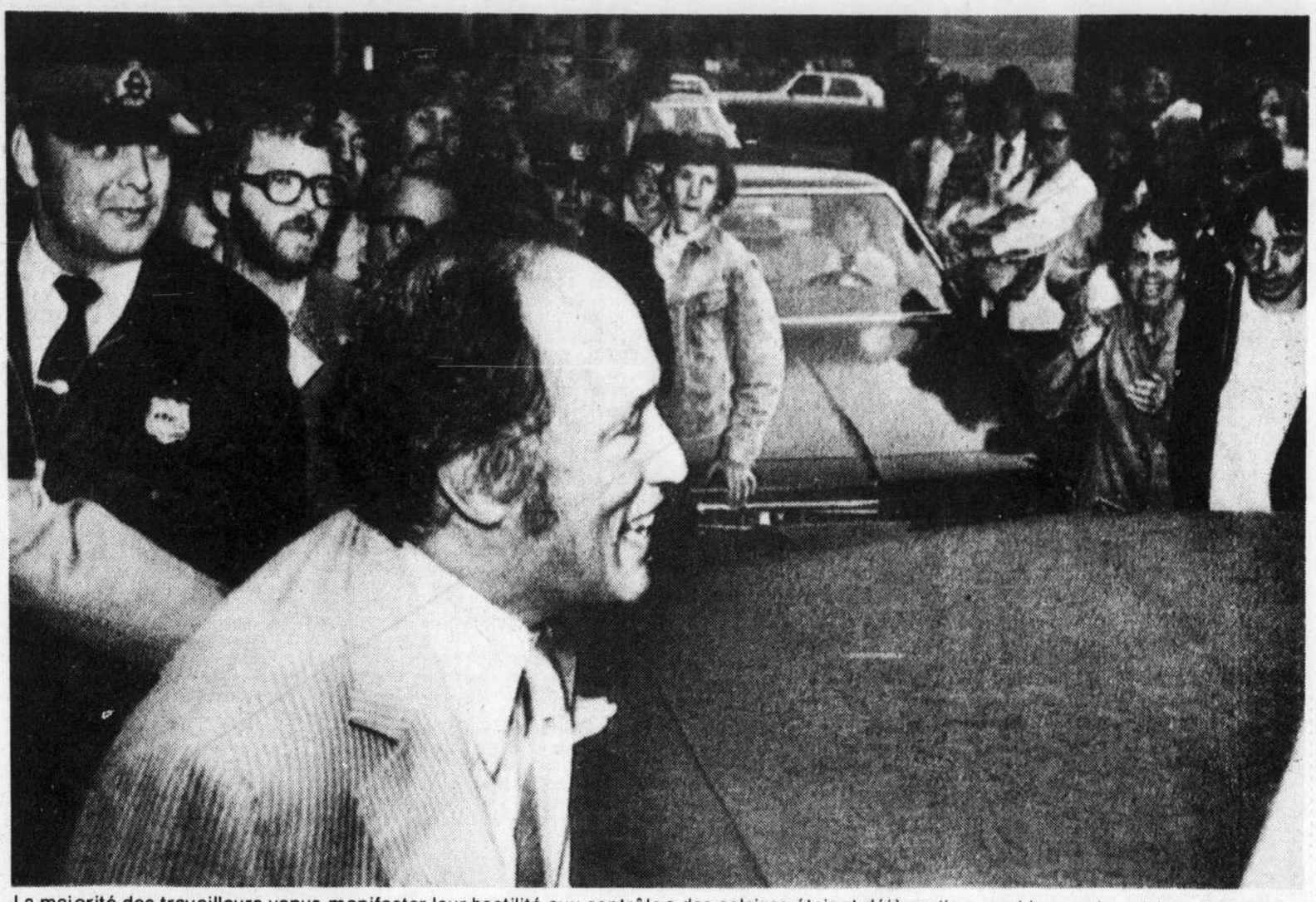

La majorité des travailleurs venus manifester leur hostilité aux contrôles des salaires étaient déjà partis quand le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, est sorti de son hôtel à Saint-Jean, hier, attendu par une foule moins agressive. (Téléphoto CP)

au sommaire

- Le personnel du Jour demande à SODEP un traitement "civilisé" — page 2
- Loin de vouloir quitter la politique, Cournoyer sollicite plus de pouvoirs — page 2
- Le débat sur l'avortement: de la rue Henri-Julien à l'hôtel Méridien — page 3
- L'appel des pasteurs italiens: un éditorial de Claude Ryan — page 4
- Le panier à provisions — page 7

Deux députés et 16 militants

Créditistes accusés d'une fraude de $98,810

par Bernard Morrier

Dix-huit militants de l'aile québécoise du Parti du crédit social du Canada, dont les députés fédéraux de Shefford et Rimouski, MM. Gilbert Rondeau et Eudore Allard, viennent d'être accusés par la Gendarmerie royale du Canada d'avoir fraudé le gouvernement fédéral d'une somme de $98,810, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

En faisant part de cette nouvelle hier, au cours d'une conférence de presse, le responsable de la section des délits commerciaux de la GRC, le surintendant Marcel Coutu, a révélé qu'un total de 106 accusations avaient été portées par voie de sommation contre ces 18 personnes et que leur comparution aurait lieu en novembre à la Cour des sessions de la paix des districts de Trois-Rivières, Bedford, Rimouski, Montmagny, Québec, Témiscamingue, Rouyn, Abitibi et Roberval. Le policier a ajouté que des accusations semblables pourraient également être portées sous peu contre certaines autres personnes.

Parmi les inculpés, outre les deux députés, figurent aussi l'ex-député créditiste fédéral de Portneuf, M. Roland Godin, et les candidats défaits aux dernières élections fédérales dans les comtés de Langelier et Pontiac, MM. Sauveur Fradette et Emmanuel Pétrin. Ce dernier avait également été candidat du Parti créditiste du Québec, alors dirigé par M. Yvon Dupuis, dans le comté de Pontiac-Témiscamingue, aux élections provinciales de 1973, où il s'était classé bon deuxième.

Selon le surintendant Coutu, la majorité de la somme de $98,810, obtenue frauduleusement, aurait été versée dans les coffres du parti du M. Réal Caouette. La cause ayant été portée devant les tribunaux, il a cependant refusé d'expliquer comment le gouvernement fédéral avait pu être privé de cette somme.

Par ailleurs, certaines informations obtenues d'une autre source voulaient que le Parti du crédit social ait émis certains reçus à des militants pour de présumées contributions à la caisse électorale du parti. Une fois munis de ces reçus, pouvant totaliser, croit-on, $2 millions, les militants auraient mentionné dans leur déclaration d'impôt fédéral avoir souscrit la somme inscrite au parti. Ces contributions étant maintenant déductibles, par suite d'amendements apportés à la loi fédérale, auraient ainsi permis aux contribuables de toucher un remboursement plus élevé que celui auquel il aurait eu normalement droit. C'est la différence qui aurait été versée à la caisse du parti, moins un léger dédommagement pour celui ou celle qui se prêtait ainsi au jeu.

Questionné sur cette version, M. Coutu a refusé de répondre, disant qu'il ne pouvait révéler publiquement, pour le moment, la preuve qu'il entendait faire devant les tribunaux.

D'autre part, M. Coutu a dit que dans certains cas, les enquêteurs ont découvert que plusieurs personnes ayant marché dans la fraude étaient devenues des victimes à leur insu et qu'en conséquence, aucune accusation ne serait portée contre elles. Il a été impossible de savoir si des accusations allaient pleuvoir également sur le parti.

En plus des noms mentionnés plus haut, on retrouve également ceux de Laurier Fréchette, Mariette Brunelle, Raymond Samson, Réginald Ouellet, Gérard Lévesque, Acquilas Gagnon, Clermont Dickner, Lucien Lamontagne, Donat Paquin, Rachel Lord. René Lamothe, Armand Cayouette et Laurianne Camirand.

Toutes ces personnes, accusées d'après leur déclaration pour l'année 1975, sont susceptibles d'une amende d'au moins 25% et d'au plus le double du montant de l'impôt qu'elles auraient soustrait à l'État ou encore à l'amende prévue en plus d'un emprisonnement de deux ans.

Pendant ce temps, à Ottawa, le député Gilbert Rondeau a fait remarquer que ces accusations ont été rendues publiques par le GRC au lendemain même de la clôture des nominations pour la course à la chefferie de son parti.

"J'ai toujours pensé que la GRC répon-

Voir page 6: Municipalités

La Cour d'appel se prononce

Air Canada devra se conformer au jugement Deschênes

par Clément Trudel

La Cour d'appel du Québec a rejeté hier la requête de la société Air Canada visant à suspendre l'application de deux ordonnances rendues le 7 septembre par le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure.

Le juge Mayrand, qui a l'appui du juge Bélanger, estime qu'Air Canada n'a pas établi qu'il y aurait plus d'inconvénients pour elle à se conformer au jugement Deschênes qu'à en suspendre l'exécution.

L'on sait que la décision rendue par le juge Deschênes touchait le litige qui opposait Air Canada à ses pilotes francophones et au député Serge Joyal. Ce jugement force Air Canada à mettre au point, d'ici deux ans, un manuel de vol en français pour ses pilotes et, deuxièmement, ordonne à la société de cesser d'interdire à ses pilotes l'utilisation du français.

Le juge Casey, de la Cour d'appel, est seul à se prononcer en faveur d'une partie de la requête d'Air Canada; il aurait accueilli cet appel, du moins en ce qui a trait à la seconde ordonnance du juge Deschênes sur le règlement 14A promulgué en avril et visant à interdire l'usage du français dans les cabines de pilotage de cette compagnie aérienne.

Air Canada, en plaidant devant les juges Casey, Mayrand et Bélanger, tentait d'obtenir la suspension des deux ordonnances mentionnées plus haut jusqu'à ce que soit rendu le jugement final de la Cour d'appel du Québec sur le jugement Deschênes; dès le 8 septembre, Air Canada déposait les documents annonçant qu'elle interjetait appel du jugement déclarant le règlement 14A contraire à la Loi canadienne sur les langues officielles.

La décision d'hier laisse donc Air Canada face à deux ordonnances qui doivent valoir tant que, éventuellement, un tribunal supérieur se sera prononcé sur le fond du litige.

Dans ces procédures d'Air Canada, 41 pilotes francophones à l'emploi d'Air Canada et le député Joyal étaient intimés tandis que le procureur général du Canada était mis en cause.

Voir page 6: Air Canada

La FDA interdit 2 autres colorants

WASHINGTON (AFP) — Une mauvaise nouvelle pour les amateurs de cerises au marasquin et de bâtons de réglisse: la Food and Drug Administration (FDA) a interdit hier l'emploi de deux colorants artificiels, le "rouge numéro 4" et le "noir de carbone" entrant dans leur composition.

Des expériences sur les chiens ont révélé que le "rouge numéro 4" pouvait entraîner la formation de polypes dans la vessie, et une atrophie des capsules surrénales. Quant au "noir de

Voir page 6: La FDA

Jean Drapeau aux maires du Québec

Les municipalités ne sont pas des "pauvres à aider"

Au lieu de voir dans les municipalités des rivales quand ce n'est pas des "pauvres à aider", le gouvernement du Québec devrait s'en faire des alliées. Plutôt que de les affamer et les pousser dans les bras du gouvernement fédéral, le Québec devrait leur donner les revenus dont elles ont besoin par le biais de la déductibilité des taxes municipales de l'impôt sur le revenu, et les regrouper derrière un ministère québécois des Affaires municipales fort et capable de diriger leur marche vers l'avant.

Ce sont là les deux principales lignes de force qui se dégagent du discours qu'a prononcé à l'ouverture du congrès de l'Union des municipalités du Québec, hier matin, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Rompant avec la tradition, M. Drapeau s'est posé en leader des maires des municipalités québécoises en reprenant à son compte des craintes, des désirs et des demandes maintes fois exprimées.

Si les idées qu'il a exprimées à cette occasion n'étaient pas nouvelles, et il est le premier à le reconnaître, M. Drapeau n'en a pas moins étonné ses collègues des autres villes québécoises en blâmant sévèrement l'attitude et l'incompréhension affichées par les divers gouvernements québécois qui se sont succédé depuis 1867, à l'endroit des institutions municipales. Dans sa bouche, la critique devient plus sérieuse, et les idées prennent plus de poids surtout lorsqu'il propose, à la suite du Rassemblement des citoyens de Montréal par exemple, que les taxes municipales soient admises à la classe des montants déductibles de l'impôt.

Ayant groupé ses propos sous le titre de "maquette pour un grand destin", le maire de Montréal a précisé aux quelque 850 délégués qu'il désirait présenter une vue d'ensemble d'une portée généreuse qui va au-delà "de la brume habituelle dans laquelle les maires et les conseillers ont dû s'habituer de piloter". Remettant à plus tard le soin d'aborder la question dans toute son étendue nationale, il a dit vouloir tirer de l'ombre et projeter vers l'avant le vrai sens de la juridiction municipale et le rôle que celle-ci doit jouer "au service de notre destin commun".

Pour M. Drapeau, la constitution canadienne a consacré à la fois l'importance des institutions municipales dont l'existence même est reconnue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et l'exclusivité du pouvoir constitutionnel auquel elles sont confiées, soit le pouvoir provincial. Il est clair par contre qu'elles ne constituent pas un troisième palier de pouvoir.

Rappelant que la Ville de Montréal a pendant longtemps eu un budget supérieur à celui du gouvernement québécois, et que les budgets municipaux et intermunicipaux au Québec actuellement totalisent des dépenses annuelles de $2 milliards environ, soit 25 pour cent du budget total du Québec, le maire Drapeau a soutenu que les municipalités en soi constituaient une "force dynamique puissante" dans le débat constitutionnel. Du moins il devrait en être ainsi.

Mais, dit-il avec regret, il n'en est pas ainsi. "Nous avons la conviction que jamais la force dont il s'agit n'a été envisagée par le pouvoir constitutionnel dont elle relève comme une force dynamique, qu'elle a plutôt toujours été comptée comme une force statique, une espèce de boulet à traîner".

On a distribué aux municipalités certains pouvoirs pour ensuite les leur enlever, leur confier par la suite de nouvelles responsabilités, leur enlevant au passage certaines sources de revenus contre leur gré, dit-il, tout en reprochant au gouvernement d'avoir laissé aux municipalités des obligations financières considérables auxquelles ne correspondent pas des revenus municipaux équivalents.

Se référant au dernier budget provincial, M. Drapeau tente de démontrer que lorsque le gouvernement parle d'aide accordée aux municipalités on traduit encore une conception fautive du sens des institutions municipales: "un pauvre à aider" plutôt qu'une partie importante de la juridiction du pouvoir provincial, au même titre que tous les autres éléments de ce pouvoir.

Parce que les institutions municipales

Voir page 6: Créditistes

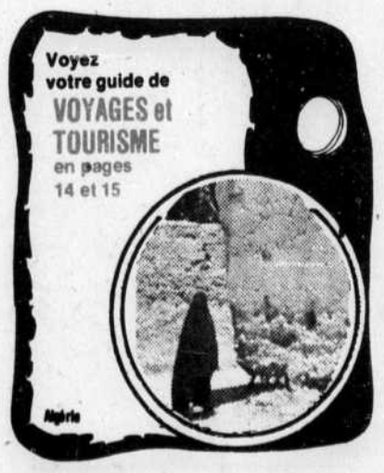

Une première manche de 90 minutes

Carter veut arracher un nul à Ford

WASHINGTON (AFP et Reuter) — À la veille du "match du siècle" qui opposera, pour la première fois, devant des dizaines de millions de téléspectateurs, un président en exercice à l'homme qui veut le remplacer à la Maison-Blanche, M. Gerald Ford et M. Jimmy Carter se préparent, chacun chez soi et à sa manière, à cette épreuve décisive.

L'économie et les problèmes intérieurs ont été retenus pour thèmes du premier des trois débats télévisés auxquels MM. Ford et Carter, debout, face à face, vont participer d'ici les présidentielles du 2 novembre. Ce premier acte de quatre-vingt-dix minutes se jouera ce soir sur la scène de l'Old Walnut Street Theatre de Philadelphie, avec pour public une centaine de millions de téléspectateurs à travers les États-Unis. La première de ce spectacle avait été donnée en 1960, et les acteurs s'appelaient alors John Kennedy et Richard Nixon.

Ni l'économie, ni les problèmes intérieurs ne se sont jusqu'à présent hissés au premier plan de la campagne. En cette période d'après Watergate, les électeurs, on l'a vu lors des primaires, s'intéressent davantage à la personnalité des candidats qu'aux problèmes de fond, contrairement à ce qui s'était passé il y a quatre ans. Dans leurs discours, le président Ford et son adversaire démocrate ont surtout développé le thème de la confiance, sans vraiment parvenir à se gagner celle de leurs compatriotes, le premier parce qu'il a paru marquer de vision, le second parce qu'il a semblé se cantonner dans l'ambiguité et le vague.

C'est le style, la forme, davantage que le fond, qui décidera de l'issue de cette confrontation. Comme en 1960. Les deux candidats en sont conscients et chacun

Voir page 6: Carter

St. LEGER

Le scotch léger,
clair
et sec,
au goût
des Québécois.

Le personnel du Jour demande à SODEP un traitement "civilisé"

par Pierre O'Neill

Les journalistes et employés de soutien du quotidien Le Jour lancent un dernier appel aux actionnaires de la société éditrice, Sodep: s'il doit y avoir fermeture, que le conseil d'administration soit forcé d'agir "de façon civilisée" en remboursant au moins les sommes dues à ses employés

Dans une longue lettre aux actionnaires, les journalistes et employés de soutien mis à pied refont l'historique des difficultés de l'entreprise et réitèrent que c'est la situation financière et non leur contestation qui fut la véritable raison de l'arrêt de publication.

Compte tenu de leur situation "dramatique", les chômeurs du Jour se disent toujours prêts à négocier "une survie" du journal, tout en soulignant cependant que les "responsables de l'échec du Jour ont démissionné rapidement". Puis ils ajoutent: "Si les actionnaires acceptent la thèse Parizeau-Michaud et entérinent la décision de fermer le Jour, nous espérons qu'ils forceront au moins la direction de Sodep à agir de façon civilisée en remboursant au moins à ses employés les sommes qui leur sont dues, en toute conformité avec les lois québécoises du travail."

En début de semaine, le nouveau président du conseil d'administration de Sodep et remplaçant de M. Parizeau, M. André Bélanger, avait transmis aux chômeurs du Jour un projet de protocole d'entente de retour au travail.

Les employés se sont réunis pour tenter de dégager les implications des nouvelles propositions patronales. Essentiellement, la proposition de retour au travail soumise par Sodep vise à convaincre les employés mis à pied à renoncer à tous leurs pouvoirs de cogestion ainsi qu'aux sommes qui leur sont dues. Les représentants des deux parties ont eu toute la journée hier des entretiens et, de part et d'autre, l'on reconnaissait qu'un nouvel éclairage permettait maintenant un minimum d'espoir.

Les membres du Conseil d'administration se réunissent aujourd'hui pour préparer l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour ce soir à Montréal. Les chômeurs du Jour s'interrogent toujours sur les véritables intentions du conseil d'administration et se demandent s'il faut interpréter le projet de protocole comme une sincère tentative de reprendre la publication. Selon M. André Bélanger, c'est l'objectif visé et c'est réalisable à la seule condition que tout le monde accepte de consentir de nouveaux sacrifices.

Quoi qu'il en soit, les chômeurs du Jour accueilleront ce soir les actionnaires à l'entrée de la salle de réunion et leur remettront la lettre d'information sur les débats qui ont ébranlé cette institution. Ils y affirment avoir tout tenté pour sauver l'entreprise mais que MM. Parizeau et Michaud ont fait "la sourde oreille" à leurs propositions de renflouage.

Plus encore, les chômeurs du Jour accusent dans cette lettre MM. Parizeau et Michaud d'avoir utilisé, à des fins politiques partisanes, le faux prétexte de sabotage par les journalistes pour camoufler le naufrage financier. "Nous savions que M. Michaud, depuis six mois, cherchait un successeur. Et comme le président, M. Parizeau, il fallait, de toute façon, quitter l'entreprise aussitôt que les élections seraient déclarées. Nous savions que M. Parizeau aurait politiquement de la difficulté à quitter une entreprise mal en point, surtout qu'il en était l'un des fondateurs."

Les chômeurs du Jour rappellent enfin que c'est le chef du PQ, M. René Lévesque, qui a recommandé dans un communiqué émis le 3 juin "la censure politique qui menait à contrôler les commentaires de la rédaction et la violation des lois québécoises du travail" lorsqu'il a exigé que la responsabilité du contenu soit remise à la direction du journal par voie de changements à la charte et d'amendements aux règlements internes.

Loin de vouloir quitter la politique, Cournoyer sollicite plus de pouvoirs !

par Gilles Provost

C'est maintenant officiel: le ministère des Richesses naturelles, dirigé par Jean Cournoyer, a déclaré la guerre aux Services de protection de l'environnement de M. Goldbloom pour obtenir l'entière juridiction sur la qualité des eaux et sur l'administration de cette richesse naturelle du Québec.

M. Cournoyer l'a lui-même affirmé au DEVOIR:

"Ou bien je sors, ou bien ils sortent. C'est aussi clair que cela. C'est ça que je veux dire quand j'affirme que tous les problèmes de l'eau doivent relever d'une autorité unique au Québec. Quelle sera cette autorité? C'est ce qui reste à décider..."

Par la même occasion, M. Cournoyer a formellement nié les rumeurs selon lesquelles il a abandonnerait la politique. "C'est complètement faux, a-t-il dit, j'entends y rester le plus longtemps possible. Je me représenterai comme candidat dans mon comté de Robert-Baldwin quand le premier ministre jugera bon de déclencher des élections."

"La seule chose qui pourrait m'empêcher de poursuivre ma carrière politique, ce serait que les libéraux de mon comté à 80% anglophone décident de choisir un autre candidat ou encore que je sois battu aux élections," a-t-il ajouté.

Pour revenir aux problèmes de l'eau, M. Cournoyer a déclaré hier à l'Union des municipalités du Québec qu'il présentera avant la fin de l'année un livre blanc pour réorganiser l'administration de l'eau au Québec.

Ce livre blanc, a-t-il expliqué, proposera la création d'un responsable unique qui aura juridiction sur tous les aspects de l'eau:

- il verra à faire l'inventaire des ressources en eau et des besoins à satisfaire;
- il verra à faire l'arbitrage entre diverses utilisations incompatibles de l'eau (en tenant compte qu'une eau polluée rejetée dans une rivière nuit à tous ceux qui sont en aval);
- il "vendra" aux industries le droit d'utiliser l'eau et le coût de ce permis tiendrait compte de la charge polluante de l'industrie;
- il vérifiera si les utilisateurs (villes et industries) ne polluent pas plus qu'il ne leur est permis;
- il aura autorité sur tous les travaux à faire pour protéger le public contre les inondations ou pour garantir l'alimentation en eau potable et l'épuration des égouts.
- il verra à coordonner l'action des divers ministères et à informer le public.

La philosophie de base de cet organisme suprême consisterait à favoriser au premier chef l'alimentation domestique en eau potable, puis, en second lieu à satisfaire aux "utilisations collectives" de l'eau et, enfin, à "favoriser la conservation de l'eau".

Concrètement, a expliqué M. Cournoyer, cela voudrait dire qu'il "serait plus important de fournir l'eau pour des fins domestiques aux citoyens que de la procurer, pour des fins récréatives, à quelques pêcheurs mordus, sur une rivière ou sur un lac".

M. Cournoyer a aussi repris à son compte les thèmes lancés par le ministère de l'Environnement à ses débuts:

- Le coût de la pollution doit être assumé surtout par les pollueurs, villes ou industries.
- Il faut attaquer le problème de la qualité de l'eau en étudiant de grands bassins hydrographiques et en mettant ensuite sur pied une approche intégrée et systématique de dépollution et de partage de la ressource-eau.
- Évidemment, le gouvernement devra donner les moyens aux municipalités de faire face à leurs obligations dans le domaine de la qualité de l'eau.

Pourtant, le gouvernement québécois n'impose actuellement aucune obligation aux municipalités en matière d'épuration ou d'égoûts parce qu'il n'a pas les crédits nécessaires pour les aider, selon M. Goldbloom, ministre responsable de l'Environnement.

De même, on a mis en veilleuse l'approche par bassins complets parce que cela coûtait trop cher, prenait trop de temps et qu'il était très difficile de mettre en marche des projets d'une telle ampleur.

De même, les Services de protection de l'Environnement refusent maintenant d'imposer des obligations particulières aux industries situées sur un cours d'eau particulier, ce qui les pénalise gravement par rapport aux concurrents. On préfère, comme le gouvernement canadien, imposer des normes uniformes pour toutes les industries d'un même secteur industriel (industrie chimique, etc).

Enfin, Québec a depuis longtemps renoncé à faire subir un fardeau de dépollution trop lourd aux industries et M. Goldbloom a affirmé au DEVOIR qu'il est hors de question de tuer une industrie et de mettre des centaines de pères de famille dans la rue simplement pour éviter la pollution de l'eau...

Hubert Aquin réclame $45,000 de La Presse

M. Hubert Aquin a inscrit hier une poursuite de $45,000 contre le quotidien La Presse.

Écrivain et journaliste, M. Aquin a été congédié de son poste de directeur littéraire aux Éditions La Presse le 6 août par suite d'un différend avec l'éditeur du journal, M. Roger Lemelin. Par la suite, il a été nommé rédacteur en chef du quotidien Le Jour au moment où celui-ci cessait de paraître.

Rappelant les circonstances dans lesquelles il avait été amené par M. Lemelin, tout d'abord à enquêter sur le fonctionnement de ces éditions, puis à conseiller le personnel en place, pour finalement devenir directeur intérimaire et vice-président, M. Aquin dit avoir été dans l'obligation de quitter un autre emploi à l'université Carleton.

Il dit aussi avoir mis toute sa réputation et son prestige au service de son nouvel employeur et, selon lui, les projets qu'il a menés à bien ont recueilli à la fois le respect de ses collègues éditeurs et l'estime de la critique.

Il rappelle finalement les circonstances de son congédiement, la veille même où il devait publier, dans LE DEVOIR, une lettre ouverte pour affirmer qu'embauché pour promouvoir la culture québécoise, il s'était ultérieurement rendu compte que ce n'était pas l'objectif de la défenderesse.

Et il réclame donc un dédommagement de $45,000 qu'il dit avoir vainement réclamé par lettre, dans les jours qui ont suivi son départ.

Divergences LaSalle-Wagner

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, ne partage pas l'opinion de son collègue de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, qui estime que le Parti progressiste-conservateur ne présente pas à la population "l'alternative qui le différencie nettement des programmes du gouvernement libéral de M. Pierre Elliott Trudeau".

Les propos de M. Wagner ont été tenus lors d'une entrevue qu'il accordait au correspondant de la Presse canadienne à Paris.

Le député de Saint-Hyacinthe s'est même dit inquiet en songeant que si la situation demeure, "elle pourrait être catastrophique aux prochaines élections."

Le député LaSalle s'explique fort mal l'attitude de son collègue de Saint-Hyacinthe et il a déclaré: "Dans mon esprit la philosophie du fédéralisme des conservateurs est claire et contraire à celle de M. Trudeau qui s'est continuellement affiché comme un centralisateur", a-t-il déclaré lors d'une entrevue qu'il accordait, hier à Ottawa, à la Presse Canadienne.

L'OFJQ doit annuler le voyage d'une centaine de stagiaires

par André Tardif

Une centaine de Québécois prêts à s'envoler pour un stage de trois semaines en France lundi prochain, dans le cadre des échanges de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), ont appris officiellement hier ce qu'ils appréhendaient déjà depuis quelque temps: leur séjour est annulé en raison d'un conflit de travail aux bureaux québécois de l'organisme.

Il en est de même pour 120 jeunes Français qui devaient entreprendre, le lendemain, une visite de trois semaines au Québec.

"Nous avons attendu à la limite d'un délai prévu de cinq jours avant de leur communiquer la mauvaise nouvelle, mais ils seront remboursés intégralement dans les plus brefs délais", a dit hier M. Pierre Bernier, secrétaire général de l'OFQJ, au cours d'une conférence de presse.

Le 13 septembre dernier, 120 autres Québécois et autant de Français n'avaient pu s'envoler comme prévu, les 17 employés syndiqués de l'OFQJ à Montréal s'étant mis en grève trois jours plus tôt. Six autres stages français, soit environ 120 personnes, dont une vingtaine d'handicapés physiques, ont été compromis au moment du débrayage. Mais les stagiaires ont réussi aussi bien que mal à compléter leur séjour sous la direction des cadres de l'Office.

Le Syndicat des employés québécois de l'OFQJ (FNEQ-CSN) a prétendu récemment que si les négociations en cours n'aboutissaient pas sous peu, c'est non seulement un total de 720 jeunes Québécois et quelque 560 Français qui seraient affectés d'ici la fin de l'année, mais de plus, l'organisation du travail pour 1977 et particulièrement le recrutement des projets de stages seraient sérieusement compromis.

Les syndiqués, sous la présidence de Mlle Andrée Lemieux, tenaient d'ailleurs leur propre conférence de presse hier, mais à Québec, où ils dénonçaient entre autres le refus des "véritables responsables de leur politique salariale" de leur accorder une entrevue.

Selon M. François Aubry, de la CSN, conseiller technique de la SEQO, une somme d'environ seulement $5,000 séparerait les deux parties.

Mais aux yeux de M. Bernier, l'OFQJ, dans ses offres finales présentées la semaine dernière, est allée à la limite, "et même au delà", de ce qui est possible à la suite des gains acquis récemment par quelque 300,000 membres du Front commun, y compris ceux de la fonction publique.

Le syndicat réclame 4% de plus que ce qui a été accordé à la fonction publique, pour la première année d'un contrat de deux ans, et 2% la seconde, de même qu'une échelle regroupée pour les 11 employés de bureau impliqués dans les négociations.

Selon M. Bernier, ce principe de regroupement n'est pas acceptable pour la partie patronale, qui offre 2% de plus que ce qui a été consenti à la fonction publique pour la première année, 3% la deuxième et 4% la troisième année pour un contrat de trois ans. Ces offres sont de plus assorties d'une indexation du coût de la vie semblable à celle consentie au Front commun, soit 37.5%.

Dans un communiqué qu'il faisait parvenir aux journaux en fin d'après-midi, le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, en sa qualité de co-président de l'OFQJ, déclarait qu'un arrêt prolongé des activités de l'organisme pouvait en compromettre la survie.

"Je souhaite que les employés en grève revoient attentivement les propositions de règlement qui leur ont été faites par la partie patronale et en arrivent d'eux-mêmes à la conclusion qu'elles représentent dans le contexte actuel le gain maximum qu'ils peuvent faire sans mettre sérieusement en danger la survie de l'organisme même."

Enquête sur l'éboulis de Saint-Donat

QUÉBEC (PC) — L'enquête sur la mort d'un garçonnet enseveli par un éboulis dans une caverne de St-Donat, débutera mercredi, a révélé le coroner Stanislas Déry, de Québec.

L'enquête, qui commencera à 14 h à l'hôtel de ville de St-Donat, sera dirigée par Me André Daviault, procureur de la couronne. On s'attend que sept ou huit témoins seront entendus.

Le jeune Christian Rocheleau, 11 ans, a été enseveli par un éboulis, le 2 septembre, dans la caverne de la Fée, à St-Donat, à une trentaine de milles au nord de Montréal.

TAPIS DE TUNISIE
PLACE BONAVENTURE
Une sélection de choix
Étage D, 22 Dieppe, 861-4462
une exclusivité d'
ART IMPEX

La Méditerranée

Délices méditerranéens, en plus des mets populaires chez nous... le tout présenté dans une atmosphère Côte d'Azur.
Fritto misto. Veau parmigiano. Poulet Relleno farci au jambon et nappé de brandy espagnol. Entrecôte sautée au beurre roquefort. Chapon rôti farci aux marrons. Crevettes à la bière...
Imposant buffet de hors-d'oeuvres italiens, provençaux, espagnols, nord-africains...
Vous prenez tout ce que vous voulez et c'est gratuit avec le plat principal, tout comme les pâtes.
La Méditerranée, situé dans l'hôtel Loews LaCité, sur Parc, près de l'avenue des Pins.

Ouvert tous les jours, sauf le dimanche de 18h00 à 23h30
Pour réservations appelez 288-6666.

Hôtel Loews LaCité
3625 Avenue du Parc
Montréal

Hôtel Loews LaCité

Du cuir. Bondi vient d'en recevoir.

EN PROVENANCE DU BRESIL.

Du cuir souple.
Du cuir confortable.
Comme vous en avez souvent désiré.
Des meubles de cuir directement importés du Brésil.
Pour vous, pour votre salon.
Cette conception exclusive d'ameublement amovible vous permettra d'inventer ou de réinventer votre intérieur.
Faites-en ce que vous voulez.
De ces façons . . .

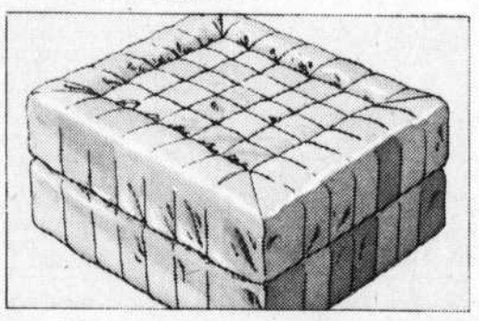

D'abord notre module de base se présente sous la forme d'un cube ottoman.
Les cuirs finement choisis de ce divan sont piqués et repiqués avec le plus grand soin de la main experte des artisans d'amérique latine.
Notez que les motifs et les tons marron, tabac et cuivre de ces divans sont des plus particuliers: riche et sobre à la fois.

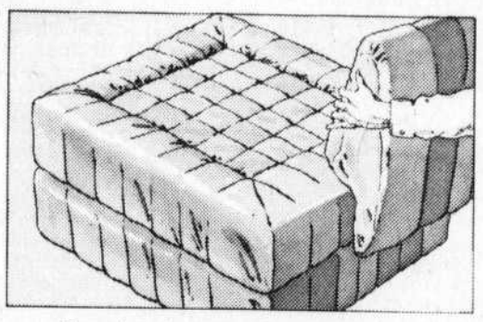

Ensuite ajoutez-y le dossier ou bien l'accoudoir et faites d'un ottoman, une chaise, un sofa, un divan et même une chaise de repos des plus confortables et des plus recherchés.
Voilà le module.

L'ottoman se vend **$170.**
et son complément **$80.**

Faites de votre choix, un salon de cuir.
Car à ces prix, vous ne pouvez passer outre cette occasion unique.

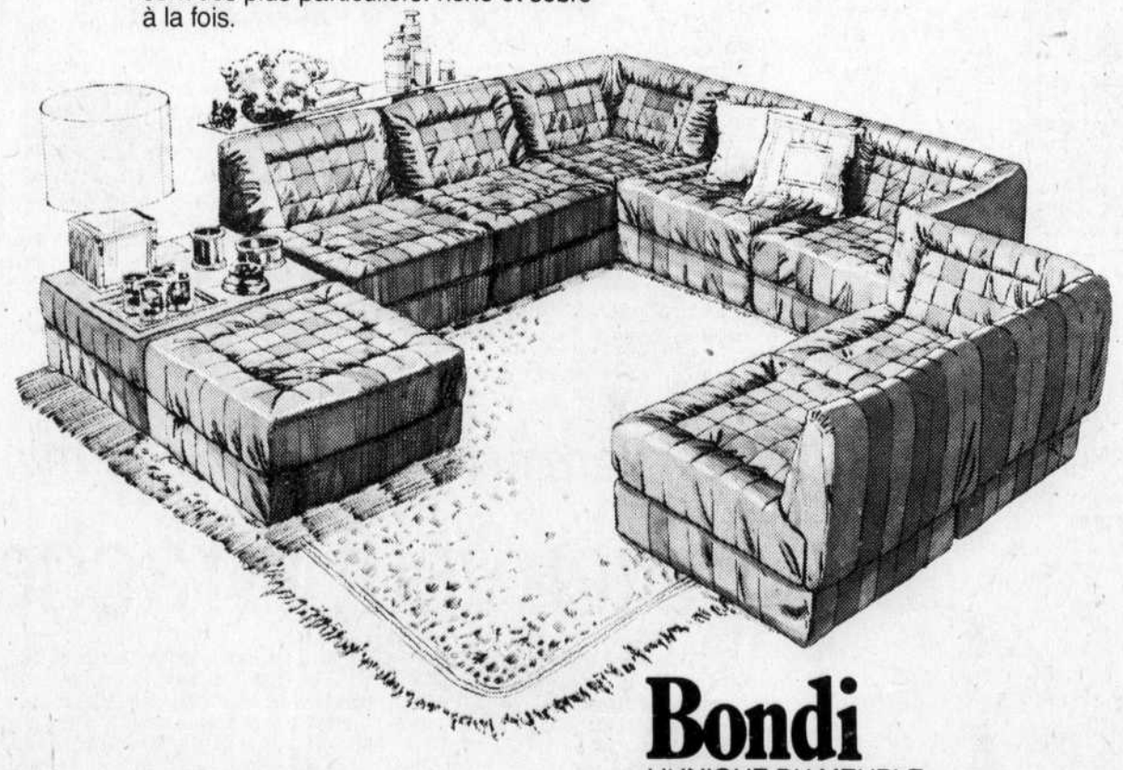

Bondi
L'UNIQUE DU MEUBLE.
5610 rue Paré, à l'ouest de Décarie
735-6122

Lundi-jeudi – 9h 00 – 17h 00
Vendredi – 9h 00 – 21h 00
Samedi – 9h 30 – 17h 00

L'incident de la femme-juré dans un bar

Le pot-de-vin émanait d'un prétendu policier SQ

par Guy Deshaies

Un individu prétendant être membre de la Sûreté du Québec aurait demandé à une femme, membre du jury au procès du Dr Henry Morgantaler, si elle serait disposée à accepter $1,000 pour acquitter le médecin qui subissait alors son procès pour avoir pratiqué un avortement illégal.

Cette démarche plus que douteuse aurait été entreprise le lundi 13 septembre alors que la femme-juré se trouvait dans le bar d'un hôtel de la Rive-Sud.

On sait que le lendemain, mardi 14 septembre, M. Jacques Ducros, juge aux Assises, libérait ce juré après avoir entendu sa révélation au sujet de la tentative de corruption dont elle avait été l'objet.

On sait également que samedi dernier les 11 jurés restant acquittaient le Dr Henry Morgantaler.

Cet incident, dont on a beaucoup parlé depuis la fin du procès, a été relaté hier dans le bureau de Me Claude-Armand Sheppard, avocat du Dr Morgantaler, qui a dit avoir obtenu les notes sténographiques de l'entretien qu'a eu le juré avec le juge. Ce dernier aurait au surplus déclaré à Me Sheppard qu'il ne lui interdisait pas de communiquer aux média les précisions concernant cet incident qui a remis une fois de plus en question les aléas des procès par jury.

Selon les détails fournis par la femme-juré, l'individu aurait appris, on ne sait trop comment, qu'elle était membre du jury au moment même où, à la télévision du bar, on donnait des nouvelles relatives au procès. Il lui aurait demandé qui était le président du jury et quelle était la tendance qui se dessinait au sein des jurés.

Il lui aurait demandé si elle accepterait $1,000 pour acquitter le Dr Morgentaler après quoi il lui aurait carrément fait diverses propositions galantes.

Devant ces faits, qui demeurent sujets à caution et laissent songeur quant au sérieux de la prétendue tentative de corruption, le juge Ducros n'avait pas de risque à courir et il a agi avec énormément de prudence et de sagesse, selon Me Sheppard, en excluant du jury cette dame qui aurait pu tenir indûment rigueur à la défense pour cet acte illégal.

Me Sheppard a rappelé toutefois que c'était le procureur du ministère public dans l'instance qui avait demandé le retrait du juré et que la défense ne voyait pas en quoi cette dame, ayant agi légalement en dénonçant la démarche du prétendu policier, pouvait être traumatisée par ce geste.

L'avocat a affirmé que le juge Ducros lui avait déclaré qu'il était convaincu que cette démarche n'était pas imputable aux partisans du Dr Morgentaler. Me Sheppard a admis quant à lui qu'il était persuadé que ni la Couronne, ni le ministère de la Justice, ni la Sûreté du Québec n'avaient pu monter ce coup qui était manifestement le fait d'un individu dont on ignore les mobiles.

Il n'a pas écarté cependant la responsabilité des opposants du Dr Morgentaler.

Ces derniers, regroupés dans le Front commun pour le respect de la vie et représentés notamment par Me Emile Colas, ont donc donné une conférence de presse, au cours de laquelle ils ont dénoncé cet incident concernant le juré au procès du Dr Morgentaler. Me Colas, citant l'article paru dans The Gazette voulant qu'un juré ait été sollicité pour acquitter l'accusé, a décrié véhémentement le peu de protection accordée au jury. Il a prétendu que ce procès suscite de telles questions qu'il était devenu "une parodie de la justice".

Le Front commun demande du reste un nouveau procès en disant qu'il a été vicié à sa base par des intrigues qui n'ont pas été élucidées à ce jour. Mais hier autant

Voir page 6: Jury

De la rue Henri-Julien à l'hôtel Méridien

L'acquittement de Morgentaler relance les débats classiques

En guise de prologue au troisième acquittement du Dr Henry Morgentaler, les partisans de l'avortement ont demandé hier dans leur petit local de la rue Henri-Julien, que le gouvernement abandonne toutes les procédures contre les médecins qui font des avortements et institue sans plus tarder l'avortement libre et gratuit.

Presque en même temps, dans le salon Picardie de l'hôtel Méridien, les membres du Front commun pour le respect de la vie demandaient que le gouvernement procède simultanément dans toutes les autres causes pendantes du Dr Morgantaler, qu'il porte en appel l'acquittement prononcé par un jury samedi dernier et qu'il encourage une politique nataliste pour enrayer la dénatalité.

Bref, l'éternel débat qui a repris mais sous un nouvel éclairage depuis les incidents qui ont marqué le procès du Dr Morgentaler et notamment l'affaire du juré qui aurait été victime d'une tentative de corruption.

Chez les représentants du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, il a été question de l'aide aux femmes seules et abandonnées à leur sort lors d'une grossesse non voulue. On a prétendu que la contraception était certes un facteur de dénatalité mais que l'avortement ne contribuait pas à faire baisser le taux des naissances puisque les femmes, de toutes façons, se faisaient avorter au péril de leur vie parfois ou en s'exilant dans les pays où l'avortement est légalisé.

On a prétendu qu'avant les procès de Morganteler la situation était plus viable parce que le réseau clandestin fonctionnait bien à Montréal et que les avortements étaient facilement accessibles. Tout en disant que la société capitaliste s'opposerait à l'avortement, on a reconnu que la concurrence entre les avorteurs dans "l'État bourgeois" faisait baisser les prix et que les temps étaient carrément meilleurs avant ces procès, même si ceux-ci se terminent par des acquittements.

Le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit demande le retrait de l'article 251 du code pénal, l'abolition des comités thérapeutiques et l'institution dans le cadre des traitements inclus dans l'assurance-santé de l'avortement libre et gratuit.

Les membres du Comité ont distribué des chiffres à l'appui de leurs thèses tout comme l'ont fait leurs irréductibles adversaires dont certains ont assisté, à titre de citoyens, à la conférence de presse du Comité. Il y avait entre autres le Dr Philippe Antonuk, opposé à l'avortement des médecins pour le respect de la vie, et le notaire André Morais, président du Front commun pour le respect de la vie.

A l'hôtel Méridien, ces derniers ont répété que l'avortement était un geste antimédical, qu'il pouvait, quoique rarement,

Voir page 6: Morgentaler

R. Lévesque aux commerçants de Laval

On ne peut vendre chez soi si on ne contrôle pas le marché

par Michel Vastel

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, a évoqué hier soir, devant un groupe d'hommes d'affaires de Laval, le "budget" d'un Québec indépendant. Se disant tout à fait conscient d'être en période électorale, M. Lévesque a tenté de faire valoir, à ce groupe de commerçants et de professionnels, quel levier économique pouvait être le "budget" du Québec, avec son pouvoir d'achat et ses bureaux à l'étranger.

Après sa conférence, le président du PQ s'est refusé à tout commentaire sur cette évocation d'un thème possible de la prochaine campagne électorale du PQ. "Même pour les lecteurs du DEVOIR, devait déclarer M. Lévesque, je n'ai pas le temps ce soir de vous parler du budget de l'an II ou de l'an III."

M. Lévesque avait l'intention de parler du "Parti québécois et de la PME québécoise", devant l'Association des hommes d'affaires de Laval. En fait, parlant sans texte, le président du PQ n'a abordé cette question qu'à la toute fin de sa conférence. Il a souligné toutefois combien les problèmes des petites et moyennes entreprises sont reliés à la sous-représentation des Québécois dans le secteur de la distribution. Selon M. Lévesque, avant de parler d'exportation, "un sujet favori du ministre Guy Saint-Pierre," il faut être capable de vendre chez soi.

M. Lévesque a ajouté : «On ne peut demander à un chef d'entreprise de produire, si on n'est pas capable de contrôler le marché.»

Avant sa conférence, M. Lévesque déclarait au DEVOIR qu'il avait l'intention de parler "nommément" de la chaîne d'alimentation Dominion. Selon lui, l'un des premiers gestes du PQ en faveur de l'industrie agro-alimentaire québécoise serait de rapatrier ici le contrôle de cette société. "Cela ne signifierait pas forcément une intervention directe de l'Etat," précise M. Lévesque, qui pense que le mouvement coopératif serait capable d'assurer un tel rapatriement.

"Capable pas capable" a en fait été le leitmotiv de M. Lévesque hier soir à Laval. Selon lui, un «pouvoir dévalué» entretient depuis 6 ans la société québécoise dans une mentalité de colonisés. Reprenant un thème cher, le président du PQ a évoqué la propagande «ratatinante» et «rapetissante» du pouvoir.

Devant les hommes d'affaires, il a souligné les faiblesses des politiques canadiennes en matière de textile, d'agriculture et d'immigration, allant jusqu'à conclure : "On est des cocus contents."

Parlant des problèmes actuels avec les citoyens d'origine italienne et grecque, il a excusé l'attitude des immigrants par la perception qu'ils ont du Québec : "La grosse banque, dit M. Lévesque, elle est anglaise — la petite, c'est nous autres. Le gros magasin, il est anglais — le petit, c'est nous autres." C'est, conclut le président du PQ, "une situation courante dans un pays colonisé".

Un coup de feu dans la grève du bâtiment

par Louis-Gilles Francoeur

Un individu de Lévis, qui incitait un entrepreneur à fermer son chantier; a été atteint, hier, d'un coup de feu tiré par une personne non-identifiée se trouvant dans l'immeuble en construction; rue de La Vigie, à Lévis.

L'identité de la victime, dont la vie ne serait pas en danger, a été révélée hier par les autorités policières de Lévis. Il s'agit de Claude Thibodeau, un syndiqué du local des menuisiers de la FTQ, à Québec.

Le neveu de l'entrepreneur en construction responsable de ce chantier, Hervé Grondin, a aussi été atteint par les coups de feu tirés du chantier, probablement du deuxième étage, selon la version donnée par le local des menuisiers de Québec.

La Sûreté du Québec à Lévis faisait savoir hier qu'aucune accusation n'avait été portée. "Pour le moment, nous faisons des interrogatoires. Le tout sera soumis au ministre de la Justice si nous avons besoin de conseils", a déclaré le caporal Chalifour.

Selon le policier, les coups de feu auraient été précédés d'une bataille devant l'immeuble construit par l'entrepreneur J.L. Grondin et Fils. Du côté syndical, on affirme que "deux ou trois travailleurs ont demandé aux gars au travail, des "chaudrons" (lire des artisans à leur compte), de débrayer car ils ont autant d'intérêts dans la négociation que les syndiqués", a dit le président du syndicat des menuisiers, M. Florient Ferland.

Ce dernier a ajouté "que l'origine de cet incident remonte aux votes pris chez Couillard et Covico qui ont déclenché le processus de la violence en organisant des votes illégaux au sens de la loi, et même avec l'appui des flics et de leurs chiens policiers". M. Ferland a ajouté que des

Voir page 6: Construction

aujourd'hui

Tournée de M. René Lévesque dans le comté de Beauce-Nord. Elle se terminera par une assemblée publique à Saint-Henri de Lévis, au sous-sol de la Caisse Populaire.

●

Congrès régional de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles à Saint-Hyacinthe.

●

À 11 h 30, inauguration du Centre de bioéthique à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, 110 ouest, avenue des Pins, en présence du Dr René Dubos, de l'université Rockfeller.

●

À midi, M. Victor Goldbloom; ministre des Affaires municipales et de l'Environnement est le conférencier au déjeuner de l'Union des municipalités du Québec, au Reine Elizabeth.

●

À 12 h 15, déjeuner du Nouveau Richelieu, à l'hôtel Méridien; le conférencier sera M. Guy Marion qui parlera de l'emploi rationnel du temps.

●

Cliniques de la Croix-Rouge: **Montréal**, Gaz Métropolitain, 1717, rue du Havre, de 9 h à 16 h; **Saint-Jérôme**, Église Sainte-Paule, de 13 h à 21 heures.

LE JOURNAL CHOC

organe central du

PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

Le vol. 4 no 10 est paru le 21/9/76

"POUR L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE DU QUÉBEC"

Abonnement pour 12 numéros: $3.00

3828 St-Denis, Mtl **TÉL.: 844-4707**

COLS BLANCS

AVIS À TOUS LES MEMBRES

OBJET:

ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE

N'ayant reçu qu'un bulletin de candidature au poste de président, conforme aux Statuts et règlements en vigueur, je déclare JEAN MAYER élu sans concurrent président général du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, et annule donc la tenue du scrutin secret prévu pour demain, le 24 septembre 1976.

Avis est par la présente donné, ce 22 septembre 1976.

Le président d'élection,
ROLAND DUBUC

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (CSN)

429 est, rue de La Gauchetière, Montréal Tél. 842-9463

HOTEL GRAND MOTOR

(du lundi au jeudi)

Dîner gastronomique

Apéritif:
Le Kir ou Cinzano
Le pâté en croûte sauce Cumberland
Le consommé
La coquille Saint-Jacques
L'entrecôte de Boeuf Bercy
Les pommes rissolées, les pois français.
La salade
Le fromage
Le chariot de douceurs
Le café
Brandy français

12.00 par personne

Fruits de mer À VOLONTÉ
Assortiment de
• Queues de langoustes
• Crevettes à la Costa Brava
14.50 par personne
Salade mélangée et riz beurre fondu
(Spécial tous les jours)

Dimanche, journée familiale
Buffet chaud et froid
Incluant
DEMI HOMARD
ROSBIF CHAUD
et plats orientaux à partir de 5:30 p.m.
7.75 par personne
ENFANTS moins de 10 ans **4.25**

LE SAMEDI SOIR
Dîner de gourmet 8 services **11.50** par personne

Tous les soirs, musique d'orgue avec HENRIETTA CARRICK, sauf lundi et mardi
Facilités pour banquets, mariage, réunions et réceptions. Stationnement gratuit
7700, CÔTE-DE-LIESSE, sortie Montée-de-Liesse Rés.: 731-7821

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE SPECIAL DE FIN DE SEMAINE AU GRAND MOTOR INN A STOWE VERMONT — Rens. 731-7821

1er PRIX $500,000

Super Loto

TIRAGE LE 22 OCTOBRE
RÉSEAU TVA 10h.

éditorial

L'appel des pasteurs italiens

A lire le message qu'ils viennent d'adresser à leur supérieur hiérarchique, l'archevêque de Montréal, on ne saurait mettre en doute la sincérité et le zèle pastoral des pasteurs qui ont décidé, au nom de cinq communautés paroissiales italiennes, d'élever la voix contre les injustices auxquelles donne lieu dans leur esprit l'application de la Loi 22.

L'appel des pasteurs italiens pèche souvent par démagogie ou inexactitude. Les pasteurs font grand état, par exemple, de 2,500 enfants dont les parents auraient été contraints de renoncer à leur allégeance catholique pour obtenir que leurs enfants soient admis dans des écoles protestantes. Or, en lisant le texte de plus près, on découvre qu'ils ont eu eux-mêmes directement connaissance de 460 cas, et non de 2,500.

L'évocation de la procédure médiévale de l'abjuration a de même fait son tour de presse à travers tout le pays. Un porte-parole du Protestant School Board of Greater Montreal a toutefois mis cette assertion en doute hier en affirmant que cette procédure n'est plus utilisée depuis longtemps au PSBGM et que le mot lui-même est banni du vocabulaire de cet organisme. Il serait évidemment grave que des parents se voient entraînés à renoncer à leur allégeance religieuse à cause d'une loi qu'ils estiment inacceptable. Avant de grimper dans les rideaux à ce sujet, il faudra néanmoins exiger des preuves plus solides.

Les pasteurs laissent également entendre dans leur texte que seuls les catholiques qui ne sont pas de langue maternelle anglaise seraient privés de la liberté de choix au chapitre de la langue d'enseignement, sous l'empire de la Loi 22. Il y a dans cette affirmation une erreur manifeste et grave. En vertu de la Loi 22, nous sommes sortis du régime de la liberté de choix qui existait auparavant. Nous sommes entrés dans un nouveau régime où le législateur affirme avec force la priorité qu'il entend désormais accorder à l'école française.

Le nouveau régime — les pasteurs italiens semblent l'ignorer — n'existe pas seulement pour les enfants d'origine italienne, portugaise, grecque ou espagnole. Il existe aussi en premier lieu pour les enfants de langue française. Sous l'empire de la Loi 22, les francophones, loin d'imposer à d'autres des choses qu'ils ne voudraient pas pour eux-mêmes, donnent en effet l'exemple: ils sont désormais tenus par la loi de faire ce que la très grande majorité d'entre eux ont toujours pratiqué spontanément, c'est-à-dire d'inscrire leurs enfants à l'école française. Parler à ce sujet de persécution des immigrants, comme le font les pasteurs italiens, c'est montrer qu'on n'a ni étudié, ni compris la loi ou encore que, si on l'a étudiée, ce fut peut-être trop dans le dessein de chercher comment, à coup d'artifices légaux, on pourrait s'y soustraire.

En raison même des difficultés d'interprétation auxquelles a dû faire face la Loi 22, on souhaiterait qu'avant de mobiliser l'évangile et l'archevêque contre la loi, les pasteurs italiens, en bons citoyens qu'ils ne cessent pas d'être, s'appliquent d'abord à bien comprendre et à bien expliquer à leurs fidèles le vrai sens et la vraie portée du nouveau régime linguistique instauré par la Loi 22. Ils feraient oeuvre plus utile, en agissant ainsi, qu'en s'empressant d'organiser dans le sous-sol de leurs églises des cours d'anglais visant à aider parents et enfants d'origine italienne à passer à côté de l'esprit et de la véritable intention de la loi.

Cela étant dit, on doit néanmoins concéder aux pasteurs italiens qu'eux-mêmes et leurs ouailles récoltent aujourd'hui les fruits empoisonnés de certaines équivoques que le législateur, au mépris du bon sens et de l'avis qui lui venait du Conseil supérieur de l'Éducation, s'est entêté à inscrire dans la Loi 22.

Les éléments équivoques insérés dans la Loi 22 sont hélas trop familiers: il s'agit des fameux tests d'aptitude linguistique et du contingentement. Le plus tôt la Loi 22 pourra être purgée de ces deux éléments au profit d'une disposition franche et nette qui dirait enfin exactement ce que le législateur eût dû affirmer dès l'adoption du texte législatif, le mieux ce sera pour tout le monde.

Mais en attendant, il faut vivre avec les tests et le contingentement. Or, autant il ne saurait être question de revenir en arrière sur le principe et les grands objectifs de la Loi 22, autant il serait odieux qu'on laisse se perpétuer des injustices auxquelles aurait pu donner lieu l'application des tests.

Dans l'immédiat, la présence dans les écoles anglo-catholiques, avec la connivence des principaux de ces institutions, de quelque 800 enfants qui seraient censés être ailleurs, pose un problème particulièrement aigu. Vu les très sérieux risques d'erreur déjà décelés autour des tests du ministère de l'Éducation, pourquoi l'examen et la solution de ces cas ne seraient-ils pas confiés aux autorités régulières de la CECM? Une fois que celles-ci auront établi à l'aide d'interviews humaines et "terre-à-terre" si chaque enfant possède ou non la connaissance suffisante de l'anglais requise pour être admis à suivre des cours dans cette langue, pourquoi ne seraient-elles pas habilitées à prendre la décision qui leur paraîtra conforme à la loi?

S'il est vrai d'autre part que des familles qui étaient autorisées jusqu'à l'an dernier à inscrire leurs enfants dans des écoles anglaises se voient forcées cette année d'inscrire des enfants plus jeunes à l'école française, il y a là un problème d'application de la loi qui devrait être résolu dans une perspective humaine. Le gouvernement avait été bel et bien prévenu de cet écueil avant de mettre l'appareil en marche. Qui donc les bureaucrates écoutent-ils avant de faire leurs règlements? S'ils avaient été le moindrement proches de la réalité, ils se seraient vite rendu compte qu'il était hautement souhaitable qu'une famille ayant déjà des enfants à l'école anglaise puisse conserver ce régime.

Il existe peut-être d'autres difficultés de cette nature. Qu'on les évoque avec précision et preuves à l'appui. Et on trouvera un accueil sympathique chez nombre de francophones.

•

Les pasteurs de communautés italiennes insistent fortement, dans leur appel à Mgr Grégoire, sur la nécessité de l'anglais pour les enfants des familles dont ils ont la charge pastorale. "A 40 milles de Montréal", écrivent-ils, "au sud comme à l'ouest", on ne parle que l'anglais... Si la langue de la majorité des Canadiens est l'anglais, pourquoi nos enfants ne peuvent-ils l'apprendre à l'école?"

Ce souci pratique est typique de tous les pasteurs qui sont proches de leurs fidèles. Et il est infiniment respectacle. Mais il n'est pas écrit que l'inscription à l'école anglaise soit, dans une société francophone, le meilleur ni le seul moyen valable pour procurer aux enfants cette connaissance de l'anglais à laquelle ils ont droit.

Les pasteurs italiens n'ignorent sans doute pas que, récemment, la CECM a fait faire auprès d'un échantillon de quelques centaines de parents un sondage minutieux portant sur leurs attentes à l'endroit de l'école. Or, non seulement chez les parents d'origine italienne mais aussi chez les parents d'origine et de langue françaises, une très forte majorité ont demandé avec insistance que soit donné à l'école française un enseignement plus efficace de l'anglais. Les parents sont bien plus proches des réalités de la vie et des besoins réels de leurs enfants que les bureaucrates de la CEQ et du gouvernement. Peu importe qu'ils soient d'origine française ou italienne, le langage qu'ils tiennent offre d'instructives similitudes.

Si, au lieu de bouder la Loi 22 et de souhaiter en vain qu'elle soit abrogée, les parents d'origine italienne et leurs pasteurs faisaient cause commune avec les parents francophones pour obtenir à cet égard des améliorations compatibles avec les indications d'une saine pédagogie, ils pourraient compter en retour sur l'appui de nombreux francophones pour lutter avec eux afin que disparaissent de la Loi 22, au profit d'une définition plus nette de la vraie intention du législateur, les deux instruments peu civilisés et peu efficaces que sont les tests linguistiques et la règle du contingentement des effectifs. L'amitié chrétienne serait peut-être mieux servie par une telle stratégie que par l'embrigadement aveugle et mal informé dans des croisades vouées d'avance à l'échec.

Claude RYAN

Appel à Mgr Paul Grégoire

La Loi 22: une menace pour la foi des enfants

par un groupe de prêtres

■ Affirmant parler au nom des communautés au sein desquelles ils exercent leur ministère, sept prêtres oeuvrant en milieu italien à Montréal ont fait parvenir le 14 septembre à Mgr Paul Grégoire une lettre dans laquelle ils déplorent les effets nocifs que la Loi 22 semble devoir entraîner pour l'allégeance religieuse de milliers de parents et d'enfants. Devant les faits qu'ils disent avoir observés, les prêtres signataires de la lettre pressent Mgr Grégoire de faire entendre sa voix. Voici le texte intégral de leur lettre à l'archevêque de Montréal. Les signataires sont Notre-Dame de la Consola: MM. Ermenegildo Crespi, San Dominico Savio: Romano G. Venturelli, Notre-Dame de la Défense: Alessandro Carmigrani, Mission Madre Dei Cristiani: Giuseppe De Rossi, Giuseppe Invernizzi, Notre-Dame de Pompei: Ignazio Battaglia, Notre-Dame du Mont-Carmel: Clément M. Gaudreau.

À Son Excellence Mgr Paul Grégoire,
Archevêque de Montréal,

Excellence,

C'est un appel que nous vous adressons, en tant que prêtres chargés de la cure pastorale des italiens, en faveur de nos fidèles frappés par l'application de la Loi 22. Déjà au moment de sa promulgation nous avions pressenti qu'il s'agissait d'une loi discriminatoire, oppressive et anti-chrétienne et nous craignions ses conséquences funestes sur le plan religieux. Malheureusement nos craintes ont été dépassées par la réalité. Environ 2500 enfants dont 460 italiens au moins ont été inscrits à l'école protestante: leurs parents ayant signé une formule d'abjuration à l'Église Catholique. Et avant de poser ce geste, ils se permettent de nous mettre au courant en affirmant qu'ils y sont contraints à cause de l'absurdité de la loi et des injustices commises dans son application.

Le spectacle de ces parents qui se présentent à nos bureaux, l'injonction ministérielle dans la main, leur désespoir, leur révolte nous obligent à prendre leur défense et à épouser leur cause. C'est un vrai drame que par milliers ils sont en train de vivre, aux prises comme ils sont avec une loi qui menace leur foi, mine l'unité de leur famille et compromet, peut-être pour toujours, leur pacifique intégration dans le Québec.

Tout dernièrement, les Evêques Canadiens nous invitaient à nous mettre à l'écoute des opprimés. "Peu d'entre nous ont fait l'expérience de la pauvreté et de l'oppression. Jésus nous dit que ceux qui ont vécu ces situations peuvent nous apprendre long sur la justice (Mth. 25, 31-46). Nous pourrions aussi nous en instruire en fréquentant les affamés, les sans-logis, les indigènes de notre pays, un certain nombre parmi les immigrants, les chômeurs et les autres personnes qui seraient victimes d'injustice autour de nous. En les écoutant parler de leur problème, en partageant leur existence, nous apprendrons davantage sur les causes de leur souffrance et sur ce que nous pouvons faire pour y remédier." (De la parole aux actes. C.C.C. Fête du Travail 1976).

Un cri de douleur

En écoutant nos gens nous pouvons résumer ainsi leur cahier de doléances: "Nous vivons au Canada depuis 15 ou 20 ans; nos enfants sont nés ici; avant et après notre arrivée on nous avait assuré du libre choix des écoles catholiques françaises ou anglaises; nous n'avons pas opté pour l'école anglaise par haine ou mépris envers les canadiens-français, mais pour l'avenir de nos enfants, que nous voudrions parfaitement bilingues. A 40 milles de Montréal, au Sud comme à l'Ouest, on ne parle que l'anglais. Nos ainés fréquentent l'école anglaise, comment pouvons-nous envoyer les plus jeunes à l'école française? Qu'adviendra-t-il de notre foyer? Si la langue de la majorité des canadiens est l'anglais, pourquoi nos enfants ne peuvent-ils pas l'apprendre à l'école? Pourquoi imposer un test de langue à un enfant de 5 ans? Est-ce que c'est humain tout cela? Plusieurs de nos enfants ont eu la quotation de 20 avant même leur examen, et ont été exclus à priori. Des centaines d'autres qui avaient été jugés admissibles par les différents Commissions Scolaires ont été délibérément écartés par le Ministère de l'Éducation, après avoir changé arbitrairement les statistiques des résultats.

"Vous, nos prêtres, ne pouvez-vous rien faire pour nous? Nous sommes des catholiques. L'Archevêque ne peut-il pas dire un mot à ces Ministres qui sont eux aussi catholiques? Ils ont bien sollicité notre vote aux dernières élections. Pourquoi nous contraignent-ils maintenant à ce geste extrême l'abjuration, à cette hypocrisie, à cette trahison de notre religion?"

L'Église ne peut pas se taire

Devant ce drame, que nous vivons tous les jours, nous ne pouvons pas nous ranger du côté de la Loi 22 et faire oeuvre de persuasion afin que les nôtres se résignent. Nous ne nous sentons pas en mesure de prêcher encore une fois la résignation pour faire plaisir au prince. Dans ce cas nos immigrés sont vraiment des opprimés et des humiliés. A nos yeux la loi 22 est devenue l'expression de l'égoisme d'un peuple qui veut engloutir toutes les minorités ethniques pour se faire fort contre son rival. Si nous gardions le silence, ce serait trahir la mission que l'Église nous a confiée. "Là où le Pays d'accueil aurait tendance à promouvoir l'assimilation des étrangers, le missionnaire veuillera à ce que cela ne se fasse pas aux dépens des droits naturels ou au détriment des valeurs religieuses et morales". (Pie XII; Allocution au Congrès Italien de l'Émigration; Rome 3-7-1957).

Mais le silence aussi de l'Église locale nous surprend du fait qu'il peut s'interpréter comme assentiment à une politique oppressive. "Trop souvent nous sommes témoins de cas d'exploitation autour de nous, mais nous choisissons de garder le silence. Pourtant, nous savons bien que nos silences sont une forme d'acceptation et même d'approbation, alors que conformément à la tradition prophétique, nous avons le devoir de dénoncer l'injustice et de dire la vérité à ceux qui détiennent le pouvoir. Plus encore, parce que nous vivons en démocratie, nous avons la liberté et le devoir de prendre position sur des problèmes particuliers et de nous prononcer contre les causes de l'injustice. Nous devons multiplier nos appels si nous voulons qu'ils soient entendus par les détenteurs du pouvoir". (C.C.C. Fête du Travail 1976 — De la parole aux actes).

Loi discriminatoire

Que la Loi 22 fasse oeuvre de discrimination parmi les citoyens, ce n'est plus qu'évident, du moment qu'elle prive de la liberté de choix en matière d'éducation les seuls catholiques qui ne sont pas de langue maternelle anglaise. Mais la discrimination s'applique surtout au moment du triage des examens d'aptitude linguistique. Et il parait que le principal responsable en soit le Ministère même. Par exemple, après vérification, l'exemption aux examens du Ministère de 1500 élèves; malheureusement le Ministère arbitrairement n'a pas tenu compte de cette recommandation.

Pourquoi alors soumettre à des examens des innocents, quand on a déjà décidé en haut lieu du nombre admissible? C'est se moquer des gens. C'est trahir la confiance de tout le monde. Ces bureaucrates qui sèment le désarroi dans les familles, ont-ils un minimum de conscience? Et le Ministre Bienvenue toujours prêt à signer toutes ces réponses hypocrites.

Intégration forcée

Le bill 22 obtiendra l'effet contraire à celui qu'on espérait; il n'approchera pas le groupe ethnique italien aux canadiens-français parce que ceux-ci sont devenus à ses yeux des oppresseurs. Après avoir refusé pendant de longues années les enfants italiens aux écoles françaises, vouloir maintenant les y contraindre c'est une politique absurde et cruelle. De plus on les "ghettoise" en les plaçant dans les classes d'accueuil. Connaissant la psychologie de l'homme chaque fois qu'on force quelqu'un à faire quelque chose, malgré lui, c'est le provoquer au contraire. C'est-à-dire, voulant à tout prix, intégrer nos italiens au secteur français on les pousse vers une intégration anglaise. Nous prêtres, nous voulons donner notre contribution à l'oeuvre de l'intégration, mais dans le respect des droits et de la dignité de la personne humaine. Nous nous refusons de travailler pour l'intégration promue par le Bill 22, qui signifie engloutissement des minorités ethniques par la majorité québécoise.

Loi antichrétienne

Mais surtout nous dénonçons le caractère antichrétien de cette loi. Que des catholiques oppriment d'autres catholiques n'a pas de sens. Mettre des époux devant l'alternative de renoncer à leur religion ou à un certain type d'éducation est inhumain. Cela signifie exercer la violence sur un des points les plus intimes de la conscience humaine et chrétienne. S'en tirer en affirmant que celui qui abandonne le catholicisme pour une raison tellement futile, ne mérite même pas d'être catholique. En s'en allant, ils ne causent peut-être pas un grand tort à l'Église. C'est un échappatoire lâche et malhonnête. Dire que de nos jours, époque d'efforts oecuméniques, passer d'une confession chrétienne à une autre ne doit plus scandaliser personne, c'est oublier toute la tradition catholique des temps des "libellatici" aux églises du silence.

Pour toutes ces raisons nous vous prions, Excellence, d'appuyer notre requête au Gouvernement du Québec, afin qu'il retire ou modifie les règlements au Chapitre 5 qui aura un jour des conséquences désastreuses au plan religieux, social et politique. Nous ne pouvons pas délaisser nos fidèles en ce moment. Et Vous non plus, Excellence, parce qu'ils font aussi partie de votre troupeau. "Il ne suffit pas de dénoncer les maux de la société et de parler d'un ordre nouveau. La justice sociale est le but à rejoindre. L'action politique en est un moyen. Nous devons donc participer aux initiatives destinées à faire changer la politique des gouvernements, des entreprises et des autres organismes qui sont la cause de la souffrance humaine. Notre responsabilité de chrétiens et de citoyens d'une société démocratique l'exige... Nous pouvons exercer cette responsabilité, en nous joignant aux groupes qui opèrent aujourd'hui dans des cas particuliers." (Lettre de Paul VI au Cardinal Roy, octogesima adveniens nos 24 et 26).

C'est bien notre cas, Excellence. Des immigrés opprimés vous demandent de devenir pour eux un signe d'espérance et de libération. Alors ils reconnaîtront "l'Église qui les a protégés aux jours de la souffrance", la Mater Ecclesia.

Montréal, le 14 septembre 1976.

Laval en grève: de quelle université s'agit-il ?

par FERNAND DUMONT, JEAN HAMELIN et LOUIS O'NEILL

■ Bien connus des lecteurs du Devoir pour leurs travaux respectifs dans les domaines de la sociologie et de la philosophie (Fernand Dumont), de la géographie (Jean Hamelin) et de la morale sociale (Louis O'Neill), les auteurs de ce texte sont présentement en grève avec leurs collègues syndiqués, les professeurs de l'Université Laval. Ils expliquent dans ce texte daté du 21 septembre les enjeux du conflit. Nous tenterons ces jours prochains d'obtenir également le point de vue de la direction de l'université Laval sur le conflit.

La grève qui se poursuit à l'université Laval n'est pas principalement axée sur des revendications salariales. Elle soustend une confrontation idéologique qu'on décèle difficilement de l'extérieur. Voilà pourquoi il nous a semblé opportun d'ajouter un mot d'explication aux commentaires déjà parus dans les media d'information.

Il a été dit que dans le conflit actuel deux conceptions s'affrontent concernant la nature de l'Université. Nous pensons que cette affirmation est exacte.

On peut en effet se représenter l'Université comme étant prioritairement:

1) Ou bien une entreprise de type industriel dont le rendement est évalué à partir de critères surtout quantitatifs et dont le fondement est davantage la commodité des administrateurs que la nature des choses administrées;

2) Ou bien une collectivité de professeurs et de chercheurs qui, tout en se préoccupant de critères de rationalité et d'efficacité administrative, s'adonnent avant tout à divers types de recherche et à la formation des générations plus jeunes en vue de les rendre capables d'assumer le fonctionnement et la transformation de nos sociétés.

L'université bureaucratique

Selon la logique de la première conception, un corps d'administrateurs contrôle les principaux postes de décisions. Les professeurs sont réduits au rôle d'exécutants, même si on les consulte souvent. A l'université Laval, depuis quelques années, les administrateurs, les commissions et les comités se sont multipliés; la paperasse et les rapports se sont accumulés. Par ailleurs, les décisions n'ont jamais été aussi lentes à venir; et on ne sait plus à la fin qui en est vraiment responsable. Un tel système, sous les apparences d'un appareil techniquement à la page, coûte très cher: 10, 20, 40 professeurs réunis pour discuter de problèmes en vue de décisions qui leur échapperont en définitive, on peut se demander si c'est du temps et de l'argent bien employés. Quoi qu'on dise, la bureaucratie n'est pas synonyme d'administration rentable.

Dans cette optique, l'appréciation du personnel ne dépend pas de la tâche universitaire comme telle. Par exemple, on considère comme tout naturel — c'est le cas du projet de convention collective soumis par l'université Laval — que la rémunération des professeurs soit définie non pas d'abord en fonction de la responsabilité et de la qualité du personnel enseignant, mais à partir de critères extérieurs à l'université. Ainsi, si on adoptait le projet patronal, l'Université serait partagée en trois castes: les médecins, les membres de certaines corporations, et les autres... Par le fait même, on pénalise celui qui s'est permis de devenir métaphysicien, linguiste ou géographe, et on se trouve à nier qu'enseigner dans une université est une profession qui comporte en soi ses exigences propres.

Remarquons, que ce mode curieux de rétribution reflète et consacre une situation sous-jacente plus grave encore: les différences énormes de ressources consacrées aux divers secteurs de formation à l'intérieur de l'Université. Dans certains cas, on dénote des conditions sévères d'admission des étudiants, un encadrement assuré par un personnel nombreux et bien formé, en vue d'offrir à la société une élite aristocratique identifiée à certaines professions. Dans d'autres cas, on observe l'absence de critères d'admission et un personnel en nombre insuffisant; d'où peut résulter l'émergence d'une sorte de prolétariat intellectuel.

La conception bureaucratique de l'université engendre la confusion entre l'administration et la direction. Par une sorte de subite "grâce d'état", un professeur devient recteur, doyen, directeur de département, non pas pour jouer un rôle de leadership scientifique et professionnel, mais pour se muer en gérant de l'industrie universitaire. Absorbé par des problèmes de locaux, de budget ou de pelouse, le professeur-gérant laisse tomber sa fonction d'animateur et de leader. Administrateur modestement efficace pour un temps, il risque, au terme de son mandat, d'être confronté avec un difficile problème de réadaptation à sa tâche spécifique d'universitaire. Ce processus de mutation difficile est très coûteux et s'avère en contradiction avec la prétention de rationalité affichée par l'université bureaucratique.

Un des paradoxes de cette université, c'est que l'administrateur occupé quotidiennement à des questions de gérance s'érige en premier définiteur des responsabilités de l'université envers la collectivité. La liberté universitaire devient uniquement celle du droit de parole ou d'opinion et non cette prise en charge par le professeur de la bonne marche de l'institution à laquelle il appartient. Le professeur est une espèce de mineur, à qui on doit abandonner la science, mais incapable de concevoir les devoirs de l'université envers la société; seul l'administrateur aurait la faculté de vision et le désintéressement nécessaires.

L'université responsable

La société, surtout par le truchement de l'État, fournit à l'université la majeure partie des ressources nécessaires à son fonctionnement. Elle lui suggère aussi un certain nombre d'objectifs, comme la formation de travailleurs sociaux, d'ingénieurs, d'avocats, de médecins, etc. Mais l'université ne fait pas que recevoir des commandes de l'extérieur. Elle doit contribuer à identifier les besoins qu'exprime confusément la société. Plus elle le fait avec clarté et précision, plus la société est en mesure de la juger.

Nous sommes incapables d'accepter sans réserve le slogan qu'on entend parfois: "Le pouvoir aux professeurs". Ce slogan est aussi contestable que celui qui proclame: "le pouvoir aux étudiants" ou que cet autre qui accorde "le pouvoir aux administrateurs". L'université n'appartient pas en exclusive propriété à ceux qui y vivent.

Cependant, l'université étant vouée à l'apprentissage du savoir et à la recherche, il apparaît normal que ceux qui font métier de l'un et de l'autre reçoivent de la collectivité la responsabilité première, quoique non exclusive, d'orienter l'institution. Ce principe dérive d'une tradition fort ancienne et a toujours fait l'objet d'un grand respect dans les pays civilisés.

L'université responsable se définit comme étant d'abord organique. **Organique**, c'est-à-dire que le pouvoir s'y articule et s'y exerce selon deux lignes d'autorité. La première relève de la direction. Elle concerne les objectifs et les contenus de l'activité universitaire proprement dite. La deuxième, caractérisée par la fonction d'exécution, inclut principalement des activités administratives.

La collégialité s'inscrit dans l'axe du pouvoir de direction et inclut non seulement les professeurs mais aussi, quoique de manière différente, les étudiants, qui sont les agents de leur propre formation et des participants directs dans le développement du savoir.

Dans ce contexte, la liberté universitaire, ce n'est pas celle pour les professeurs d'agir à leur guise et selon leur caprice dans leurs salles de cours ou leurs laboratoires, quitte à ce que les administrateurs assurent à eux seuls la responsabilité devant la société des sommes considérables engagées dans des jeux académiques. La liberté universitaire est ce droit de disposer de conditions de travail, d'une immunité et de mécanismes qui permettent à des personnes libres et responsables d'assumer le questionnement continuel de l'université et de la société. La liberté universitaire ne concerne pas uniquement l'autonomie des individus oeuvrant dans l'institution. Elle suppose une collectivité libre, organique, au sein de laquelle les professeurs, quels que soient leur âge, leur statut, leur prestige, se sentent appartenir à une équipe où les mêmes critères s'appliquent à tous. Il serait donc contradictoire que l'on introduise dans cette collectivité des hiérarchies étrangères aux tâches qui concernent l'université. De même qu'il serait abusif d'ériger le corps professoral en une corporation fermée dont la vie n'obéirait qu'aux intérêts de ses membres, de même il serait inadmissible que des corporations extérieures à l'université transcrivent dans l'existence de celle-ci leurs propres règles de fonctionnement.

Cela n'empêche pas de reconnaître qu'il existe pour la profession de professeurs d'université, comme pour toutes les autres, ce qu'on appelle communément un marché. Les universités, dans le contexte canadien comme ailleurs, sont en concurrence les unes avec les autres. De par leurs travaux, certains professeurs de telle université pourraient être engagés par une autre université avec des émoluments supérieurs. Le syndicat le reconnaît et c'est pourquoi il a accepté que des ajustements de traitement puissent être faits en conséquence. S'il est vrai, qu'on le déplore ou non, qu'il existe dans ce domaine un **marché**, on peut du moins réclamer que les règles de ce marché demeurent celles de la vie universitaire.

Sans vouloir masquer les multiples problèmes concrets qui sont en jeu dans cette grève, nous avons plutôt cherché à souligner ici que sont en cause deux conceptions que l'on peut se faire de l'université. Au-delà de ce conflit important, se dessine les visées d'une réforme à plus long terme. Il importera de ne pas l'oublier, une fois signée la convention collective.

Il importe aussi dès maintenant de se le rappeler dans les stratégies de négociation.

Le modèle de négociation

À cet égard, nous ne pouvons cacher notre malaise et notre déception au sujet du modèle de négociation que la direction de l'université Laval a imposé à ses professeurs. La théorie du colloque intime entre collègues, cher au recteur Kerwin, a vite pris le chemin de la poubelle. L'Université l'a remplacée par un modèle devenu fréquent dans les négociations qui ont eu lieu dans la région de Québec, en ces derniers temps. On le retrouve dans le conflit du Pavillon Saint-Dominique, celui de Pollack, Seven Up, Trust Général, etc. On pourrait parler de **guerilla méthodique.** Une étape majeure du processus consiste à aller quérir à l'extérieur un avocat patronal à la poigne dure qui ne connaît rien aux conditions concrètes des travailleurs concernés, mais révèle une grande habilité à ratisser des virgules et à utiliser des méthodes dilatoires. Au lieu d'un dialogue entre la direction de l'Université et ses professeurs, on assiste à une confrontation entre un expert en guerilla patronale et des représentants de

Voir page 6: Laval

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Au congrès de l'Union des Municipalités du Québec

Il faut sortir les villes du carcan financier qui les étrangle

par JEAN DRAPEAU
maire de Montréal

Le conférencier invité à la séance d'ouverture du congrès annuel de l'Union des Municipalités du Québec qui débutait hier dans la métropole était nul autre que le maire de Montréal, Me Jean Drapeau. Événement inusité, car c'était la première fois depuis fort longtemps que M. Drapeau faisait une apparition publique au congrès de l'Union des Municipalités. Événement d'une grande signification politique également, puisque le maire Drapeau, en plus de laisser entrevoir qu'il ferait avant longtemps d'autres interventions sur des thèmes encore plus larges, en a profité pour définir une fois de plus sa position quant au régime financier qui est présentement imposé aux villes du Québec. On trouvera dans cette page de larges extraits de la substantielle allocution du maire Drapeau.

L'Acte constitutionnel de 1867 prévoit deux pouvoirs gouvernementaux: le fédéral et le provincial. Aucune mention n'y est faite d'un pouvoir constitutionnel municipal. Il n'y a pas à s'en surprendre. On n'en était plus, depuis longtemps déjà en 1867, à l'époque où les grandes villes constituaient des États ou se confondaient avec eux.

La seule évocation constitutionnelle qui nous intéresse se trouve à l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et est ainsi rédigée:

1) 92. Dans chaque province, la Législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées''... 8) Les institutions municipales dans la province;''

Le contenu de la Constitution de 1867 consacre donc à la fois l'importance des ''institutions municipales'' et l'exclusivité du pouvoir constitutionnel auquel elles sont confiées.

Une fois cette double constatation faite, où allons-nous? Une prise de conscience doit en découler avec toutes ses conséquences, et pour les municipalités et pour le pouvoir provincial.

Un actif trop ignoré

Pour tenter de mettre tout le monde d'accord, si, après les grands principes historiques à peine évoqués, on consultait les chiffres, on trouverait quoi?

On trouverait que le budget total du pouvoir constitutionnel provincial au Québec est de huit milliards de dollars environ.

On trouverait aussi que le total des budgets municipaux et intermunicipaux, sous une forme ou sous une autre au Québec seulement, se chiffre par environ deux milliards de dollars, sans compter les budgets de dépenses capitales, ni les budgets de commissions ou conseils scolaires.

On trouverait en outre que le total des budgets municipaux est plus élevé que le total de 21 des 23 Ministères du gouvernement provincial.

Deux milliards de dollars par année, on en conviendra, c'est beaucoup d'argent. Cela constitue surtout une FORCE DYNAMIQUE PUISSANTE dans le débat constitutionnel. Du moins, il devrait en être ainsi. Car deux milliards de dollars, ça représente 25% du budget provincial.

Or, je regrette d'avoir à l'affirmer, (et je ne crois pas exagérer en disant ''nous'' au lieu de ''je''), nous avons la conviction que jamais la force dont il s'agit n'a été envisagée par le pouvoir constitutionnel dont elle relève comme une force dynamique, qu'elle a plutôt toujours été comptée comme une force statique, une espèce de boulet à traîner.

Le pouvoir municipal n'existe pas comme troisième pouvoir constitutionnel. Ce pouvoir municipal porte donc sur une ''catégorie de sujets'' de l'un des deux pouvoirs constitutionnels, le pouvoir provincial, juridiction municipale dont l'exercice est distribué entre plusieurs administrations décrites, maintenues ou modifiées, surveillées et contrôlées par le pouvoir provincial.

Répétons-le, l'exercice du pouvoir est distribué, non le pouvoir lui-même, non la juridiction elle-même, qui, elle aussi, demeure déléguée par le pouvoir constitutionnel provincial, en vertu de lois générales ou de chartes spéciales, au bon vouloir du pouvoir provincial. Cette délégation constitue un véritable mandat, sinon quant aux choix des mandataires puisqu'ils sont généralement élus, du moins quant à la ''catégorie de sujets'' pour employer les mots mêmes de la constitution.

La maladie actuelle des villes

C'est dans ces lois générales ou spéciales que les responsabilités confiées sont énoncées. Avec le temps, les requêtes des citoyens sont devenues plus nombreuses, plus exigeantes, les besoins des citoyens se sont multipliés. Le pouvoir constitutionnel provincial a généralement modifié les lois, ajoutant des responsabilités, des pouvoirs, des devoirs, sans ajouter d'une façon statutaire aux sources, ou modifier favorablement le caractère des sources de revenus municipaux.

À Montréal, la dernière source supplémentaire municipale de revenus établie par la loi remonte à 1935. C'était la taxe de vente. Montréal innovait. Elle l'a perdue en 1965.

On a même vu, au contraire, des sources de revenus d'origine municipale devenir provinciales sans compensation d'aucune sorte. Certaines sources de revenus d'origine municipale ont aussi été transformées en sources provinciales moyennant une forme de partage non absolument garanti.

On pourrait facilement nous répondre qu'il appartient aux municipalités de restreindre leurs dépenses, de ''couper'' comme on entend dire, certaines dépenses, et de limiter les obligations aux revenus. La réponse est trop facile. On y aurait pensé, bien sûr, si elle tenait par elle-même.

Mais elle ne tient pas du tout et pour de nombreuses raisons. En effet, il n'appartient pas aux municipalités de règlementer la vie économique et sociale, l'inflation, la productivité, les indices de prix de matériaux et de services.

Une fois que des services sont établis, on ne peut pas les supprimer ou les réduire. Ils sont la pour y demeurer. Une fois que des obligations sont contractées, il faut les honorer jusqu'au bout.

En outre: combien d'obligations nouvelles s'imposent aux municipalités, le plus souvent contre la volonté de leurs administrateurs: financement du transport public, de l'épuration des eaux, la fourniture d'eau potable, la grande voirie, le caractère imprévisible de la protection policière des biens et des personnes, les loisirs, la lutte à la pollution, les soins à l'environnement, l'urbanisme, l'habitation, et j'en passe.

Autant de sujets qui ne s'imposaient pas aux municipalités il n'y a pas encore très longtemps, ou très peu, mais qui maintenant contribuent forcément à accroître les budgets municipaux. On n'a pas raison de considérer ces problèmes comme des maladies honteuses.

Les facteurs fondamentaux qui contribuent à augmenter les budgets municipaux ne relèvent pas de la volonté, ni de la juridiction des administrateurs municipaux.

Il est vrai que dans certains cas, une participation financière provinciale ou fédérale existe et je ne dis pas que tous ces nouveaux problèmes sont tous entièrement à la charge exclusive des municipalités.

J'affirme cependant que ce qui demeure la part des municipalités constitue un supplément trop considérable d'obligations financières, auxquelles ne correspond pas un supplément équivalent de revenus proprement municipaux, ni intermunicipaux stables et progressifs.

L'aide provinciale

Le dernier budget provincial fait état de l'accroissement de ce qui y est présenté sous le titre de ''ÉVOLUTION DE L'AIDE CONSACRÉE AU SECTEUR MUNICIPAL''. Disons tout d'abord que la terminologie par elle-même tend à prouver une affirmation antérieure, à savoir, la conception fautive du sens des institutions municipales: un boulet à traîner, un pauvre à aider, plutôt qu'une partie importante de la juridiction du pouvoir constitutionnel provincial à financer, comme il finance les autres éléments de ce même pouvoir constitutionnel.

Puis le tableau de la page 54 du discours sur le budget indique que pour 1975-76, cette ''aide consacrée au secteur municipal'' atteint le chiffre très élevé, admettons-le, de 811 millions de dollars, près de 500 millions de dollars de plus qu'en 1972-73. (Plus du double).

Il est bien évident, à la vue de ce tableau et de la terminologie adoptée, que ces sommes ''n'appartiennent pas'', de droit, aux municipalités, mais sont présentées comme des ''générosités'' sujettes aux circonstances et situations annuelles.

Condamnées à l'incertitude d'une année à l'autre, les municipalités n'ont toujours bien à elles que les mêmes sources de revenus bien connues: la taxe foncière, la taxe de l'eau ou de services et la taxe d'affaires. Quant aux autres formes de revenus, les municipalités les reçoivent comme certains pays qui réussissent à se faire reconnaître par les pays qui pratiquent ''l'aide aux pays sous-développés''. (...)

En pratiquant une politique ''d'aide'' comme à des institutions ''sous-développées'', le pouvoir provincial a, à son insu, induit son partenaire constitutionnel à en faire autant.

Il a bêtement placé les municipalités dans l'occasion prochaine de subir la séduction d'un parti très riche, intéressé à jouer le papa-gâteau. Alors que la constitution parle un langage clair et précis.

L'avènement d'un ministère fédéral des affaires urbaines, c'est l'aboutissement logique et inévitable d'une pratique courante, à l'échelle du pays tout entier, d'une pratique extrêmement dangereuse car elle établit des précédents auxquels on reconnaît au besoin — c'est déjà commencé — une interprétation justificatrice d'ordre constitutionnel.

Qu'on se garde bien, de penser que cette position conduit à ignorer le pouvoir fédéral.

Dans un pays ou la constitution ne crée qu'un pouvoir unitaire, le problème ne se pose pas. Il n'y a qu'un pouvoir central ou national exerçant toutes les juridictions, incluant évidemment les ''institutions municipales''. Dans un pays à constitution bipartite, ce n'est pas nier l'une des parties que de reconnaître les limites respectives des obligations de l'un et de l'autre des deux pouvoirs.

La taxe foncière hier et aujourd'hui

Les institutions municipales, intermunicipales et para-municipales (scolaires) ne peuvent plus financièrement reposer principalement sur les sources traditionnelles de taxation.

Ces sources, avec le temps, ont perdu les caractères qui expliquaient leur adoption.

Il est normal que les frais de la société politique soient supportés en fonction de l'état de fortune de ses membres. Autrefois, quand l'épargne ne produisait aucun revenu, à l'époque du bas de laine, le signe sensible de la richesse, c'était la propriété. Et la taxe foncière, en conséquence, répondait à un critère de justice recommandable.

Il y avait, et il y aura toujours des tricheurs, mais dans ce temps-là le tricheur qui cachait sa fortune se privait lui-même. Il se condamnait lui-même à ne pas jouir de son avoir clandestin. Son train de vie correspondait — au malheur des siens et à son propre malheur — à une situation de pauvreté. Son avoir ne lui procurait rien.

Aujourd'hui, la propriété n'est plus nécessairement indicative de l'état de fortune.

Les louables campagnes d'accès à la propriété individuelle ont produit une classe de propriétaires pour qui la propriété demeure un défi chaque mois renouvelé. Nombreux sont les couples âgés placés dans des difficultés réelles par le fait que, retraités, leurs revenus n'augmentent pas, mais les charges affectant la propriété augmentent. Nombreuses sont les jeunes familles propriétaires dont le budget de dépenses augmente avec le nombre et la croissance des enfants: vêtements, études, transport. Mais l'augmentation de leurs revenus ne correspond à celle de leurs charges familiales. Comment alors ne pas réagir désagréablement devant une augmentation des taxes foncières?

La situation des locataires est bien souvent aussi pénible.

Dans les cas de maisons à plusieurs logements (investissements immobiliers des propriétaires) les baux tendent généralement à devenir annuels et sujets à des rajustements basés sur une augmentation des taxes ou des autres charges du bâtiment. Ou bien, une clause escalatoire y est incluse et le propriétaire refile à ses locataires — parfois avec une surprime — toutes les augmentations qui affectent l'immeuble.

Avec une rapidité incroyable au cours des récentes années, les taxes municipales sont devenues — sur le plan de la justice face aux charges financières publiques — absolument fausses, dépassées par le progrès social.

Et ce qui ajoute à la gravité de la situation, c'est que psychologiquement les contribuables deviennent en leur esprit pourtant pacifique, des contestataires de cette formule de prélèvement des revenus nécessaires à l'administration générale et à la fourniture des services municipaux.

Trop de questions demeurent sans réponses suffisantes lorsque des comparaisons s'établissent d'une ville à l'autre, d'une province à l'autre. La théorie ne correspond pas à la pratique. Beaucoup d'explications bonnes, en principe, sont contredites par les faits.

Et les charges affectant la propriété ont pour effet de déprécier la qualité de l'habitat en général.

Pour payer moins de taxes, on se contentera d'un logement trop petit, de moins bonne qualité, qui se détériorera rapidement.

Tout cela est nettement anti-social, et appelle une correction en profondeur.

Bien peu de citoyens, s'il y en a, songent vraiment à gagner moins de revenus afin de payer moins d'impôts aux gouvernements fédéral et provincial. Ce n'est qu'en tant que contribuable municipal que le citoyen est induit à se priver d'un bon logement, en partie au moins, pour payer moins de taxes.

Il en résulte un mécontentement tout à fait explicable.

La taxation municipale est la forme la plus désagréable qui soit de prélever des revenus. Aucun des deux pouvoirs constitutionnels n'a recours à une forme du même genre.

Pourquoi pas la déductibilité des taxes municipales?

La retenue à la source ou le paiement partiel par anticipation sont possibles au fédéral et au provincial. Ils sont même obligatoires. Cette mesure non seulement allège mais supprime la charge instantanée et globale du contribuable, et permet souvent à celui-ci de réclamer remboursement d'un excès de paiement. Il lui arrive d'avoir hâte de présenter son rapport annuel pour RECEVOIR du gouvernement au lieu de lui faire un paiement.

En conséquence de tout cela, il me paraît très urgent qu'une nouvelle programmation des revenus municipaux soit formulée et adoptée par le pouvoir provincial.

Il ne peut sûrement pas être question ici d'un revirement complet, du soir au lendemain, des formules actuelles. Mais il est impératif que la transformation débute le plus tôt possible, se poursuive à un rythme régulier, suivant un cheminement qui rassurera le contribuable municipal quant à la durée de la période de transformation et le protégera contre toute augmentation des taxes dans leurs formes actuelles.

La forme la moins injuste, la moins désagréable, la plus proportionnée, la moins contestable, la plus sociologique de prélèvement d'impôts est celle qui frappe le revenu.

Je ne dis pas que la seule forme d'accès au revenu est un troisième impôt qui s'ajouterait aux deux autres. S'il s'agissait d'un troisième impôt sur le revenu, je rejetterais cette formule comme anti-sociale au même degré que les formules municipales actuelles mais pour d'autres motifs.

Il faut plutôt opter pour une formule applicable suivant les besoins à tout le territoire du Québec évitant la rivalité ou la compétition entre les municipalités.

J'ai utilisé l'expression ''accès'' au revenu. Plusieurs moyens d'accès sont possibles.

Parmi ceux-ci, il y a la déductibilité des taxes municipales.

La proportion du montant admis à la déductibilité reste à établir en fonction d'études spécifiques portant sur les chiffres réels, les besoins, la réduction correspondante des taxes traditionnelles, les cas d'exception et les autres critères à établir.

Cette suggestion paraît avoir le mérite de permettre à la municipalité de trouver — par des moyens qui lui appartiendraient en propre — les revenus supplémentaires nécessaires sans affecter indistinctement tous les contribuables, en prenant pour acquis que l'échelle de déductibilité sera réaliste et non pas symbolique seulement.

Cette formule rejoindrait aussi une caractéristique sociologique de la formule d'impôt sur le revenu, telle que mise en vigueur par les deux pouvoirs constitutionnels, à savoir: l'application d'un privilège d'exemption totale ou partielle suivant les cas et dans la mesure à déterminer sans contraindre le contribuable à prendre figure d'assisté social.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Automne — 8 semaines
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal : 681-4545
Québec : 872-8427
Ottawa : 824-8165

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

LE PERMANENT. TOUJOURS LÀ POUR VOUS AIDER À Y ARRIVER.

10¼%

Garantis, terme de 5 ans

9¾% pour 4 ans
9½% pour 3 ans
9½% pour 2 ans
9½% pour 1 an

Nous offrons des débentures et des certificats de placement garantis pour des périodes déterminées de 1 à 5 ans, pour des montants de $500 et plus.

Taux sujets à changement.

le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent

Membre de la Société de l'assurance-dépôts du Canada

600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554

183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883
5222 Chemin de la Reine Mariee, Snowdon, 489-9381

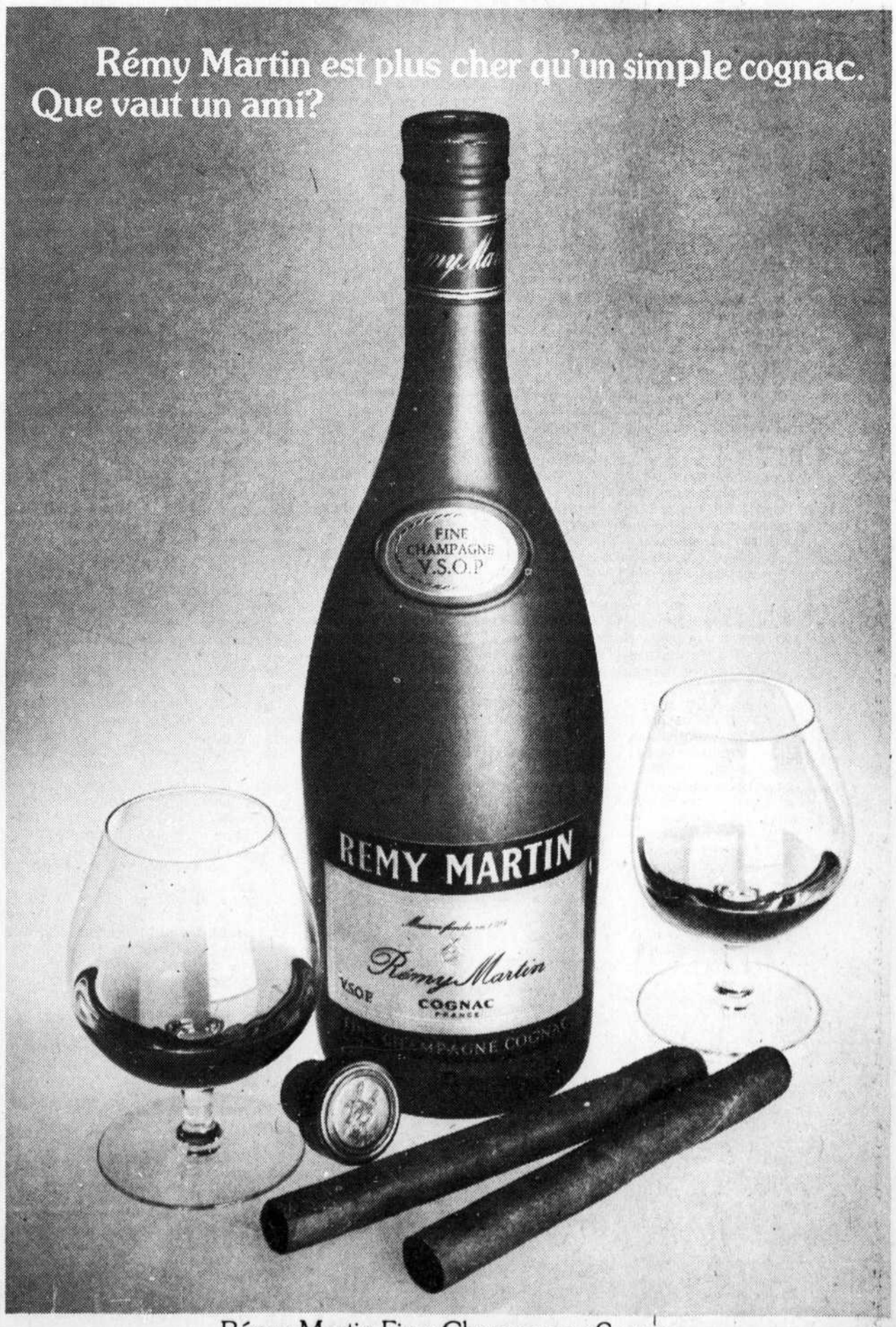

Rémy Martin Fine Champagne Cognac

TI-TOINE

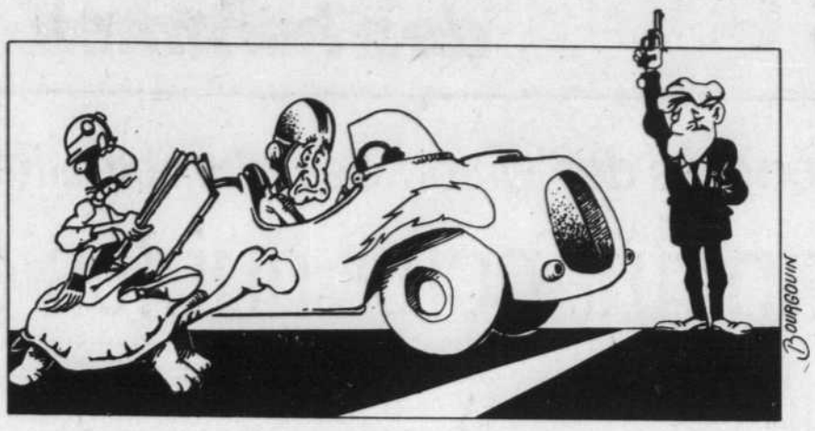

suites de la première page

CRÉDITISTES

dait de ses activités au Solliciteur général et au ministre de la Justice", déclare-t-il dans un communiqué remis à la presse. "Je ne pensais pas que ce corps policier devait également tenir le rôle de publicitaire à l'extérieur de nos cours de justice. Il est malheureusement notoire que les accusations reçoivent beaucoup plus de publicité que les acquittements".

M. Rondeau a ensuite révélé que le leader du parti, M. Réal Caouette, "n'était pas trop bien", mardi à l'hôpital, où il était entré jeudi dernier, après avoir subi une hémorragie cérébrale. Le même jour, il avait été condamné à verser une somme de $20,500 pour libelle diffamatoire à l'endroit de M. Antonio Flamand, candidat du Parti québécois, lors des élections provinciales de 1973.

CONTRÔLE

au début d'une tournée de trois jours au Nouveau-Brunswick, puisque les organisations syndicales y sont des plus amères à l'égard des contrôles. Elles ont mis au point pour la visite du premier ministre un programme de manifestations destiné à refroidir le climat déjà difficile de ce voyage aux Maritimes.

Sous ses fenêtres, hier matin, tandis qu'il retouchait son discours, préparé pour de tranquilles clubs sociaux de l'endroit, quelque 300 travailleurs ont copieusement hué le premier ministre, sous les yeux effarés de dames patronesses vivant encore au temps de la trudeaumanie.

Il s'agissait principalement de travailleurs à l'emploi de la Irving Pulp and Paper, célèbre au titre de l'anti-inflation pour avoir dû réduire une hausse de salaire de 23.8% à 14%, de même que de syndiqués du secteur des boulangeries et confiseries dont la commission anti-inflation a réduit les augmentations de 14% à 8.2%; ces derniers auront à remettre à même leur salaire un trop-perçu d'une centaine de dollars d'ici les prochaines semaines.

"Si nous ne réussissons pas à expliquer pourquoi nous avons institué des mesures de contrôle, ces personnes ont le droit d'être en colère," a déclaré le premier ministre avant d'y aller d'une démonstration quasi-totalement "ad lib" durant une trentaine de minutes.

Il s'est employé à expliquer pourquoi son parti, qui avait fièrement combattu l'idée des contrôles durant la campagne électorale de 1974, avait fait une "pirouette" pour finalement les instaurer en octobre 1975.

"Le facteur temps est primordial en matière de décisions économiques", souligne-t-il. Selon lui, l'inflation qui sévissait en 1974 était largement due à la conjoncture internationale, notamment à la crise de l'énergie, et le Canada avait peu de prise pour la juguler.

Mais la population canadienne aurait alors développé des anticorps contre l'inflation, les plus forts, entreprises et syndicats, sachant mieux se protéger et tirer leur épingle du jeu. Brandissant une liste des augmentations de salaire réclamées par les plus importantes organisations syndicales du pays au cours de 1975, M. Trudeau a rappelé que les moindres demandes dépassaient 30% d'augmentation et que certaines excédaient allègrement les 75%.

"L'inflation était devenue une mentalité lance-t-il, et puisque le programme de restrictions volontaires n'avait pas suffi à réduire les appétits, le temps était venu d'être plus directif et d'instaurer les contrôles.

"Ce qui me préoccupe, dit-il, en retrouvant son ton typique mi-philosophe, mi-politicien, ce n'est pas que les gens se sentent agacés par les contrôles. C'est d'ailleurs difficile pour un gouvernement de les imposer, et nous ne tenons pas le profit pour un mot vulgaire. Non, ce qui me préoccupe c'est qu'ils ne soient pas conscients de la nécessité de cette discipline pour le bien de l'économie canadienne. Ce n'est pas la popularité du Parti libéral qui est en cause, c'est l'état de l'économie."

Au Congrès du travail du Canada, qui réclame une concertation économique tripartite, il répond à mots couverts, en critiquant légèrement l'exemple anglais qu'on lui sert à qui mieux mieux, depuis la récente visite du premier ministre de Grande-Bretagne, M. Callaghan. "Nous n'avons pas attendu aussi longtemps qu'eux pour agir, dit-il, et nous n'aurons pas besoin de miracle."

Tout comme à l'Ile-du-Prince-Edouard, M. Trudeau a été accueilli à Saint-Jean par une "ligne ouverte" où les intervenants lui étaient largement défavorables. Déchaînés, hurlant presque, l'animateur battait la marche: "Dites-nous ce qui ne va pas dans ce pays." Le genre atteint ici des sommets; tout participant à l'hallali avait hier une chance de gagner un voyage pour deux aux Bahamas.

AIR CANADA

Le juge Casey écrit: "Je suis satisfait du fait que cet appel est sérieux et que tôt ou tard la question de la sécurité publique sera résolue par la Commission déjà saisie du problème ou par un jugement rendu suivant des éléments nécessaires de preuve. Dans les circonstances, il semble on ne peut plus évident qu'à ce stade, la balance est en faveur de la sécurité publique et que les intimés n'ont rien à perdre s'ils attendent" la mise en vigueur des ordonnances du jugement Deschênes.

Le point de vue qui prévaut toutefois est celui exprimé par le juge Mayrand, de la Cour d'appel (le juge Bélanger souscrit à cette opinion): "La première ordonnance intimant à l'appelante de préparer ou rédiger pour l'usage de ses pilotes une terminologie française de matériel de vol dont le poste de pilotage de ses aéronefs doit être pourvu ne peut causer un préjudice sérieux, compte tenu du délai accordé (deux ans) et susceptible d'être prorogé... La seconde ordonnance oblige l'appelante à cesser d'interdire à ses pilotes l'utilisation du français dans les circonstances indiquées au jugement entrepris". M. Mayrand ajoute que le jugement place les parties dans le statu quo où elles se trouvaient avant avril 1976 et qu'il "n'y a pas lieu d'appréhender que le rétablissement de cette situation antérieure mettrait en péril la sécurité des personnes ou des aéronefs".

TRUDEAU

cation", son attachement à ses racines. "C'est un sentiment qui vient parfois en conflit avec la réalité économique et sociale", dit-il.

Il croit toutefois que les choses ont changé depuis les efforts de l'ex-premier ministre, M. Louis Robichaud, pour créer un programme d'égalité des chances, et depuis les interventions du ministère de l'Expansion économique et régionale. Au moins, la saignée démographique semble terminée, souligne-t-il.

Après ce bain de foule, M. Trudeau est allé visiter la Maison du troisième âge où l'attendaient aussi des scènes attendrissantes. Village de 4,000 habitants en vaste majorité francophones, Tracadie témoigne pour les 38% de francophones concentrés au nord de la province, sorte d'État dans l'État au Nouveau-Brunswick.

La modestie de Tracadie atteste toutefois des écarts économiques qui subsistent encore entre les deux communautés: l'une centrée sur l'agriculture, la forêt et la pêche, l'autre, à Saint-Jean par exemple, en plein boom économique. Le Nouveau-Brunswick, comme le faisait remarquer M. Trudeau plus tôt le même jour a connu, parmi les provinces canadiennes, la plus importante croissance depuis trois ans, si l'on excepte l'Alberta.

Si le Nouveau-Brunswick est la seule province à avoir promulgué une loi sur les langues officielles, donc à être formellement bilingue, les effets ne s'en font pas sentir partout. Désireux de ne pas éveiller les susceptibilités, M. Trudeau a affirmé hier devant les clubs sociaux de Saint-Jean que le premier ministre conservateur de la province, M. Richard Hatfield, y mettait "la même détermination" que son prédécesseur libéral, auteur de la loi, M. Louis Robichaud.

Mais nombre de groupes, dont l'influente société des Acadiens, se plaignent au contraire amèrement de ce que M. Hstfield tarde à promulguer le règlement d'application de plusieurs articles de cette loi.

Hier midi, dans un kiosque à journaux de Saint-Jean, où l'on trouvait presque tout, de La Presse au Washington Post, une jeune femme leva un sourci interrogatif quand on s'enquit de l'absence du quotidien français, de Moncton et de toute l'Acadie, *L'Évangéline*. "What's that, dit-elle, a magazine?"

la météo

Une crête de basse pression demeure quasi stationnaire sur le Québec. Le temps continuera d'être plutôt frais et nuageux sur l'ouest de la province. Les régions plus à l'est s'ennuageront graduellement d'ouest en est. Une amélioration s'annonce pour demain alors que le creux sera remplacé par une crête de haute pression. Les températures demeureront partout sous les normales saisonnières.

•

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Nuageux avec quelques averses, possibilités de quelques flocons de neige fondante. Maximum de 8 à 11. Aperçu pour vendredi: passages nuageux et frais.

•

Outaouais, Montréal, Sud des Laurentides: Plutôt nuageux et possibilités d'averses. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour vendredi: Passages nuageux et frais.

•

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'est: Plutôt nuageux et possibilités d'averses. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour vendredi: Passages nuageux et frais.

•

Lac Saint-Jean: Ennuagement et quelques averses. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour vendredi: passages nuageux et frais.

•

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: Ennuagement graduel d'ouest en est. Maximum de 9 à 12. Aperçu pour vendredi: passages nuageux et frais.

LA FDA

carbone" les tests de laboratoire ne sont pas parvenus à prouver qu'il ne contenait pas une substance cancérigène. L'emploi du premier colorant est interdit dans la fabrication des denrées alimentaires et des médicaments, mais demeure autorisé pour les cosmétiques. Par contre, le "noir de carbone" ne pourra plus être utilisé dans le réglisse, les médicaments et des produits de maquillage comme le mascara et les ombres à paupières.

Il aura fallu sept ans à la FDA pour se décider à attaquer "le lobby des cerises au marasquin", a déclaré le Dr Sidney Wolfe, directeur du Groupe de recherche en matière de santé du célèbre défenseur des consommateurs, M. Ralph Nader. Selon le Dr Wolfe, la FDA disposait depuis sept ans de preuves scientifiques sur les dangers du "rouge numéro 4".

La FDA a annoncé par ailleurs que dix autres colorants artificiels seraient interdits dans un mois, que 20 autres seraient soumis à des restrictions vers la fin de l'année et que des expériences seraient effectuées sur 52 autres.

En février dernier, la FDA avait interdit l'emploi du "rouge numéro deux" qui, jusqu'alors, était le colorant artificiel le plus utilisé dans l'alimentation, les produits pharmaceutiques et les cosmétiques.

MUNICIPALITÉS

relèvent directement du gouvernement provincial, celui-ci aurait dû leur reconnaître des sources de revenus stables, progressives et suffisantes. Mais, souligne M. Drapeau, celles-ci sont condamnées à l'incertitude d'une année à l'autre, n'ayant toujours à elles que la même source de revenu traditionnelle de l'impôt foncier. "Quant aux autres formes de revenu, les municipalités les reçoivent comme certains pays qui réussissent à se faire reconnaître par les pays qui pratiquent l'aide aux pays sous-développés".

Et, ajoute-t-il, en pratiquant une "politique d'aide comme à des institutions sous-développées", le Québec a à son insu permis au gouvernement fédéral d'en faire autant. "Si un mari laisse son voisin gâter sa propre femme, il n'est pas en mesure de protester bien fort si sa femme trouve le voisin plus généreux que le mari."

Une telle situation, aux yeux de M. Drapeau, est grave tant sur le plan constitutionnel, à cause de l'imbroglio qui s'ensuit, que sur le plan social à cause de la situation financière qui en découle pour les municipalités et les citoyens.

Sur le plan financier, le maire de Montréal estime que les institutions municipales, intermunicipales et même scolaires ne peuvent plus se reposer principalement sur les sources traditionnelles de taxation, soit l'impôt foncier. Ces sources ont à son avis perdu les caractères qui expliquaient leur adoption, la propriété n'étant plus indicative de l'état de fortune. Les taxes municipales sont devenues absolument fausses et dépassées, ajoute-t-il, tout en ayant des conséquences antisociales, par exemple la dépréciation de la qualité de l'habitat en général.

La nouvelle programmation des revenus municipaux qu'il demande, le maire de Montréal croit impératif qu'elle débute le plus tôt possible et se poursuive à un rythme régulier, si bien que le contribuable municipal soit rassuré et protégé contre toute augmentation des taxes dans leurs formes actuelles.

Ne voulant pas d'un impôt sur le revenu venant s'ajouter aux impôts provincial et fédéral, il croit que cette nouvelle programmation des revenus municipaux doit quand même être basée sur le revenu des citoyens. La formule qu'il retient, c'est la déductibilité des taxes municipales. Non seulement une telle formule pourrait être retenue par les gouvernements provinciaux, mais M. Drapeau croit que bientôt le gouvernement fédéral pourrait aussi l'adopter.

Les montants admis à la déductibilité seraient à déterminer, souligne-t-il, mais la formule permettrait aux municipalités de trouver par des moyens leur appartenant les revenus qui leur sont nécessaires, sans affecter indistinctement tous les contribuables.

Quant à l'incompréhension manifestée par le gouvernement provincial à l'égard des institutions municipales, M. Drapeau voit comme solution première la constitution d'un ministère des Affaires municipales fort, capable de regrouper autour de lui les municipalités. "Tant que l'imbroglio constitutionnel durera, il est inadmissible que les municipalités ne soient pas groupées avec efficacité dans le pouvoir constitutionnel dont elles sont l'une des forces les plus puissantes", dit-il.

En dépit de la bonne volonté de tout le monde, le gouvernement québécois ne s'est pas donné l'instrument nécessaire, le ministère des Affaires municipales projetant une image déformée de ce qu'il aurait dû être, dit-il. Faisant l'histoire de ce ministère, il précise que les Affaires municipales ont "projeté une image de tribulations successives avec des interruptions pas suffisamment prolongées pour lui permettre de prendre racine, de s'affirmer, de devenir le colosse qu'il devrait toujours avoir été".

"Les combats à livrer sont harassants et nombreux. Il faut qu'ils soient livrés avec le pouvoir constitutionnel approprié, non pas en marge de lui, encore moins contre lui," de dire le maire de Montréal qui conclut que le gouvernement provincial doit comprendre que les municipalités "ne sont pas une armée rivale mais un régiment de la même armée", "servant un seul et même peuple".

Malgré tous les applaudissements qu'a reçus M. Drapeau à la fin de son allocution, applaudissements qui montraient sans équivoque que ses opinions étaient partagées, rares ont été les maires présents au congrès hier qui voulaient commenter publiquement les déclarations du maire de Montréal. Il faut comprendre que les congressistes reçoivent aujourd'hui leur patron, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom.

Généralement, on s'attend à ce que celui-ci fasse état des intentions de son gouvernement à l'égard de la réforme fiscale que les municipalités réclament de congrès en congrès, mais bien en vain jusqu'ici.

Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, qui est aussi président de l'Union des municipalités du Québec, évoquait d'ailleurs juste avant M. Drapeau combien les municipalités avaient de difficulté à comprendre les arguments du gouvernement pour "justifier la parcimonie dont il a fait preuve à l'endroit des municipalités et l'absence de volonté, de sa part pour établir un nouveau partage de l'assiette fiscale."

M. Lamontagne résume la pensée des maires en disant que "tant que nous n'aurons pas eu cette étude en profondeur que réclame avec insistance l'Union des municipalités sur toute la question de la fiscalité municipale pour définir une nouvelle répartition de l'assiette fiscale, nous continuerons de piétiner".

Si aujourd'hui M. Goldbloom n'est pas en mesure de donner des réponses satisfaisantes aux maires, il est à craindre que plusieurs municipalités ne réagissent violemment. Pour les maires de la banlieue de la Communauté urbaine de Montréal entre autres, des réponses négatives du gouvernement pourraient ouvrir la voie à une véritable déclaration de guerre.

CARTER

s'est fait projeter les films des débats organisés il y a seize ans pour en tirer ses propres conclusions. Aucun d'entre eux n'a de très grands talents d'orateur, mais chacun connaît ses statistiques et on peut penser qu'ils auront bien en tête toutes les données des problèmes susceptibles d'être abordés.

L'enjeu est important, particulièrement pour M. Ford, que les sondages d'opinion situent 11 ou 15 points derrière son adversaire et qui attend à la Maison blanche que le Congrès se mette en vacances, le 2 octobre, pour se lancer vraiment dans la campagne. Il lui faut faire la preuve d'une expérience, d'une connaissance des problèmes et d'une crédibilité plus grandes que celles de M. Carter. Malgré sa fulgurante ascension lors des primaires, le candidat démocrate demeure un nouveau venu sur la scène nationale et les trois premières semaines de sa campagne présidentielle ne lui ont pas permis d'élargir son auditoire de manière perceptible. Comme John Kennedy en 1960, il lui faut prouver qu'il possède une stature présidentielle, une tâche que les pensées intimes qu'il vient de livrer au magazine "Playboy" ne rendront pas facile.

Trois journalistes poseront leurs questions aux candidats. Chacun aura trois minutes pour répondre et deux minutes supplémentaires si des éclaircissements lui sont demandés. Deux minutes seront accordées à son adversaire pour commenter cette réponse.

JURY

Suite de la page 3

les représentants du Front commun pour le respect de la vie que les avocats du Dr Morgantaler ont été d'accord sur une chose: il importe de tenir une enquête sur cet incident aux fins de mettre bien en lumière les faits entourant la prétendue tentative de corruption.

On apprenait, d'autre part que la SQ n'avait pas encore amorcé une enquête et Me Sheppard a dit qu'il doutait énormément des résultats surtout s'il était avéré que l'inconnu qui a parlé au juré était effectivement un membre de la SQ.

Selon Me Colas, il aurait été plus convenable de renvoyer le jury au complet dès les premières indices d'une tentative de corruption car rien n'autorisait à croire que d'autres jurés n'avaient pas été également sollicités.

Quoiqu'il en soit, le substitut du procureur général, Me Gérard Girouard, a donné à entendre que tout le dossier de cette affaire était en préparation aux fins de rassembler tous les éléments avant de déterminer si une enquête est nécessaire.

MORGENTALER

Suite de la page 3

être partie d'un traitement obligatoire dans le cas de graves maladies, que la définition de la santé que donnent les partisans de l'avortement permettait tous les excès, voire le meurtre, que les Québécois font face à l'extermination éventuelle à cause de l'avortement et que l'État a la responsabilité de créer les organismes sociaux nécessaires et les mesures adéquates pour que la naissance d'un enfant soit non seulement acceptable mais contribue à rendre la vie meilleure et plus agréable.

Parmi les exigences formulés par ces personnes au nombre desquelles se trouvait le chef du Rallement des créditistes du Québec, M. Camil Samson, il y a celle qui concerne soit l'abolition pure et simple du comité thérapeutique des hôpitaux, soit la présence d'un curateur de l'enfant à naître.

Les médecins présents ont du reste prétendu que ce comité thérapeutique, obligatoire aux termes de la loi depuis 1959 pour juger de l'opportunité de faire un avortement, arrangeait les médecins en les déchargeant de leurs responsabilités quant à la décision à prendre.

Pour le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit on demande l'abolition du comité thérapeutique tout simplement pour donner à la mère, et à elle seule la responsabilité de la décision.

CONSTRUCTION

Suite de la page 3

coups de fusil avaient été tirés au dessus de la tête de syndiqués, il y a un mois, par un entrepreneur de Drummondville actuellement en chantier à Val Bel Air, en banlieue de Québec.

Les artisans de la construction, régulièrement appelés les "chaudrons" par les syndiqués, passeront dans le camp patronal en vertu d'une clause déjà paraphée du nouveau décret. Ils étaient une dizaine sur le chantier de J.L. Grondin, selon le local des menuisiers qui reproche à ces travailleurs d'accepter de travailler à contrats au lieu de s'en tenir aux tarifs du décret.

Du côté des entrepreneurs, le président, M. Rhéal L'Heureux a déclaré que son organisation ne souhaitait aucune intervention gouvernementale dans la construction. M. L'Heureux faisait ainsi allusion aux accusations de "collusion" portées la veille par la FTQ-Construction, qui a dénoncé la promulgation de deux articles de la loi 30 réduisant les fonctions des délégués de chantier en deçà de ce que les entrepreneurs avaient eux-mêmes offerts à la table des négociations.

"Nous avons toujours tenu à ce que la prochaine convention soit le fruit de la négociation entre les deux parties intéressées, soit l'AECQ et la FTQ-Construction. L'idée d'une collusion entre l'AECQ et le gouvernement est un contre-sens car, à notre avis, le dossier négatif de la construction au Québec est le résultat des deux dernières interventions gouvernementales", a commenté M. L'Heureux.

Le président de l'AECQ a ensuite précisé que les quelque 11% des membres de cette association patronale présents à sa dernière assemblée générale, représentaient 55.4% des heures travaillées dans toute l'industrie de la construction.

M. L'Heureux a ensuite émis l'opinion que les média, et plus particulièrement la télévision, sont en mesure de jouer un rôle positif dans le déblocage du conflit actuel. Il a suggéré précisément aux média d'organiser un débat entre les deux parties afin de permettre à l'AECQ et à la FTQ-Construction d'exposer leurs positions sur les points majeurs du litige. Un tel débat a déjà été refusé par la FTQ-Construction.

LAVAL

Suite de la page 4

professeurs. C'est ce que la direction de l'université Laval appelle négocier de bonne foi.

En se soumettant aux propositions actuelles de l'Université, les professeurs perdraient peu en termes d'avantages pécuniaires (certains y gagneraient beaucoup). Ils y perdraient cependant quant à l'exercice du métier. Et l'Université serait la grande perdante, dans sa consistance propre.

À mesure qu'on approfondit la genèse et la nature de ce conflit, on ne peut se défendre de mettre essentiellement en question le processus de consolidation d'un pouvoir bureaucratique qui est en train de transformer l'Université en unité industrielle de production.

Doit-on laisser ainsi l'Université se dégrader? Voilà un problème qui mérite de préoccuper non seulement les professeurs, mais aussi toute la société québécoise.

DÉCÈS

LEROUX, Jean-Paul. — À l'Hôpital Honoré Mercier de St-Hyacinthe à l'âge de 61 ans, est décédé subitement monsieur Jean-Paul Leroux, époux de Léa Desautels; outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Odette, (épouse de J.P. Gadoury), son fils Jean (époux de Micheline Brien), son petit fils Jean-François Leroux. Les funérailles auront lieu le vendredi 24 septembre. Le convoi funèbre partira du Salon funéraire Maurice Demers No 234 boul. Richelieu-Nord à Mont St-Hilaire à 1.45 heures, pour se rendre à l'église de St-Hilaire où le service sera célébré à 2.00 heures, et de là au cimetière de Rougemont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

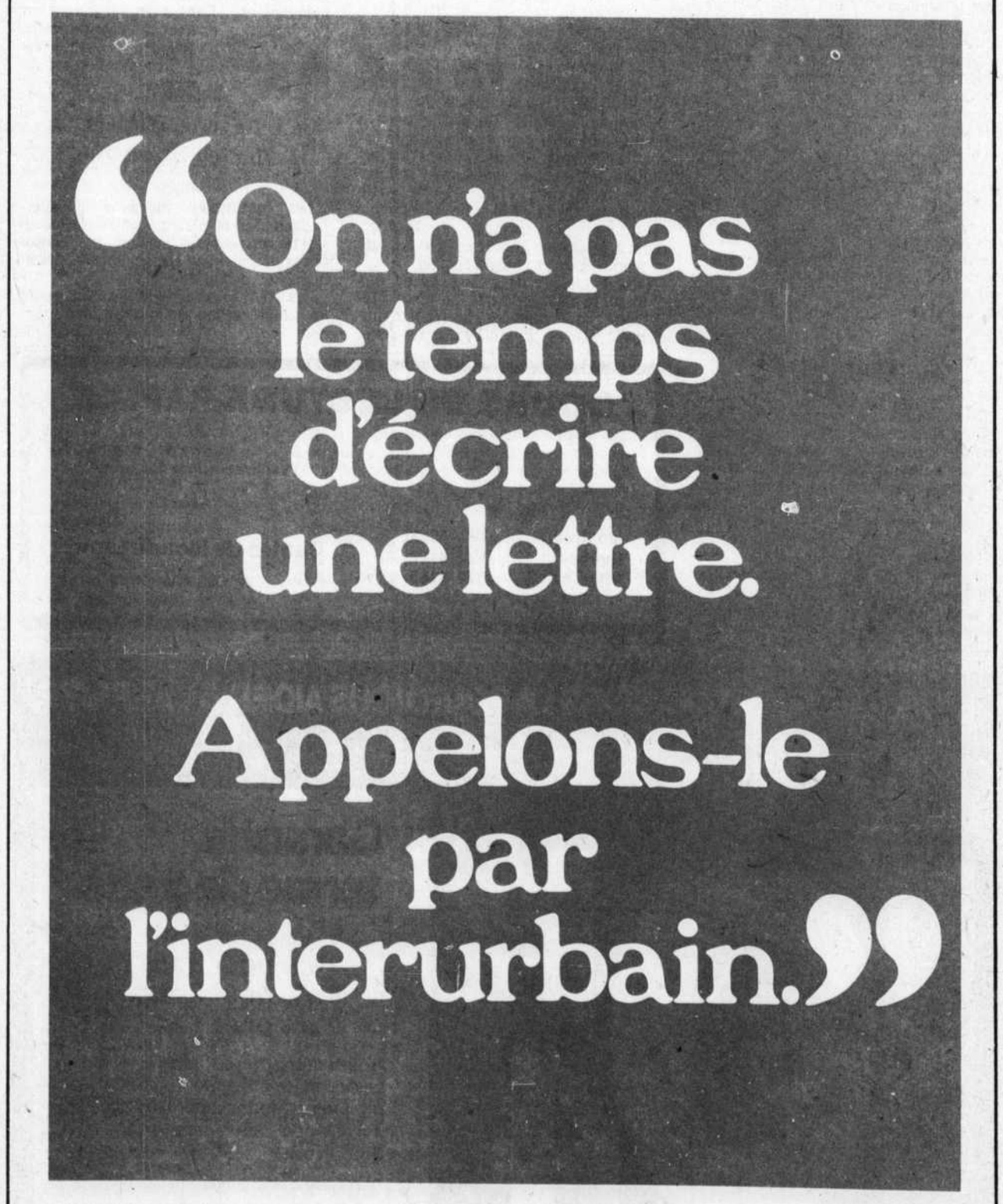

Le café a d'autres effets que de stimuler

le panier à provisions

par RENÉE ROWAN

Vaut-il mieux boire du café régulier ou décaféiné? De plus en plus de consommateurs se posent la question. Selon Louise Lambert-Lagacé, diététiste consultante, le dossier du café est complexe et dans l'état actuel des recherches, on ne peut répondre affirmativement, dans un sens ni dans l'autre.

Ce qu'il faut retenir, dit-elle, c'est que le café, qu'il soit décaféiné ou non, demeure une "petite drogue" qui présente certains risques.

A ceux qui s'interrogent sur le nombre de tasses de café que l'on peut boire quotidiennement, sans effets nocifs pour la santé, elle répond sans hésitation: "Le moins est encore le mieux".

Pourquoi?

Parce que les problèmes que présente le café ne s'arrêtent plus aux effets stimulants de la caféine, précise-t-elle: ceux reliés à la stimulation de la caféine subsistent, d'autres s'y rajoutent. On soupçonne maintenant que des substances contenues, même dans les cafés décaféinés, peuvent causer des dommages à la santé.

Des recherches indiquent en effet que la caféine n'est plus la seule responsable de l'augmentation de l'acidité gastrique: cela signifie que la personne souffrant d'un ulcère devrait éliminer non seulement le café, mais aussi le café décaféiné.

Des substances autres que la caféine sont susceptibles de favoriser la formation de composés cancérigènes dans le système digestif. Ces substances sont également présentes dans le café décaféiné, qu'il soit en poudre ou en grains.

Le "National Cancer Institute", des États-Unis, poursuit actuellement des études sur le solvant utilisé pour décaféiner les grains de café.

Il me faut mon café pour fonctionner...

Cette phrase vous est familière et pour cause! C'est bien connu le café est un stimulant. Cette drogue socialement adulée (une enquête, en Ontario, a révélé que 25% de la population adulte boit plus de cinq tasses de café ou de thé — ou les deux — par jour) engendre une dépendance certaine dès que la dose de caféine dépasse 400 mg par jour: or, une tasse de café contient 115 mg. de caféine.

Diététiste dans une clinique, Mme Lambert-Lagacé tire de l'expérience de ses patients l'observation selon laquelle il est beaucoup plus facile, par exemple, de diminuer sa consommation de bière que sa consommation de café. Boire une tasse de café à plusieurs reprises, au cours de la journée, devient une habitude dont on arrive difficilement à se défaire. Le représentant du département de recherche d'une compagnie distributrice de café a admis, au cours d'un entretien avec des nutritionnistes, que l'on peut éprouver des maux de tête quand on cesse de boire du café, surtout dans les cas où l'on en faisait une grande consommation.

En plus de constituer un stimulant, le café augmente momentanément le rythme cardiaque, il semble agir comme diurétique, en stimulant l'élimination. Après de fortes doses, il pourrait même entraîner la réaction contraire. Il intervient, en outre, dans certaines réactions: des expériences sur des rats de laboratoire indiquent que le café semble favoriser la formation de dépôts graisseux.

Des calories vides

Une tasse de café ne présente aucune valeur nutritive. Si on y ajoute du lait ou de la crème et du sucre, l'apport nutritif est insignifiant et l'on n'y gagne que des calories, comme on peut le constater par le tableau suivant.

Six onces de café nature		= 5 calories
+ 1 c. à table poudre lait écrémé	5+16	=21 calories
+ 2 c. à thé de sucre	5+30	=35 calories
+ 2 c. à thé de miel	5+40	=45 calories
+ 1 c. à table crème 15%	5+26	=31 calories
+ 1 c. à table crème 10%	5+18	=23 calories
+ 1 c. à table lait entier	5+10	=15 calories
+ crème et sucre	5+30+26	=61 calories

Si l'on boit, en moyenne, cinq tasses de café par jour, avec crème et sucre, cela équivaut à 305 calories par jours.

C'est coûteux

Autre aspect non négligeable, boire du café coûte de plus en plus cher. Au restaurant, les prix oscillent entre 25 et 50 cents la tasse, et souvent pour une boisson que l'on a peine à reconnaître pour du café. A la maison, les prix sont moindres, (voir tableau) mais augmentent.

Alors quoi boire? Du thé? Il présente aussi des inconvénients comme celui de contenir 42 mg de caféine par tasse. Du chocolat chaud? En plus de contenir des calories (250 par tasse), il contient aussi, mais en quantité beaucoup moindre, de la caféine. Le cola coûte cher, contient des calories (100 par tasse) et de la caféine.

Que reste-t-il? Les substituts à base de céréales, comme le Postum, ne présentent aucun problème et il y a aussi les tisanes — à la menthe, au tilleul, à la verveine, à la camomille pour ne nommer que celles-là. En Europe et au Mexique, bien des gens terminent leur repas par cette boisson chaude et apaisante, ou tout simplement agréable au goût.

Il serait téméraire de prétendre que ceux qui boivent cinq à six tasses de café par jour, quand ce n'est davantage, abandonneront du jour au lendemain ce petit vice pour se tourner vers les tisanes. Cela peut toutefois se faire graduellement de façon à ramener sa consommation de café à une ou deux tasses quotidiennement, ce qui permettrait de demeurer dans les limites de la sécurité.

Et puis, pourquoi ne pas boire son café du matin comme on le fait en France: moitié lait, moitié café. Cela représenterait, du point de vue nutritif, un apport intéressant au petit déjeuner souvent négligé.

Notons enfin que les personnes souffrant de problèmes gastriques et d'insomnie devraient éviter le café sous toutes ses formes.

1 livre de café en grains = 40 tasses
8 onces de café instantané = 120 tasses

Boisson	Teneur moyenne en caféine	Coût — une portion normale
A **moulu**		2 c. à table/tasse*
percolateur	93 mg/tasse	04 à 09 cents
filtre	115 mg/tasse	04 à 09 cents
décaféiné	1mg/tasse	07 à 11 cents
B **instantané**		
régulier	70 mg/tasse	02 à 03 cents*
décaféiné	1 mg/tasse	03 (1½ c. à thé/tasse)
C **thé**	42 mg/tasse	02 cents
cola	40 mg/10 onces	20 cents
chocolat (tablette)	25 mg/pte tablette	25 cents
chocolat chaud	10 mg/tasse	05 cents
D **substituts**		
boissons à base de céréales	nil	04 à 08 cents
tisanes	nil	05 cents

* coût sucre et lait ou crème
* coût plus élevé pour café plus fort

L'AFEAS réclame un statut légal pour la femme collaboratrice du mari

par Renée Rowan

Il est urgent de faire reconnaître officiellement ces milliers de femmes qui ont toujours travaillé avec leur mari au sein de l'entreprise familiale, d'étudier en profondeur leur statut légal et financier et de modifier le plus tôt possible toutes les modalités des différentes lois afin d'abolir des situations de grandes injustices.

Telle est la principale conclusion d'une importante recherche entreprise par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) sur "la femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif" dont les résultats ont été rendus publics hier au cours d'une conférence de presse.

Dans une société où l'argent détermine la valeur, les femmes collaboratrices de leur mari, parce qu'elles ne reçoivent pas de salaire, sont un groupe dont le travail n'appartient pas à l'économie de l'argent, peut-on lire dans la conclusion de cette étude qui sera "dérangeante" pour la petite et moyenne entreprise, a déclaré le directeur aux affaires publiques de la Chambre de commerce de Montréal, M. Pierre Morin, signalant que ce rapport représente une analyse originale et nouvelle de la situation de survie de l'entreprise.

Le premier principe à faire reconnaître, affirme dans ses recommandations l'AFEAS, est le droit de la femme au travail et à la participation dans l'entreprise à propriété unique contrôlée par son mari dans 84% des cas étudiés. Le droit d'être rémunérée pour ce travail doit être sanctionné par une correction au système fiscal. Selon les résultats de l'étude, 85% des femmes interrogées n'ont pas de salaire régulier.

L'État doit compléter la sécurité financière et l'indépendance que donne un salaire en assurant à la femme collaboratrice des avantages marginaux que la loi accorde aux salariés tels que l'assurance-chômage, la régie des rentes, le salaire minimum, les caisses de retraite, l'assurance-salaire, autant d'avantages dont elle est démunie actuellement.

Nombre de femmes, lors de la vente de l'entreprise, d'une faillite ou à la mort de leur mari, et maintenant de plus en plus fréquemment, lors d'une séparation ou d'un divorce, se retrouvent souvent démunies après avoir travaillé fort et pratiquement sans salaire pendant plusieurs années.

De façon à les protéger, l'AFEAS réclame que l'État sanctionne légalement le droit pour l'épouse sous tous les régimes matrimoniaux d'assurer à leur bénéfice la vie de leur mari. Le droit civil devrait en outre sanctionner, sous tous les régimes matrimoniaux, le droit de l'épouse d'être partie à une convention d'achat/-vente au décès avec son mari, sanctionnée par assurance: cette convention de même que l'assurance seraient soustraites à toute application des régimes matrimoniaux.

On devrait également, sous tous les régimes matrimoniaux, assurer à l'épouse le droit de détenir une participation dans l'entreprise, sous forme d'actions ou de société avec le mari, qui ne soit pas sujette à l'application des conventions matrimoniales résultant du contrat de mariage ou de la loi.

Le droit à tout recyclage rémunéré par les centres de main-d'oeuvre devrait aussi être reconnu à l'épouse.

Il apparait donc évident que plusieurs dispositions des lois, tant sur le plan juridique que fiscal, devront être amendées pour reconnaître la situation de l'épouse collaboratrice de son mari.

La présidente du Conseil du statut de la femme au Québec, Mme Laurette Robillard, qui a préfacé le rapport de l'AFEAS et qui assistait hier au lancement, a souligné l'urgence d'apporter des amendements à la loi provinciale sur les compagnies — dans le même sens que le gouvernement fédéral — de façon à accroître les responsabilités véritables des femmes dans l'incorporation des entreprises. "Cela permettrait de faire avancer les choses sur plusieurs points", a-t-elle affirmé.

La Commission scolaire Youville a l'intention de poursuivre les parents

par Angèle Dagenais

La Commission scolaire Youville pourrait entreprendre des procédures juridiques pour obliger les parents des municipalités de Saint-Jean-Chrysostome et Sainte-Clothide à envoyer leurs enfants à l'école dès le début de la semaine prochaine.

Environ 1000 enfants de l'élémentaire et du secondaire "participent" à la lutte entreprise par leurs parents pour empêcher la fermeture des niveaux secondaires III et IV à l'école de Saint-Jean-Chrysostome. La commission scolaire a en effet décidé, dès février dernier, de transférer les élèves de ces deux niveaux du secondaire de l'école Montpetit, de Saint-Jean-Chrysostome à la polyvalente de Beauharnois.

Les commissaires ont voté, pour la huitième fois depuis le printemps dernier en faveur du maintien de cette décision, avec la ferme conviction que les 175 enfants de Saint-Jean-Chrysostome et de Sainte-Clothilde impliqués dans le transfert ont avantage à fréquenter une école polyvalente, au second cycle du cours secondaire. La commission scolaire est prête à modifier l'horaire de cours de la polyvalente de Beauharnois pour accommoder les étudiants, qui devront voyager en moyenne 21 milles en autobus scolaire, soir et matin.

Le directeur-général de la commission scolaire, M. Gérard Robert, a déclaré hier que le système d'enseignement, tel qu'il existe dans la province, demande un grand sacrifice à ces étudiants, en les obligeant à de longs voyagements, mais que cette situation n'est ni meilleure ni pire que celle qui existe dans la plupart des régions rurales du Québec.

Les parents, pour leur part, ont décidé à la quasi-unanimité de maintenir le boycottage scolaire amorcé le 13 septembre, non sans être conscients que leurs enfants qui fréquentent l'élémentaire et le secondaire ont déjà perdu plusieurs jours de classe. Les autorités municipales de Saint-Jean-Chrysostome et Sainte-Clothilde ont accordé leur concours aux parents pour soutenir le blocus des autobus scolaires en laissant en permanence un camion et une déneigeuse devant les garages de la compagnie de transport scolaire. Tous les jours, depuis le début de l'année scolaire, les parents manifestent, soir et matin, devant les bâtiments de la compagnie.

Les parents ont récemment tenté de gagner leur point en adressant une requête au ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, mais ce dernier leur a clairement indiqué que ce dossier n'était pas de son ressort, mais de celui de la commission scolaire.

Visiblement déçu de la décision des commissaires, le porte-parole du comité de parents de Saint-Jean-Chrysostome, M. Charles Perron, a déclaré que le conflit semble désormais sans issue. Assistant aux délibérations des commissaires mardi soir, il a remarqué avec quelle désinvolture "scandaleuse" ces derniers traitent des affaires courantes de la commission scolaire. Il estime que ce conflit a des implications qui dépassent largement le domaine de la pédagogie ou "du choix d'options". M. Perron soutient que la commission scolaire reproche maintenant aux parents, et de façon déloyale, d'avoir nui à l'implantation d'une polyvalente dans leur secteur, afin de maintenir plus longtemps leurs enfants dans les écoles locales.

Le drapeau basque pourra flotter

MADRID (Reuter) — Le gouvernement espagnol a fait un geste pour tenter d'amadouer les fières et rétives provinces basques du nord du pays: il tolérera le déploiement du drapeau nationaliste basque.

Le ministre de l'Intérieur, M. Rodolfo Martin Villa, a donné des instructions à cet effet au terme de la tournée qu'il vient d'effectuer dans la région. Jusqu'à présent, le déploiement de l'emblème basque était considéré comme un délit et les contrevenants étaient passibles de poursuites pour "propagande illégale". Le gouvernement, indique-t-on de source informée, n'acceptera pas toutefois que le drapeau basque flotte lors des cérémonies officielles.

LA RENTRÉE LITTÉRAIRE dans le DEVOIR
25 septembre et 2 octobre 1976

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

RENAULT 5

D'ACCORD MAIS DANS QUEL GARAGE ?

CHOISIR UN BON GARAGE EST UN PROBLÈME

— Sa situation géographique
— Les aubaines dont il me fait bénéficier
— Son ambiance et son image
— La qualité et le coût de son service

AUTANT DE QUESTIONS DIFFICILES À RÉSOUDRE

LAREAU AUTOMOBILE RÉPOND:

Nous sommes situés en plein coeur du grand Montréal métropolitain avec accès par le métro Mont Royal et plusieurs lignes d'autobus.
Vous serez accueilli par une équipe jeune, dynamique, décidée à défendre vos intérêts.
Notre service n'a plus sa réputation à faire, vous renseigner sur sa qualité et son professionalisme auprès de l'A.P.A. de M. P. Edmonston sera tout à notre avantage.

NOS AUBAINES D'AUTOMNE

— Offrez-vous une **Renault 5 GTL** toit ouvrant sans supplément de prix.

ÉCONOMIE $250.00

— Toutes nos **Renault 12, 15, 17, 1976** seront équipées d'un radio AM/FM stéréo sans supplément de prix.

EN PLUS D'UN ESCOMPTE DE LIQUIDATION DE $150.00

SOIT UNE ÉCONOMIE TOTALE: $325.00

C'est pour ça que nous sommes le premier dealer de Montréal

DONC QUI PENSE RENAULT PENSE LAREAU

LAREAU AUTOMOBILE INC. 4484 DE LA ROCHE (Coin De La Roche et Mont Royal) **523-2153**

Deux sondages favorables à Helmut Schmidt

BONN (AFP) — Le chancelier Helmut Schmidt et la coalition gouvernementale social-démocrate/libérale sortiront vainqueurs des élections législatives du trois octobre selon deux des plus importants instituts de sondages ouest-allemands.

Dans un sondage réalisé pour l'hebdomadaire "Stern", l'Institut Allensbach accorde 51 pour cent des voix à la coalition et seulement 48 à l'opposition démocrate-chrétienne. Le SPD obtiendrait 40,5 pour cent, le FDP 10,5 et la CDU-CSU 48.

De son côté, l'Institut Kehrmann, dans un sondage pour un autre hebdomadaire, "Quick", indique que 51,5 pour cent des électeurs sont décidés à faire confiance à la coalition contre 47,4 à la démocratie-chrétienne. Le SPD obtiendrait 43,2 pour cent, le FDP 8,3 et la CDU-CSU 47,4.

Les deux sondages traduisent une légère progression du SPD et un faible recul pour la CDU-CSU et le FDP. Si les sondages devaient se vérifier le trois octobre, le parti social-démocrate, tout en continuant à diriger les affaires du pays, devrait de nouveau céder à la CDU-CSU le rang de premier parti de la RFA. En 1972, lors du plus grand triomphe de son histoire, le SPD, sous la direction de M. Willy Brandt, avait dépassé pour la première fois la CDU-CSU avec 45,8 pour cent des voix contre 44,9, tandis que le FDP venait loin derrière avec 8,4.

Les expulsions dans l'Alentejo commenceront lundi

(Par Reuter) — Le gouvernement socialiste portugais a annoncé hier matin, après un conseil des ministres, que l'éviction des terres illégalement occupées commencerait lundi prochain. Cette décision pourrait provoquer un affrontement avec le Parti communiste et sera la première épreuve de force pour le gouvernement minoritaire, formé il y a deux mois. 101 fermes d'une superficie totale de 26,000 hectares seront tout d'abord visées.

Le gouvernement a également décidé la création d'un institut destiné à accorder des compensations aux propriétaires illégalement déposédés de leurs terres. Parmi eux, se trouvent des étrangers, dont six Britanniques et un Allemand de l'Ouest.

En vertu de la loi de réforme agraire, passée en 1975 par le gouvernement pro-communiste, des travailleurs agricoles, encouragés par des mouvements politiques communistes et gauchistes et des mouvements de soldats, avaient procédé à l'occupation d'un million d'hectares.

Le but de la loi était de briser les grands domaines latifundiaires de l'Alentejo, souvent sous-cultivés à cause de leurs propriétaires absents, en remettant les terres à leurs paysans.

Le gouvernement de M. Mario Soares a reconnu la légitimité des occupations de 400,000 hectares. Mais les propriétés trop petites, et donc exclues du domaine d'application de la loi, doivent être restituées, a-t-il décidé.

Le cabinet a ordonné à des groupes de travail gouvernementaux de coordonner, avec les gouverneurs civils, les plans d'évacuation.

Les ouvriers agricoles des coopératives de l'Alentejo, un bastion de la gauche, ont indiqué qu'ils utiliseraient la violence, plutôt que de se faire déloger. Les noms des coopératives reflètent leur militantisme: Etoile rouge, La gauche triomphera ou encore Mur d'acier.

Mais, au cours d'une série de réunions, les chefs civils et militaires du Portugal, à leur tête le président Antonio Ramalho Eanes, semblent avoir décidé d'utiliser la force armée si nécessaire.

L'évacuation sera un test pour la viabilité des institutions démocratiques portugaises et pour l'autorité du gouvernement Soares.

Par ailleurs, le Portugal est devenu hier le 19e membre du Conseil de l'Europe.

Le drapeau rouge et vert du Portugal a été hissé devant le siège du conseil, à Strasbourg, tandis que M. Jose de Medeiros Ferreira, ministre des Affaires étrangères, présentait le document d'adhésion.

"Mon diplôme m'a donné du galon."

Officier en commençant.
Tu as un D.E.C. ou un BAC? Ou tu termines tes études universitaires cette année? Les Forces armées canadiennes ont une tenue d'officier pour toi et tous les avantages qui s'en suivent: salaire fort avantageux selon tes capacités, un minimum de 4 semaines de congé payées dès la prernière année, possibilité de voyages et d'études post-universitaires, responsabilités stimulantes...
Conditions avantageuses. Une armée de volontaires comme la nôtre offre bien des avantages car elle est en concurrence avec l'industrie lorsqu'il s'agit de l'engagement de diplômés et de spécialistes comme toi et moi. Nous jouissons donc d'une grande liberté d'action... en plus d'avantages matériels certains.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES — SI LA VIE T'INTÉRESSE

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes.

Nom _____

Age _____ Scolarité _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Adresse ce coupon à: Centre de recrutement des Forces armées canadiennes, 1254, rue Bishop, Montréal, H3G 2E3
N.B. Tu peux aussi téléphoner (à frais virés) à 283-6518

D DEO

Des parlementaires américains réclament une enquête approfondie sur le meurtre de Letelier

(Par Reuter et AFP) — L'assassinat d'Orlando Letelier, ancien ministre chilien des Affaires étrangères du gouvernement Allende, a provoqué la colère de plusieurs parlementaires américains, qui ont réclamé hier une enquête approfondie.

M. Letelier — qui avait été déchu de sa nationalité chilienne il y a onze jours — a été tué, ainsi que sa passagère, Mme Ronnie Moffitt, par l'explosion d'une charge dans sa voiture, au moment où celle-ci passait devant l'ambassade du Chili à Washington.

Le sénateur Edward Kennedy a affirmé, dans une déclaration, que "ce type de terrorisme politique était absolument inacceptable. Pour le sénateur James Abourezk, du Sud-Dakota, il s'agit d'un meurtre de sang-froid. "La tyrannie de la dictature chilienne vient de gagner en partie les États-Unis", a-t-il dit.

A Santiago, le gouvernement chilien a réclamé une "enquête complète et rigoureuse" et le ministere des Affaires étrangères, citant le communiqué de son ambassade à Washington, a condamné un acte atroce de terrorisme".

Mais, à la télévision américaine, la veuve de l'ancien ministre a accusé le gouvernement de la junte militaire d'avoir tué son mari.

Aux Nations-Unies, à New York, Cuba aurait demandé, en vain, à s'adresser aux délégués de la session de l'assemblée générale de l'ONU pour stigmatiser le crime. Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a exprimé hier son "indignation" devant l'attentat de Washington. "Le secrétaire général est indigné de cet acte de terrorisme et condamne tous les actes de violence de cette nature", a déclaré le porte-parole de M. Waldheim.

La police et le F.B.I. (Federal Bureau of Investigation) ont commencé à examiner les débris du véhicule, mais la police a refusé de commenter les informations selon lesquelles l'explosion aurait été télécommandée par radio. Elle a refusé de confirmer que M. Letelier avait reçu, ces temps derniers, des menaces de mort.

M. Michael Moffitt, dont la femme a été tuée, et qui a lui-même été blessé dans l'explosion, a estimé que l'attentat pouvait avoir été aussi bien le fait d'un groupe d'extrême-droite américain.

Économiste de formation, Orlando Letelier, qui était âgé de quarante-quatre ans, avait été l'ambassadeur à Washington de "l'Unidap Popular", de 1971 à 1973. Il avait été ministre de la défense, des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Emprisonné après le coup d'État militaire de septembre 1973, il était ensuite relâché, puis expulsé en 1974. Exilé aux États-Unis, il devint l'un des opposants les plus éloquents et les plus efficaces au régime du général Pinochet.

Selon certains observateurs, il aurait joué un rôle important dans la décision du Congrès de couper l'aide militaire et de réduire l'aide économique au gouvernement de Santiago.

L'Institut qu'il dirigeait, à Washington, avait mené, avec succès, une campagne aux Pays-Bas pour dissuader le gouvernement de La Haye de garantir un investissement de 63 millions de dollars dans le secteur des mines, au Chili. Ce fut l'une des raisons exposées par le gouvernement chilien, le 10 septembre, pour priver M. Letelier de sa nationalité.

D'autre part, à Rome, des représentants de l'opposition chilienne en exil, dont Mme Hortensia ont déclaré hier que M. Letelier a été assassiné par la DINA, police secrète chilienne, en raison du succès de la mission qu'il menait aux États-Unis et dans le monde contre le régime du général Pinochet.

Le défi des Irlandaises de la paix

BELFAST (Reuter) — Ce n'est pas la détermination qui manque à ce groupe de femmes Nord-Irlandaises, tant catholiques que protestantes, qui, écoeurées de sept années de violences accumulées, ne veulent plus avoir qu'un seul objectif et un seul slogan celui de la paix.

Mais, face aux défis permanents, leur tâche paraît presque insurmontable. La violence sectaire est devenue une vieille habitude bien enracinée en Irlande du Nord. Les croisées irlandaises de la paix risquent de prêcher au milieu d'un désert de haine qui étouffera leurs exhortations. D'autres, avant elles, ont échoué dans de pareilles tentatives.

Des réactions hostiles se sont déjà produites. Par exemple, contre le domicile de Mme Mary Taggart, une ménagère protestante qui s'est associée au coude-à-coude avec des catholiques, dans le mouvement de la paix: son petit pavillon de banlieue a été badigeonné de peinture noire — action qui ne dissuade pas Mme Taggart. "Cela ne m'arrêtera pas. Nous devons continuer", affirme-t-elle.

Pour l'heure, les femmes qui se sont ralliées par milliers, pour essayer d'arrêter l'effusion de sang en Irlande du Nord, se sentent relativement en sécurité. Elles pensent que tant que les organes d'information internationaux s'intéressent à leur cause et la font connaître, aucun des deux camps antagonistes n'osera lancer des représailles importantes contre elles.

Mais nous nous attendons à des ennuis sérieux, déclare Mairead Corrigan, une ardente catholique qui est l'un des deux porte-drapeaux du mouvement. Mlle Corrigan est la tante de trois enfants qui ont trouvé la mort le onze août, à la suite d'une fusillade qui avait éclaté entre un commando de l'I.R.A (Armée républicaine irlandaise) et des militaires britanniques. Les hommes de l'I.R.A. ayant perdu le contrôle de leur véhicule, celui-ci faucha les trois enfants. C'est cette injustice du sort qui a fait de Mlle Corrigan une révoltée de la paix.

Elle poursuit: "Nous devons nous tenir prêtes aux violences physiques et aux intimidations... Les hommes de la violence n'abandonneront jamais la partie sans frapper encore un grand coup.

À son domicile, dans le bastion catholique d'Andersons-Town, Mlle Corrigan reçoit tous les jours des insultes, par téléphone, d'hommes et de femmes qui lui déclarent que la lutte contre la présence militaire britannique doit continuer.

Elle rejette en riant ces menaces. Elle sait, pourtant, avec Mme Betty Williams, la mère de famille de 33 ans qui a pris la tête du mouvement pour la paix, que d'autres femmes ont cédé, dans le passé, devant la menace de l'intimidation.

Les extrémistes, protestants aussi bien que catholiques, se retrouvent pour une fois unis pour voir d'un mauvais oeil le mouvement des pacifistes.

Aux grands maux les grands moyens

Les marges de profit et les hausses de prix des produits des grandes entreprises sont contrôlées. Une des solutions à l'inflation.

Depuis l'avènement des mesures de lutte contre l'inflation, le contrôle des salaires a beaucoup plus retenu l'attention que celui des prix. Pourtant, le contrôle des prix s'est avéré efficace lui aussi.

Les prix ne flambent plus. Depuis plusieurs mois, ils augmentent beaucoup plus lentement. Citons Statistique Canada: "D'août 1975 à août 1976, l'indice d'ensemble des prix à la consommation a progressé globalement de 6.2%, le plus faible pourcentage depuis mars 1973." (Statistique Canada, août 1976).

Quelques chiffres

6,500 grandes entreprises doivent désormais restreindre leurs marges de profit et remettre tout profit excédentaire aux consommateurs. Les compagnies doivent donc déterminer leurs prix en conséquence. La marge de profit des entreprises manufacturières, banques, etc. ne doit pas dépasser 85% de ce qu'elle était au cours de leur dernière année ou des 5 dernières années; dans le cas des grossistes et des détaillants, cette marge est de 95%.

Les plus grandes entreprises canadiennes doivent déclarer à la Commission toute hausse de prix de leurs produits au moins 30 jours à l'avance et en justifier les raisons. Cette mesure a permis d'éviter des augmentations de prix jugées excessives.

Ce contrôle est exercé sur environ **$40 milliards** de ventes annuelles.

La grande majorité des entreprises coopèrent avec la Commission de lutte contre l'inflation. C'est d'ailleurs pour cela que, jusqu'à maintenant, peu d'entreprises ont été forcées de réduire leurs prix après les avoir augmentés.

La hausse des prix à la consommation ralentit, mais il y a encore du chemin à faire. Le taux d'inflation est passé de près de 11% qu'il était en 1975 à moins de 8% depuis l'instauration des mesures de lutte contre l'inflation.

Gouvernement du Canada — Government of Canada

BILAN DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION. L'AN UN

Le Mig 25: Moscou revient à la charge

TOKYO (Par AFP) — L'Union soviétique a entrepris hier une nouvelle démarche auprès des autorités japonaises afin d'obtenir la restitution de l'avion "Mig-25" livré par l'officier déserteur Viktor Bekenko qui a, depuis, obtenu l'asile politique aux États-Unis.

L' "acte inamical" commis par les autorités japonaises ne peut qu'avoir une influence néfaste sur les relations entre les deux pays, a déclaré l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Tokyo, M. Dimitri Poliansky, à l'adjoint du vice-ministre, M. Keisuke Arita, qui le recevait au ministère japonais des Affaires étrangères.

Le Japon s'est conformé aux droits et usages internationaux, a répondu M. Arita.

Les principaux points de la note soviétique sont les suivant, selon le ministère japonais:

— le gouvernement japonais n'a pas restitué l'avion et le pilote, comme l'U.R.S.S. le demandait dans une note du 6 septembre;

— Le Japon n'a pas adopté une attitude réfléchie mais, au contraire, a durci les relations entre les deux pays;

— Le lieutenant Belenko était drogué et entouré de policiers japonais lorsqu'il s'est entretenu avec un représentant soviétique;

— Rien ne justifie dans le droit international où les usages que le Japon garde l'appareil qui est propriété de l'URSS. En outre, il a été démonté avec l'aide de membres d'un pays tiers.

Création d'une "armée de défense du Liban"

Elias Sarkis sera investi aujourd'hui sous la protection des canons syriens

BEYROUTH (par Reuter et AFP) — Président élu du Liban, M. Elias Sarkis, qui passe pour le protégé de la Syrie, succède aujourd'hui à la tête de l'État libanais, à M. Soleiman Franjié.

Contrairement aux traditions politiques libanaises, la cérémonie de prestation de serment n'aura pas lieu à Beyrouth. Les affrontements qui s'y poursuivent interdisent que les deux présidents, l'élu et le sortant, se retrouvent à l'Assemblée nationale.

Elle se déroulera donc dans la petite cité climatique de Chtaura, en bordure de la vallée de la Békaa, en région contrôlée par la Syrie depuis début juin.

Ce fait est en lui-même une des causes de la décision de nombre de chefs de la "gauche libanaise", y compris MM. Kamal Joumblatt et Rachid Karamé, de ne pas assister à la cérémonie qui fera du gouverneur de la Banque nationale le sixième président du Liban indépendant.

Les islamo-palestiniens, qui espéraient que cette passation des pouvoirs tant attendue, à la suite du refus de M. Frangié de se démettre avant l'expiration légale de son mandat, constituerait une réaffirmation symbolique de l'unité nationale dans un pays en grande partie sous contrôle des forces syriennes, ont été outrés par la décision du nouveau chef de l'État de prêter serment sous la protection des canons syriens.

Le "Front d'union nationale", qui comprend notamment le premier ministre, dont on s'attend à ce qu'il remette dès demain à M. Sarkis la démission collective de son gouvernement, et M. Raymond Eddé, candidat malheureux à la succession de M. Franjié, a dénoncé le choix de Chtara pour la prestation de serment.

M. Kamal Joumblatt avait fait de même mardi soir, jugeant que la cérémonie serait inconstitutionnelle si elle ne se déroulait pas à l'Assemblée nationale, en présence des représentants de l'ensemble du peuple libanais.

Le quotidien "As-Soumoud", organe du front du rejet, voit dans la décision de tenir la cérémonie à Chtara la preuve que M. Sarkis ne sera pas autre chose qu'un paravant légal derrière lequel le gouvernement syrien pourrait poursuivre tranquillement la liquidation de la résistance palestinienne et la destruction du Liban.

On s'attend à ce que près de 60 députés assistent à la cérémonie. Certains d'entre eux viendront d'ailleurs de Damas, où ils ont trouvé refuge au plus fort de la guerre.

En dépit des efforts déployés la semaine dernière, tout espoir de conclure un cessez-le-feu à l'occasion de la succession présidentielle a dû être abandonnée à la suite de l'échec des pourparlers de Chtaura entre Libanais, Syriens et Palestiniens.

La grande question que l'on se pose maintenant à Beyrouth est de savoir comment le président Sarkis pourra prendre ses pouvoirs. Entretemps, les mouvements rivaux poursuivent leur guerre des ondes. Radio Amchit continue de diffuser le message d'adieu du président Frangié dans lequel il dénonce vigoureusement la résistance palestinienne, responsable à ses yeux de tous les maux du Liban.

M. Rachid Karamé a répondu à ce message en accusant le président sortant d'être personnellement responsable du conflit libanais et d'avoir tout fait pour amener une partition du pays. Il lui reproche sans donner de précision, des scandales et des affaires financières douteuses, son ignorance et son inefficacité.

Par ailleurs, les informations faisant état d'un sommet syro-séoudo-égyptien, hier matin à Taef (Arabie) ont été démenties de source compétence syrienne.

Selon ces informations, diffusées par un responsable progressiste libanais, la rencontre entre les présidents d'Égypte et de Syrie se serait déroulée à la résidence d'été du souverain séoudien, et en présence du roi Khaled.

"Une telle rencontre n'a eu lieu ni en Arabie séoudite ni ailleurs. Le président Assad se trouve à Damas qu'il n'a quittée ni mardi soir ni mercredi matin", a-t-on déclaré à l'AFP, de source compétente syrienne.

Contrairement à ce que laissaient entendre certaines informations de presse une pareille rencontre n'aura pas lieu, non plus, mercredi soir, ajoute-t-on de même source.

A la veille de l'entrée en fonctions du nouveau président de la république libanaise, M. Bechir Gemayel, commandant en chef des forces militaires unifiées conservatrices, a annoncé de son côté la création d'une "armée de défense du Liban". Cette force, qui comprendra plusieurs milliers d'hommes, "sera naturellement autre chose que l'armée libanaise légale", a-t-il dit.

Prononçant une allocution devant la première promotion des "forces libanaises unifiées" dont il est le commandant en chef, M. Béchir Gemayel a déclaré: "cette première promotion n'est que le noyau de l'armée de défense du Liban que nous construirons ensemble".

S'adressant aux combattants qui appartiennent aux Kataëls, Parti national libéral, "Gardiens du cèdre" et "Tanzim", M. Béchir Gemayel a poursuivi: "Vous n'appartenez plus aujourd'hui à vos partis respectifs. Vous appartenez au commandement unifié qui pourrait vous envoyer à Jezzine, Baalbeck ou Rmeich".

Le complot manqué du Ramadan contre le président Suharto?

DJAKARIA (AFP) — Le président Suharto, chef de l'État indonésien, a révélé hier qu'un groupe anonyme d'opposants s'était proposé d'obtenir sa démission pour lui substituer, à la veille de la fête du Ramadan, le vieux héros de l'indépendance, Mohammed Hatta.

Selon le chef de l'État indonésien, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, M. Sawito Kartowibowo, aurait préparé un projet de lettre par laquelle le général Suharto se démettrait de ses fonctions en faveur de M. Hatta. Ce fonctionnaire et quatre autres personnes dont les identités n'ont pas été révélées ont été arrêtés.

Outre le nom de M. Hatta, figurent dans ce projet de complot ceux de quatre leaders religieux les plus respectés de l'Indonésie. On a peine à comprendre comment ces personnes auraient pu être le jouet d'un obscur fonctionnaire et auraient pu envisager de faire pression sur le président Suharto pour l'amener à démissionner avant les élections générales de 1977.

C'est la troisième fois que la découverte d'un projet de complot est annoncée officiellement depuis les émeutes de Djakarta, à la mi-janvier 1974.

Après les émeutes, le porte-parole du gouvernement avait en effet évoqué un complot de vieux militants socialistes et de musulmans. Cette affaire avait abouti à la condamnation de quatre étudiants sans influence politique.

À la fin du printemps dernier, le ministre de l'Intérieur avait à son tour évoqué un complot mis sur pied par des groupes politiques anonymes et destiné à empêcher la tenue des élections de 1977.

En fin de semaine, offrez-vous une évasion à prix d'aubaine.

$44.00
Sans frais de millage

Chevy Nova ou voiture comparable
De midi le vendredi au lundi matin, avant 9 h.

TILDEN
1200, rue Stanley, Montréal 878-2771
Ainsi qu'à toutes les succursales à Montréal

Oyez ! Oyez ! Oyez ! Message d'intérêt public
Anjou QUÉBEC
continue sa politique des prix très raisonnables
dans
• Le boeuf de l'Ouest "MARQUE ROUGE" qualité A-1
• Brochettes de boeuf - Steaks B-B-Q
• Le veau extra, 1ère qualité
• L'agneau frais de l'Ouest Canadien
• Saumon fumé
Charcuteries fines "Spécialités Maison"
La Boucherie Charcuterie francaise de Montréal
Où
Sa qualité fait sa renommée
807 est, rue Laurier
Métro: Station Laurier
272-4065/272-4086 Livraison à domicile
PERSONNEL COMPÉTENT
ACCUEIL COURTOIS

LA BOÎTE À PULL
Le Spécialiste du Tricot
est un rendez-vous d'élégance pour la femme moderne
Dans une ambiance sympathique et Bretonne vous aimerez toucher, essayer et adopter la mode européenne.
Et si vous avez besoin de conseils, vous nous trouverez toujours prêts à vous aider pour assortir pulls et blouses, avec jupes et pantalons.
Nous nous y connaissons!!!
Voyez également notre ligne de pulls unisex, en IMPORTATION DE BRETAGNE.
Pulls en jersey de coton rayé ou en pure laine, formidable pour loisirs, la neige ! . .
2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR,
CENTRE D'ACHATS WILDERTON
et
LES GALERIES ST-LAURENT
Tél: 731-5298 et 331-8494

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, belair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Plaisirs de la Table

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

l'apéro à l'heure du Québec

Partout au monde où est respectée l'heure de l'apéritif, le public fixe son choix sur une marque qui devient bientôt le symbole même d'un pays. Au Québec, de plus en plus de gens préfèrent le Caribou à d'autres apéritifs. Heureux prélude! Le Caribou, produit et mis en bouteilles par la Société des alcools du Québec et en vente dans toutes ses succursales.

Honni soit qui mal y boit

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

BERNARD Z. COHEN
AVOCAT
1015 Côte du Beaver Hall
Suite 424-425
Montréal, Qué.
Tél.: bureau: 861-4687

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

au poulet doré
340 est, sainte-catherine
288-2441

Selon un lieutenant-colonel de réserve

L'armée canadienne est un objet de risée universelle

TORONTO (CP) — Sur le plan militaire, le Canada se voue à la risée universelle par ses lacunes en matière de planification et de politique militaires, estime le lieutenant-colonel Michael Stevenson, président de la Royal Canadian Armored Corps Association.

Le lieutenant-colonel Stevenson, qui est officier de réserve, a récemment déclaré en cours d'interview qu'il avait de bonnes raisons de croire que le gouvernement canadien ne disposait à l'heure actuelle d'aucun programme de mobilisation d'urgence. Il avait ajouté qu'il tenait cette information de source militaire digne de foi. Pourtant le pays, avait-il signalé, devrait pouvoir affronter l'expansion rapide de la puissance militaire des Soviétiques.

La politique du gouvernement semble cependant reposer sur la conviction qu'une nouvelle guerre mondiale est impossible et qu'il est donc inutile de s'y préparer, avait déclaré l'officier.

Par la suite le major Allan Ditter, préposé à l'information au ministère de la Défense, a soutenu qu'il existait au contraire un plan de mobilisation qui était mis à l'épreuve actuellement.

Le lieutenant-colonel Stevenson affirme de son côté que le manque de munitions et d'équipement tient place les forces armées canadiennes à un niveau d'efficacité comparable à celui qu'elles avaient en 1812.

Les forces armées canadiennes, selon lui, ne sont même pas en mesure de remplir les rôles qui leur sont attribués en temps de paix, comme les patrouilles dans l'Arctique, la surveillance électronique des forces soviétiques et la défense des eaux de pêche du pays.

Cette année, a ajouté l'officier, les deux semaines d'entraînement des forces de milice ont été ramenées à une semaine, à cause du coût des services de sécurité aux Jeux olympiques.

De nombreux miliciens n'ont jamais vu une pièce d'artillerie tirer un seul coup, et leur aptitude au tir est pitoyable en raison du manque d'équipement.

L'officier de réserve a ajouté que en ce qui concerne les troupes régulières stationnées en Europe, elles en seront bientôt réduites à louer des chars à l'Allemagne de l'Ouest, pour remplacer les "Centurion" vétustes. Au Canada, d'autre part, l'entraînement sur blindés n'est possible qu'à Gagetown, au Nouveau-Brunswick.

M. James Richardson, ministre de la Défense nationale, a déclaré à Winnipeg que des progrès appréciables ont été accomplis au cours des trois dernières années dans le rééquipement des forces régulières et de la réserve.

Les troupes régulières stationnées en Allemagne auront bientôt des chars "Leopard", de fabrication allemande, pour remplacer les vieux Centurion, a-t-il indiqué, ajoutant que de nombreux chars dont la livraison est attendue seront mis à la disposition de la milice.

Le général J. A. Dextraze, chef d'état-major, avait déclaré par contre, en janvier, qu'un certain nombre de bases devraient être fermées, entièrement ou partiellement, question d'économiser $50 millions qui serviraient ensuite à l'achat de matériel essentiel.

Selon le lieutenant-colonel Stevenson, rien n'indique que ces bases seront fermées un jour ou que l'argent nécessaire puisse être prélevé ailleurs. La décision touchant la fermeture des bases — qui a été rejetée après de multiples plaintes de toutes les régions du pays et du groupe parlementaire libéral — est toujours à l'étude, selon ce qu'a déclaré de son côté M. Richardson.

La Défense nationale s'est vu promettre un relèvement de budget absolu de 12%, c'est-à-dire en plus de toute hausse due à l'inflation, à partir de l'année prochaine.

Selon le ministre, les critiques à l'endroit des forces armées canadiennes, justifiées il y a quelques années, ne le sont plus aujourd'hui.

Le lieutenant-colonel Stevenson souhaiterait pour sa part que le gouvernement se dote d'une politique complète en matière de mobilisation. Son association, qui fait partie de la Conférence des associations pour la défense, ouvrira un congrès de trois jours le 30 septembre à Gagetown.

Le bill 29 en conflit avec la loi fédérale

La législation que le Québec envisage d'adopter dans le but de contrôler l'embauche de travailleurs étrangers dans cette province pourrait entrer en conflit avec les lois fédérales actuelles et devra probablement être amendée.

"Cette législation nous inquiète beaucoup", a déclaré un porte-parole du ministère fédéral de l'Immigration, en précisant que les experts fédéraux qui étudient la question désirent que le Québec remanie son projet de loi.

Le bill 29, qui a été adopté en première lecture en juin, stipule que tous les employeurs qui désirent embaucher de la main-d'oeuvre étrangère doivent préalablement obtenir une autorisation du ministre provincial.

Il précise également qu'aucun employeur ne peut recruter de la main-d'oeuvre étrangère temporaire, à l'étranger ou au Québec, sans la permission écrite du ministre.

En vertu des lois actuelles du ministère fédéral de l'Immigration, qui ont priorité sur les législations provinciales, les ouvriers itinérants assignés à des emplois précis doivent uniquement obtenir "un permis de travail" du ministère fédéral.

Si le projet de loi 29 était adopté, par ailleurs, les autorités provinciales de l'Immigration pourraient interdire à un employeur d'embaucher un travailleur possédant un permis de travail fédéral.

En vertu de la législation fédérale, un travailleur étranger peut obtenir un emploi si son employeur possède un "permis du ministère de la Main-d'oeuvre" précisant qu'aucun Canadien ou immigrant reçu n'est disponible pour ce travail.

Le permis fédéral n'est habituellement valable que pour un travail spécifique et est valide pour moins d'un an.

Le PQ exige "son" enquête sur les Jeux

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois revient à la charge et exige du gouvernement qu'il ordonne une enquête publique et impartiale sur les coûts des derniers jeux Olympiques.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au premier ministre Bourassa, le whip de l'Opposition, M. Marcel Léger, lui rappelle sa promesse d'instituer une telle enquête, telle qu'il l'avait formulée à la fin des travaux de la commission parlementaire sur les jeux Olympiques, il y a près d'un mois.

Affirmant qu'une partie importante de l'augmentation des coûts est dûe à du gaspillage et à des profits exhorbitants, M. Léger souligne la nécessité de démasquer les responsables pour éviter que pareils abus ne se répètent pas.

Le député de Lafontaine craint par ailleurs que le retard de deux mois à ordonner cette enquête puisse "déjà avoir sapé en partie les chances de connaître toute la vérité sur ce scandale". "Tout nouveau retard, ajoute-t-il, ne peut qu'être interprété comme une volonté de votre gouvernement de passer l'éponge".

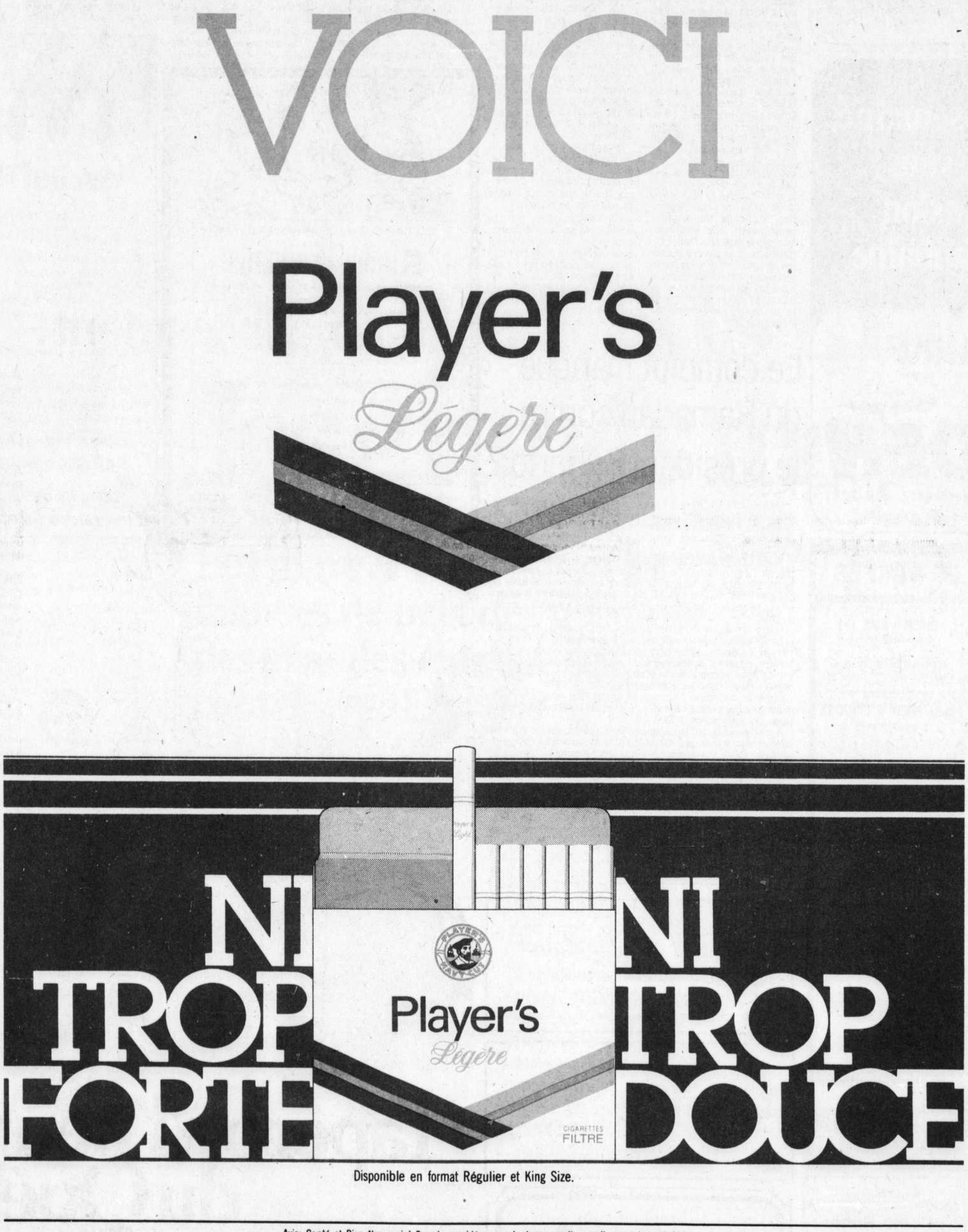

Saint-Jean, Hull et Québec en pleine croissance

QUÉBEC (PC) — Les villes de Québec, Hull et Saint-Jean connaîtront les taux d'accroissement démographique les plus élevés au cours des dix prochaines années, révèle le Bureau de la statistique du Québec.

Dans une étude portant sur les perspectives démographiques pour les régions administratives et les grands périmètres urbains du Québec pour la période de 1971 à 1986, le Bureau de la statistique souligne que certaines villes stagneront au cours de cette période, notamment les villes de Granby et Rouyn, alors que d'autres municipalités connaîtront une diminution de leur population, comme c'est le cas entre autres pour Shawinigan.

Dans le cas des régions administratives, ce sont celles de Montréal et de l'Outaouais qui devraient connaître les taux d'accroissement démographique les plus élevés pour les dix prochaines années.

Comme par les années passées, on prévoit d'autre part que la population continuera de se concentrer dans les régions urbaines qui continueront, ainsi, de croître plus vite que l'ensemble du Québec.

On prévoit qu'en 1981, 72.2 pour cent de la population québécoise résidera dans les 20 plus grandes agglomérations, comparativement à 69.5 pour cent en 1971.

De 6,027,999 qu'elle était en 1971, la population totale du Québec devrait atteindre 6,911,418 au premier juin 1986, estime encore le bureau de la statistique du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Ottawa entend vacciner massivement

OTTAWA (CP) — Le gouvernement fédéral procèdera à l'immunisation massive contre la grippe porcine de tous les Canadiens relevant directement de son autorité, à savoir au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et chez les Canadiens en poste à l'étranger.

Le ministre fédéral de la Santé, M. Marc Lalonde, a en effet annoncé hier que le risque était trop grand pour retarder l'administration du vaccin contre la grippe porcine, comme le suggèrent les ministres provinciaux de la santé.

Réunis à Fredericton, les ministres provinciaux viennent en effet de décider de retarder l'immunisation massive jusqu'à ce que de nouveaux cas de la terrible grippe se manifestent. Ils recommandent cependant aux gouvernements provinciaux de procéder aussitôt que possible à l'administration des vaccins bivalents A-porcin et A-Victoria aux personnes de plus de 65 ans et aux malades chroniques.

Le gouvernement fédéral a commandé 13 millions de doses de vaccin anti-porcin, qui seront mis à la disposition des provinces à compter du neuf octobre, selon M. Lalonde, qui reconnaît le droit de chaque province d'établir son propre programme.

Le gouvernement central demeure cependant convaincu de la nécessité de vacciner tous les citoyens de plus de 20 ans et M. Lalonde entend le faire pour les Canadiens relevant de son autorité.

Joe Clark: il nous faut de nouveaux partenaires

Allons en Europe sans toucher aux échanges américains

LONDRES (AFP-PC) — Le Canada doit s'efforcer de pénétrer les marchés d'Europe centrale et du Japon afin de contrebalancer l'influence américaine, sans toutefois réduire les échanges avec les États-Unis, a déclaré hier M. Joe Clark, leader de l'opposition et du parti conservateur canadiens.

C'est la conclusion principale qu'il a tirée de son voyage de 17 jours dans cinq pays européens. "Nous avons besoin de nouveaux partenaires commerciaux beaucoup plus qu'il n'ont besoin de nous," a-t-il dit.

M. Clark, qui donnait une conférence de presse à la fin de son séjour à Londres, a ajouté qu'un futur gouvernement conservateur s'efforcerait d'offrir aux investissements étrangers au Canada des conditions plus attrayantes qu'elles ne le sont actuellement.

Un tel gouvernement renforcera davantage les engagements du Canada à l'égard de l'OTAN. "Le Canada n'est pas neutre dans les conflits idéoloqiques en Europe", a-t-il souligné.

Interrogé sur les exportations canadiennes en matière nucléaire, M. Clark a estimé que l'actuel gouvernement d'Ottawa était allé trop loin dans sa politique "pragmatique" dans ce domaine. Un nouveau gouvernement s'efforcera de limiter les dangers atomiques dans le monde.

M. Clark a d'autre part qualifié de "très utiles" les échanges de vues qu'il a eus à Londres avec le premier ministre, M. James Callaghan et avec d'autres ministres, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du "contrat social" en Grande-Bretagne. Il est dans l'intérêt du Canada, a-t-il déclaré, d'accroître et de développer les relations avec le Royaume-Uni dans tous les domaines.

M. Clark estime que le Canada vient d'atteindre "une nouvelle maturité" dans ses rapports avec les pays étrangers. Dans le passé, a-t-il déclaré, la politique extérieure canadienne consistait largement à critiquer la domination économique et culturelle des États-Unis. L'attitude du pays est d'aujourd'hui beaucoup plus positive.

M. Clark a d'autre part reconnu qu'il entrait dans ses intentions, en faisant sa tournée européenne, de dévoiler le plus grand nombre possible de failles dans la politique étrangère du régime Trudeau. Il a également reconnu qu'il n'en avait trouvé que peu.

Les conservateurs se souciaient de la réduction du budget de défense, mais cette préoccupation a été amoindrie par la récente décision gouvernementale de renforcer les liens avec l'OTAN, et de lui fournir un plus grand nombre de chars d'assaut et des avions de reconnaissance.

$75,000 au Frioul

Le Québec a versé $75,000 au fonds d'aide aux victimes des récents séismes survenus en Italie. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Immigration, Mme Lise Bacon.

La région du Frioul, dans le nord du pays, a été durement éprouvée par plusieurs tremblements de terre.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 23 septembre 1976

L'AID, filiale de la Banque Mondiale, en situation difficile

par Michel Vastel

Après avoir éprouvé des difficultés à recouvrer tous les fonds qui lui avaient été promis pour les trois années 1975, 1976 et 1977, l'Association internationale de Développement (IDA) voit maintenant son avenir remis en cause.

L'IDA est une filiale de la Banque Mondiale qui se spécialise dans l'aide aux plus pauvres parmi les pays en voie de développement. En 1976 par exemple, 92% de ses engagements ont été pris en faveur de pays où le revenu personnel par habitant est inférieur à $200 par année.

L'aide de l'IDA se fait généralement sous forme de prêts sur 50 ans, sans intérêt, aux pays qui ne peuvent emprunter sur les marchés financiers privés, ni même aux conditions avantageuses consenties par la Banque Mondiale elle-même. Aux termes du dernier accord, intervenu en septembre 1973, entre 24 pays membres plus la Suisse, l'IDA se voyait autorisée à engager $4.5 milliards pendant les trois années 1975-1977.

Pour au moins deux raisons, les pays en voie de développement ne recevront pas le montant intégral prévu. Certains pays souscripteurs n'ont en effet pas tenu leurs promesses: ainsi le Congrès des États-Unis a récemment amputé les crédits demandés par l'administration américaine pour respecter ses engagements à l'égard de l'IDA. Par ailleurs, et contrairement à ce qui se pratique généralement à la Banque Mondiale, ces crédits sont libellés en dollars américains. La faiblesse de la monnaie des pays souscripteurs par rapport à la devise américaine a entraîné jusqu'ici un manque à gagner de $300 millions pour l'Association.

Le programme de $4.5 milliards de l'IDA échoit à la fin de 1977. La Banque Mondiale signale, dans son rapport, que, malgré plusieurs réunions, les pays souscripteurs n'ont encore pu s'entendre sur la formule de reconduction de ce programme. "Il reste 12 mois aux pays membres pour jeter les bases d'un nouvel accord", faute de quoi, prévient la Banque Mondiale, l'Association devra suspendre toute nouvelle activité.

La décision serait tragique pour les plus pauvres des pays en voie de développement. D'autant plus que, comme le révèle le rapport annuel de la Banque Mondiale, la croissance des pays en voie de développement a tendance à favoriser les plus riches d'entre eux.

Selon le rapport, le taux moyen de croissance des pays non exportateurs de pétrole a été de 6% pour les années 1968-1972 et de 5.4% pour les années 1973-1975. Cette moyenne satisfaisante, et supérieure à la moyenne de bien des pays industrialisés, cache cependant que "les plus pauvres — essentiellement l'Asie du Sud et sud du continent africain — ont eu de mauvais résultats" souligne la Banque Mondiale. Le taux de croissance de ces deux sous-continents a en effet été de 2.8% seulement, ce qui veut dire qu'il a été pratiquement annulé par l'augmentation de la population. Par contre, les plus développés des pays du Tiers Monde connaissaient, en même temps, un taux d'accroissement de leur richesse de 6.4%.

Dans son rapport annuel pour l'exercice terminé le 30 juin 1976, la Banque Mondiale indique que ses trois filiales, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, l'Association Internationale de Développement et la Société Financière Internationale, ont respectivement porté leurs engagements envers le Tiers Monde à $4.977 milliards, $1.655 milliard et $245 millions. L'effort global de la Banque Mondiale en faveur des pays en voie de développement est ainsi porté, pour 1975, à $6,877 milliards, ou une augmentation de $770 millions.

Alors que l'Association Internationale de Développement prête sans intérêt à des pays dont le revenu per capita ne dépasse pas $200 par année, les prêts de la Banque Mondiale portent intérêt à environ 8.5% et sont consentis à des pays dont le revenu annuel par habitant peut atteindre $2,000.

La Banque Nationale continue d'accorder la priorité au développement de l'Agriculture des pays du Tiers Monde. En 1975-1976, elle accordait plus de $1.6 milliard d'aide au développement rural, principalement pour accroître la production de denrées alimentaires. La Banque souligne en effet que les perspectives sont encourageantes pour ce secteur. Elle estime que, d'ici 1985, environ 77 millions de tonnes de céréales seront nécessaires pour combler le déficit de la production des pays du Tiers Monde, ce qui signifie que ces pays, particulièrement dans l'Asie du Sud et en Afrique, devront consacrer 30% de leurs revenus à l'exportation pour les seules importations de denrées alimentaires.

Les mouvements de capitaux, des pays riches vers les pays pauvres, ont nettement repris en 1975, après avoir connu une relative régression en 1972 et 1973. La Banque Mondiale cite les statistiques du comité d'aide au développement de l'OCDE et souligne que, pour la première fois, l'objectif de 1% du Produit National Brut, fixé par l'ONU aux pays riches pour le flux de capitaux publics et privés vers le Tiers Monde, cet objectif a été réalisé.

Des pays comme le Canada, les États-Unis, la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la France ont même largement dépassé cet objectif. Le total de capitaux dirigés par des membres de l'OCDE vers le Tiers Monde sous forme de crédits à l'exportation, d'investissements directs ou d'investissements en portefeuille, et divers dons d'organismes publics ou privés, atteignait $38.8 milliards en 1976, soit 1.02% du PNB combiné de ces pays.

Quant aux pays exportateurs de pétrole, membres de l'OPEP, leurs expéditions de capitaux vers les pays en voie de développement passaient de $1.5 milliard en 1973 à plus de $9 milliards en 1975 — Cette progression de l'aide aux pays du Tiers Monde par les plus riches n'empêche pas la Banque Mondiale de se montrer quelque peu critique à l'égard des mieux nantis. Tout en se gardant de les critiquer ouvertement, la Banque rappelle qu'elle a recueilli des fonds pour subventionner $600 millions de prêts, dans le cadre du nouveau programme de financement intermédiaire (le "troisième guichet" de la Banque Mondiale), alors qu'on avait fixé, comme objectif, un montant global de $1 milliard pour la première année.

Le test majeur pour évaluer la "bonne volonté" des pays riches viendra au cours de l'assemblée annuelle qui se déroule actuellement aux Philippines. En effet, si la Banque Mondiale veut augmenter le volume des prêts consentis aux pays en voie de développement, elle devra inévitablement augmenter son capital souscrit. Elle ne peut en effet prêter davantage que la somme correspondant au montant du capital souscrit net d'obligations, aux réserves et aux excédents, soit $32.8 milliards actuellement. La Banque propose à ses membres une augmentation de $8.4 milliards. L'une des deux formules recommandées par la Banque, dite "sélective", contribuerait à augmenter le pouvoir de vote des pays exportateurs de pétrole mais diminuerait la représentation des pays développés. A défaut d'accord entre les membres de la Banque Mondiale, son programme de prêts serait en quelque sorte "gelé" à $5.8 milliards ce qui signifierait, en termes réels, une diminution équivalente au taux d'inflation combiné des pays en voie de développement.

L'État devrait utiliser davantage le marketing

par Michel Nadeau

Largement utilisé par les entreprises privées, le marketing pourrait devenir un outil de gestion enrichissant pour le secteur public. Ses techniques (entrevue, sondage, enquête...) permettent de déceler les besoins et les attentes des citoyens, affirment trois chercheurs de l'École nationale d'administration publique (ENAP) dans une étude rendue publique hier à Québec.

MM. Gilles Cayouette, Vincent Foster et Martin Métivier ont réalisé ont réalisé quatre sondages dans le cadre de l'opération "Plan de sauvetage et de mise en valeur de l'île d'Orléans". Il s'agissait d'évaluer les opinions des usagers de l'île afin de présenter le point de vue des "récipiendaires" de services "décideurs" de politiques.

Les chercheurs ont dressé ainsi une longue liste de recommandations se dégageant au terme de cette étude supervisée par le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier et le professeur Claude Morin, candidat du Parti québécois dans la région de Québec.

Si les résultats de l'enquête permettent aux échelons de la structure décisionnelle d'ajuster leurs "produits" en fonction des besoins de leur clientèle, le marketing n'est pas sans présenter certains dangers.

En fouillant ainsi dans les entrailles des goûts et tendances, l'État est ensuite en mesure de mieux manipuler l'opinion publique et d'accentuer son intrusion dans la vie privée des citoyens.

"Les attentes et les besoins des gens se prêtent parfois assez mal à des généralisations issues de catégories statistiques standard".

Le marketing ne révèle pas les nuances de la volonté populaire et devient facilement une arme pour les conservateurs.

Aussi, son utilisation doit d'abord se faire au niveau d'organismes de petite taille afin de permettre à l'institution qui enquête d'être en mesure de répondre avec souplesse aux idées exprimées par les clients.

En dépit des problèmes de coût, de manipulation possible, d'intrusion éventuelle dans la vie privée et d'intervention abusive dans la gestion courante des organismes publics, les trois universitaires concluent: "Le marketing s'avère un outil de gestion valable que le secteur public a tout intérêt à utiliser sur une plus grande échelle".

Un ami international

Gordon's rafraîchit le monde.

Et voici comment:

Au Québec
À CHACUN SON GOÛT.
Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1½ oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

En Belgique
SALTY DOG
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 2 oz de jus de pamplemousse non sucré et 1 cuiller à thé de jus de citron. Passez dans un verre à cocktail refroidi et salez généreusement.

En Angleterre
COLLINS
Dans un grand verre, versez 1½ oz de Gordon's et 1 oz de jus de citron sur glace. Ajoutez 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Remplissez le verre de soda en remuant légèrement. Décorez d'une tranche de citron.

En France
GIMLET
Agitez bien, avec de la glace, jus de ½ lime, ¼ oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et du blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

À Hawaii
HAWAII 5-0
Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

Au Brésil
POLO
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

À Majorque
DARBY
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, ½ oz de lime, ½ oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

En Australie
RICKEY
Pressez le jus de ½ lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1½ oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

En Grèce
GRAPEVINE
Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine.
Remuez bien.

À Hong Kong
HARPOON
Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's et remplissez de jus de canneberge. Décorez d'une tranche d'orange.

Au Japon
RISING SUN
Versez 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez décorez d'une cerise et servez.

En Argentine
GIN FIZZ
Agitez bien avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de 1 citron, 1 blanc d'oeuf et une cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un grand verre sur glace. Remplissez de soda. Décorez d'une cerise.

Aux Philippines
ORANGE BLOSSOM
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

En Italie
GIN AND IT
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

En Afrique du Sud
SOUR
Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de ½ citron, ½ cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

Gordon's... Les recettes les plus rafraîchissantes au monde.
Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à:
RECETTES GORDON'S
Dépt. GLD, Boîte postale 636, Succursale A, Montréal, Québec H3C 2S1

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.

w.h.perron

Songez dès l'automne au printemps de votre pelouse!

Engrais concentrés

Hibernal CIL

Ne brûle pas, grâce au dégagement progressif d'azote du SCUMD. Contient du sulfate de potasse, du bore, du magnésium et les plantes aux rigueurs de l'hiver. Économique!
Fertilise 1000 pi. ca. au plus bas prix.

Sac 22 lb couvre 2,200 pi. car.
$5.75
Sac 44 lb couvre 4,400 pi. car.
$10.95

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, LAVAL

½ mille au nord du pont de Cartierville.
Vaste terrain de stationnement gratuit.
Ouvert du lundi au samedi inclusivement
8:30 a.m. à 5:00 p.m.

master charge
CHARGEX

Tél.: 332-3610

Carrières et Professions

LE C.L.S.C. DE MONT-LAURIER
RECHERCHE
CHEF - SERVICES DE SANTÉ

Tâches:
Planifier, organiser et diriger la distribution des services de santé du C.L.S.C.

Exigences:
Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sciences de la santé et / ou en administration.
Expérience en gestion.
Une expérience de gestion en santé exceptionnelle pourrait compenser une scolarité moindre.
Expérience pertinente en santé communautaire serait un atout appréciable.

Adresser votre candidature avec votre curriculum vitae à:

Concours - Chef des Services de Santé
a/s Directeur Général
C.L.S.C. de Mont-Laurier
C.P. 84
Mont.-Laurier, Cté Labelle
P.Q.

Collège privé
recherche
ENSEIGNANTS
— niveau élémentaire, légalement qualifiés

Téléphonez
933-7735

La Laurentian School Board
demande
UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Bilingue et légalement qualifié pour enseigner aux étudiants de la "Arundel Elementary School" à Arundel, Québec

S'adresser au: **Bureau du personnel**
171 rue Mary
Lachute, Québec

Tél.: (514) 562-3721

LE C.S.S.C. DE MONT:LAURIER
RECHERCHE
CHEF-SERVICES SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Tâches:
Planifier, organiser et diriger la distribution des services sociaux, et de l'action communautaire du C.L.S.C.

Exigences:
Diplôme universitaire en service social ou équivalent. Expérience et formation additionnelle en gestion serait un atout appréciable.

Adresser votre candidature avec votre curriculum vitae à:

Concours - Chef des services socio-communautaire
a/s Denis Paquin, T.S.
Directeur Général
C.L.S.C. de Mont-Laurier
C.P. 84
Mont. Laurier, Cté Labelle
P.Q.

Centre local de services communautaires
175, rue Maple, section Gatineau
Ville de Gatineau J8P 5B9 - 663-9214
C.L.S.C. LE MOULIN

Recherche :
TRAVAILLEUR(EUSE) SOCIAL(E)
Endroit : Gatineau

Fonctions :
- coordonne les activités du secteur social du CLSC dont les services évaluation, l'assistance économico-sociale et de prévention.
- effectue des interventions liées à des urgences psycho-sociales.
- planifie en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire le développement du module social.

Exigences :
- diplôme univeristaire en service social et/ou expérience pertinente.
- minimum de 3 ans d'expérience à titre de praticien(ne).

Salaires :
- selon les normes en vigueur dans les établissements para-publics.

Envoyer curriculum vitae et demande avant le 24 septembre 1976 à

CLSC le Moulin
a/s directeur général
175, rue Maple
Gatineau, Qué.
J8P 5B9

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Robert Campeau**

Société de comptable agréés
Désire s'adjoindre les services
d'un jeune comptable agréé

avec au moins deux années d'expérience en pratique publique ou d'un étudiant avec cinq ans d'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
2 Complexe Desjardinns, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8

Dossier: Module 11

Maheu, Noiseux & Associés
comptables agréés

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

Fonctions:
Responsable de la référence
1. Répondre activement aux questions de référence.
2. Initier les usagers aux méthodes de consultation et leur faire connaître les services mis à leur disposition.
3. Promouvoir l'usage des banques de données.

Qualifications:
Posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie. Un minimum de 3 ans d'expérience dans une bibliothèque de niveau universitaire.

Salaire:
A déterminer selon l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 septembre 1976 au:

Directeur de la
Bibliothèque
École Polytechnique
Case postale 6079
Succursale A
Montréal, Qué.
H3C 3A7

Cité de Sillery

requiert les services de
ADJOINT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE ET DE PROTECTION CONTREE L'INCENDIE

Fonctions:
Sous l'autorité du Directeur, assume la responsabilité et coordonne les activités de la patrouille, de l'enquête et de la section des services auxiliaires et du service des incendies.

Exigences:
Selon les normes de la Commission de Police du Québec et selon les besoins de la Cité.

Qualifications:
Expérience pertinente dans l'administration et l'opération policière et des incendies.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 20 octobre 1976 à:

Service du Personnel,
Hôtel de Ville de Sillery,
1445 avenue Maguire,
SILLERY, Québec
G1T 2R3.

"Un retard pourrait compromettre toute l'affaire.

Je l'appelle par l'interurbain."

Bell Canada

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
Recherche les services
D'UN DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES
L'emploi de directeur des services financiers comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et comprend habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES
Diplôme universitaire terminal de premier cycle (ou l'équivalent) dans un champ de spécialisation approprié notamment en
— sciences commerciales
—administration

Huit (8) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT
$16,818. à $30,696.

Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée de pièces justificatives en ce qui concerne les études et l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir sous pli confidentiel le ou avant le 30 septembre 16 heures au:

Directeur des services du personnel
Commission scolaire Outaouais-Hull
122, rue St-Laurent
Hull - Qué.

CONCOURS C-9

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
recherche les services d'un(e)
CONSEILLER(ÈRE) EN MESURE ET ÉVALUATION

Nature du travail:
Le conseiller en mesure et évaluation effectue différentes tâches relatives au classement et à la promotion des élèves, à la préparation et à l'administration d'instruments de mesure, à l'application et au maintien du dossier scolaire cumulatif et à l'utilisation du bulletin scolaire.

Attributions particulières:
Il assure l'implantation de la docimologie et de la taxonomie des objectifs pédagogiques. Il assure les statistiques nécessaires pour fins de planification, de renseignements, d'études et de recherches.

Attributions générales:
Le conseiller en mesure et évaluation se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique et particulièrement en ce qui concerne les instruments de mesure.

Il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus *continu* d'évaluation.

Il s'occupe de la classification et de la garde des résultats scolaires ainsi que de l'émission d'attestations d'études.

Il travaille en étroite collaboration avec les directions, les conseillers pédagogiques et les enseignants pour préparer les instruments de mesure, les utiliser et faire l'analyse des résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

Traitement: $12,042 à $21,642.

Toute demande d'emploi incluant le numéro du concours et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 30 septembre 1976.

CONCOURS: P-14

Directeur des Services du Personnel
Commission Scolaire Outaouais-Hull
122, rue St-Laurent
Hull - Qué.

fonction publique municipale

CHEF DE SECTION — PERFECTIONNEMENT
Service du Personnel

Nature de l'emploi : Sous la direction générale de l'assistant-directeur des Ressources humaines, le titulaire est responsable du développement organisationnel et de la réalisation d'activités de perfectionnement pour le personnel de la Ville. Ceci inclut l'inventaire des besoins de perfectionnement, l'élaboration et la recommandation de politiques de perfectionnement et la mise sur recommandation de politiques de perfectionnement et la mise sur pied des activités s'y rapportant. Il doit à cette fin diriger le travail d'employés subalternes affectés aux activités précitées.

Qualités requises : Détenir un grade universitaire en psychologie, en sciences humaines ou autre discipline connexe. Posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de la formation du personnel et de bonnes connaissances de toutes les activités relatives à la fonction personnel. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

Traitement : $24,441. — $28,372., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, bureau 416, à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. Les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.

VILLE DE MONTRÉAL

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

Tout nouveau !
Appartements-studios
et de
1 chambre à coucher
climatisés
maintenant disponibles

Demeurez au centre-ville, à quelques minutes du Forum

Nouvellement ouvert, au centre-ville, près des magasins, des divertissements et du métro.

Un nombre limité de spacieux appartements-studios et de pièces adjacentes, "split-level" meublés, avec vue splendide, balcons, TV couleur, air climatisé, cuisine/salle à manger séparées, complètement équipés, si désiré.

Pour votre détente nous offrons une piscine, saunas et l'intimité de notre propre Restaurant Bellamy, qui ouvrira bientôt.

En plus, vous trouverez les commodités d'un service d'entretien, un stationnement souterrain et un service de sécurité de 24 heures par jour.

Pour renseignements, appelez au 931-8861

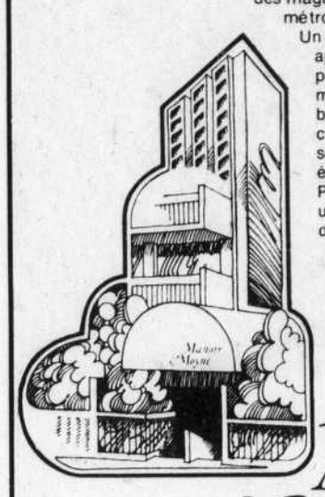

Manoir Le Moyne

2100 ouest, de Maisonneuve, près du Forum

25-9-76

APPARTEMENTS À LOUER

ILE DES SOEURS, sous-location 6½, 3 chambres, 2 salles de bain, rez-de-chaussé, patio, vue sur la ville près piscine et tennis, $290. mois. Références requises. Libre 1er octobre. Tél.: 761-6928 27-9-76

RIVE SUD
BROSSARD
Condominium 5½ à louer

garage inclus. $200. par mois. **Pierre Bourque, 465-2510, 651-9650.**

A.E. LePAGE & IMMEUBLES WESTMOUNT INC., CRTR.

24-9-76

ACHATS

ACHETERAIS disques, livres (science-fiction, policier, bandes dessinées) 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) "L'Échange Enrg." 849-1913 24-9-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ARTICLES À VENDRE

Polycopieuse Ditto, parfait ordre. $150. Tél.: 482-4496. 27-9-76

TELEVISEUR couleur neuf, écran 26", dans meuble de style espagnol. Valeur $1,100., vendrais $600. Tél.: 656-5931. 27-9-76

Manteau de lynx canadien, 1975, 11-12 ans, semi-ajusté, longuette, valeur de $5,000. 1re offre raisonnable acceptée. Tél: 678-6013, après 5 hres. 27-9-76

AUTOS À VENDRE

SAAB 1975, 12,000 milles, garantie, particulier, 526-5716 27-9-76

VOLVO 1968, radio, radial, mécanique, et carosserie en bonne condition. 739-1802. 24-9-76

FORD LTD Landau, 1976, 5000 milles, avec air climatisé, équipement de grand luxe; on demande $7,800. Pour inf. 651-2499. 27-9-76

CITROEN D Special, 1972, 46,000 milles, 4 Michelin comme neufs, phares à quartz, accumulateur 125 Ampères. Radio AM FM, mécanique excellent. 482-6253. 27-9-76

Volvo 1972, 142E, 45,000 milles, excellente mécanique, sièges cuir, pneus Michelin, radio AM FM, stéréo 8 pistes, $1,900. Tél: 341-4557. 24-9-76

RENAULT 17, T.S. 1973, excellent état moteur neuf, injection électronique, 2 housses en mouton véritable, vitres électriques, meilleure offre. 521-6804 (soir), 282-7083 (jour). 26-9-76

VOLVO 142QL 1973, moteur injection, overdrive, radio AM-FM, dégivreur arrière. 32,000 milles. Particulier, tél. 671-3112.

25-9-76

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

Voilier Camping 19 pi. avec cabine moteur, vente pour cause voyage en été 1977. Prix $2,000. Tél: 845-3455 (bureau), soir: 527-5684. 25-9-76

Voilier Kells, 23 pieds, sloop, couche 5 personnes, quille rétractable, toilette, coussin, lavabo, ancre, cordage, remorque. Tél: 656-5907, après 17 h p.m. 25-9-76

CHALETS À LOUER

LAC GUINDON, chalet meublé, 15 oct. au 15 avril, 4 chambres, foyer, confort moderne. Tél.: 271-2823. 27-9-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-76

CHALETS À VENDRE

CHALET style suisse hiver-été, site paysager et calme, à 100 pieds du Lac St-Joseph. St-Adolph d'Howard. $25,000. comptant. Inf. 1-819-327-2479, entre 6 p.m. et 10 p.m. 27-9-76

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction à partir de $29,000.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée -- court de tennis, - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

1-10-76

COURS PRIVÉS

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: enseignement privé correctif. Appelez de 7 à 9 A.M. du lundi au vendredi ou 23 heures à minuit du dimanche au jeudi 253-9670 1-10-76

TAPISSERIE LOUIS AUCLAIR, tissage, classique et contemporain Centre d'Art d'Outremont. Jour et soir. Pour inscription: 274-9451, début 27 septembre. 27-9-76

L'ATELIER D'EXPRESSION CORPORELLE, d'expression dramatique et de mîme (session automne-hiver), près de la station métro Laurier, Renseignements et inscriptions dès aujourd'hui à Claire Hennequin, 277-9276. 27-9-76

DEMANDES D'EMPLOI

COUTURIERE habile cherche travail à la journée ou à l'heure dans maison privée, pour confection ou retouches. Tél.: jour: 931-7891, après 5 p.m. 844-9632. 27-9-76

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Langue seconde

Pour l'enseignement du français à des cadres de compagnie sur la Côte Nord.

Qualifications:

- Certificat L.F.I.
- Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes;
- Toutes les qualifications de base d'enseignement;
- Français comme langue maternelle;
- Personnalité très dynamique;
- Âge: de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:

1 - 514 - 849-6236

27-9-76

ESPACES À BUREAUX À LOUER

Professionnels de la santé

Il reste encore quelques bureaux à louer dans la Tour LaCité, conçue spécialement à l'intention du monde professionnel montréalais.

- À proximité de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, du Centre hospitalier thoracique de Montréal, de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de l'Hôpital neurologique de Montréal.
- Services professionnels, médicaux et dentaires, sur place.
- Communication directe avec l'ensemble du complexe LaCité.
- Tout près du parc du Mont-Royal.

La Tour LaCité

C'est professionnel.

Madame Sheila Greene
845-6231

24-9-76

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

Le cadre qui vous convient...

Occupation immédiate
Locaux de prestige
150,000 p/c
(25,000 p/c par étage)

Taux de location avantageux et allocation généreuse pour améliorations.

Locaux exempts de colonne pour un maximum d'espace

Climatisation par zones assurant un confort toute l'année durant.

Gicleurs automatiques pour une protection efficace contre les incendies

Ascenseurs privés rapides reliant le hall aux bureaux
Vaste stationnement

2021 Union
à l'angle du boul.
Maisonneuve
près La Baie
Relié à la métropole souterraine

Pour plus de détails:
Larry Veary
Agent de location exclusif

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT RÉALTIES

842-5011

24-9-76

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CENTRE-VILLE
Rez-de-chaussée
Une rue à l'est de La Baie.
De **1,300 à 5,700 pi.ca.**
Les Immeubles Knowlton (Québec) Ltée
861-8306

24-9-76

FERMES À VENDRE

AUSTIN-VOTRE RANCH, cottage ancien complètement rénové, d'un style rustique, 3 chambres à coucher, salle à dîner séparée, avec foyer, 5 acres, 2 ruisseaux à truite fermant la propriété, grange extérieure en métal, près centre ski Orford et lac Memphremagog, le tout sur un site remarquable. $50,000. Immeubles Whitehead Inc. Michel Laperle, agent, tél.: 1-819-843-7956 27-9-76

GARDERIES

GARDIENNE DEMANDÉE pour bébé de 4 mois. 843-4909. 23-9-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 5½ chauffé, garage, $250. libre immédiatement. Sur Durocher, entre St-Viateur et Bernard. Tél.: 277-7474 27-9-76

CÔTE-DES-NEIGES: haut-du plex, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains. Tél: 737-4946 après 7 p.m. $550. par mois. 27-9-76

VILLE MONT ROYAL, haut de duplex, 6½, garage, libre immédiatement. $350. Références demandées. Tél.: jour: 525-4941, soir: 731-2560. 27-9-76

2342 CHEMIN CÔTE STE-CATHERINE, près Université de Montréal, haut, grand duplex, chauffé, eau chaude fournie, terrain 32,000 pi. ca. $650.00 par mois. Tél.: 731-8304 27-9-76

2e étage, 6 pièces, rénové, 3 pièces fermées, non chauffé, entrée laveuse et sécheuse, 220W. chauffage électrique. $175. mois. Bail de 2 ans. 63 est Beaubien, app. 1. Visites le 29 sept., entre 17h. et 20h. 1-10-76

MONTREAL-NORD, 5½ chauffé, haut de duplex, entrée sécheuse et laveuse, près autobus et centres d'achats, libre 1er octobre: $210. mois. Références demandées. Tél.: 384-9330. 25-9-76

Spacieux 3½, occupation 1er octobre, très ensoleillé à 2 pas de l'Université de Montréal, sur Edouard-Montpetit. $250. mois, poêle, frigidaire inclus, taxe d'au aux frais du locataire. Aussi: 4½ sous-sol, 1er novembre $220. Tél.: 482-6759 27-9-76

MAISONS À LOUER

ST-BRUNO 5½, chauffé, sous-sol fini, poêle, réfrilérateur, $350. mois. 653-9594. 27-9-76

BUNGALOW 5½ libre, entièrement rénové, Vimont Laval. $385. mois. Tél.: 669-3321 4-10-76

ST-LAMBERT, cottage détaché dans beau quartier, à 15 minutes du Centre-ville, 8 pièces, bien décorées, 3 chambres, solarium, disponible mi-octobre. Partiellement meublé. $400. par mois. Tél: 672-4314 25-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

HOMME POUR IMPRIMERIE pour opérer plieuses: Sthl, Baum et guillotine Schneider. Se rendre à 620 Deslauriers, St-Laurent. 1-10-76

DAME POUR IMPRIMERIE, minimum 3 ans d'expérience. Se rendre à 620 Deslauriers, Ville Saint-Laurent. 1-10-76

TEMPS PARTIEL
Secrétaire Dicta-Dacylo

Agée de 25 ans ou plus, de préférence, pour former équipe avec la secrétaire senior d'un notaire dans une société ayant son bureau Place d'Armes. Appelez-Denys Pelletier,

282-1287

entre 9:30 am et 5h p.m.

24-9-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HUBERT, allez ! Venez visiter la maison de vos rêves, ayant à l'intérieur piscine chauffée, foyer, bar, etc. Pour renseignements **composez 651-5710 et demandez dossier no 27.**

LONGUEUIL (Vieux) Luxueux cottage 9 pièces, 2½ salles de bain, maison de prestige pour professionnel voulant son bureau chez soi. Appelez **Jacqueline Gervais, 651-5710, 655-9532.**

Immeubles Beaudry, *courtier*
24-9-76

Trust Royal
IMMEUBLES
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

AUTHENTIQUE COTTAGE CANADIEN
Montréal Nord

150 ans, coin de rue, 8 pièces, 2 foyers dont un dans chambre des maîtres, électricité 220 volts, chauffage huile - eau chaude. MLS.

HUGUETTE GUERETTE
354-0360, 376-6715

24-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

Religieuse, femmes ou étudiantes responsables, pour garder enfants. Appeler entre 2h p.m. et 5h p.m. à 733-0128 8-10-76

TRAVAILLEURS DU BOIS avec expérience, sur toutes machines, demandé pour petit atelier, bon salaire et bonnes conditions. Appelez 381-5663 1-10-76

Travail dactylographie, machine fournie, la personne intéressée devra pouvoir venir chercher le travail ou le faire sur place, avenue Wilson, N.D.G. Tél: 483-2094. 27-9-76

Vendeuse pour magasin de meubles scandinaves, 21-40 ans, bilingue, préférée avec expérience de vente ou commis de bureau. Salaire et commission, emploi stable. Appelez monsieur Rabak. 842-5421. 25-9-76

Un quotidien de Montréal recherche un(e) préposé(e) aux annonces de carrières et professions

- Bonne connaissance du français et de l'anglais;
- Dactylographie exigée
- Travail de 9h a.m. à 5h p.m.
- Bon salaire et bénéfices marginaux

Téléphoner à
844-3361
Demandez
M. Marcel Payette

27-9-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn./ès lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BASILE

Cottage canadien centenaire, magnifique foyer en pierre des champs, terrain 23,000 pi.ca. avec arbres adultes. A voir. **Hélène M. Lesage, 651-5300 ou 672-0357.**

MONTREAL TRUST, *courtier*
25-9-76

TERRASSE MAISONNEUVE

Bungalow 10 pièces. Air climatisé central, bain sauna, bibliothèque encastrée incluant système de son, télévision, piscine creusée, chauffée. Cour arrière donnant sur le parc. Cité Jardin. MLS.

Monique Bonnier
354-2950

DES ROSIERS *courtier*
24-9-76

Montréal Trust

ST-LAMBERT: Bungalow secteur résidentiel (Parc Alexandra). 6 pièces, maison chaleureuse et de bon goût. Une occasion à saisir. Communiquez avec **Huguette L. Godin 672-6450 ou 672-1839.**

LAPRAIRIE: Site historique. Emplacement magasin. Deux logements. Beaucoup d'espace pour commerce. **J. Jacques Robitaille 671-0978.**

courtier en immeuble
24-9-76

Trust Royal
IMMEUBLES
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Propriété de prestige
sur terrain de 75 x 118.
Piscine chauffée. Salon 33 x 14, salle à manger séparée. 4 chambres à coucher, salle de séjour, salle de jeux, cheminée.

Marie DuMulong
735-2681, 381-0395

24-9-76

Maison 10½ pièces, foyer, sous-sol fini, 2 chambres de bain, chauffage électrique. Extérieur en brique. Pas d'agent. Après 4 h p.m. Tél. 627-3024 27-9-76

OUTREMONT, Bloomfield, magnifique cottage, détaché, 5 chambres, salon, salle à manger, cuisine, et buandrie attenante; garage double, jardin, verdure, secteur de choix. Particulier, $95,000. 274-9909, soir. 27-9-76

MAISON CANADIENNE pierre des champs, entièrement rénovée, sur terre de 40 arpents, avec bâtiments, valeur inestimable, prix demandé: $200,000. Acheteur sérieux. Pour rendez-vous, 285-2341, avant 5h p.m. et après 5h.: 526-6820; demandez Doris. 27-9-76

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS-COMPTABLE
BILINGUE

Expérimenté, esprit d'initiative et dynamique, recherché par société immobilière, pour prendre charge et maintenir à jour plusieurs séries de livres, relevés, rapports, etc.

Connaissance de la dactylographie un atout. Expérience dans l'immobilier appréciée. Bonne connaissance de l'anglais. Bureau situé centre-ville.

Les entrevues auront lieu en octobre.

Faire parvenir curriculum vitae et salaire désiré à:

DOSSIER 350,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

24-9-76

AES DATA Ltée., *firme spécialisée dans la fabrication de systèmes de Traitement des Textes, offre les emplois suivants:*

1- Ingénieur en électronique:

- récemment diplômé de préférence.
- expérimenté dans le contrôle numérique, les circuits et la programmation de microprocesseurs.

2- Technicien en électronique:

- Pour le service des tests d'inspection et de production.

3- Cableurs-assembleurs:

- pour l'assemblage de cables sur circuits imprimés à l'aide d'équipement automatique.

4- Commis cardex:

- expérimenté en gestion de stock, commandes et achats.

5- Gérant de production:

- expérimenté dans le montage en série et les procédés de tests (circuits numériques, microprocesseurs, termino . . .)

Communiquer avec M. Rollnick au

341-5430

27-9-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Les Immeubles Granbien
854 Principale, Granby
Tél: 514-378-0131
(frais virés)

TU RECHERCHES un endroit pittoresque ayant une vue magnifique ? **Ferme de 60 arpents,** terrain accidenté avec grange, poulailler - érablière 300 vaisseaux avec équipement - idéal pour équitation et culture. Information: **Lucille Dallaire.**

VICTORIAVILLE: "Boutique ultra-luxueuse" Il vous faut voir cette jolie boutique de vêtements pour dames et jeunes filles - décoration très luxueuse. Profit brut 100%, chiffre d'affaires de $80,000. par année et encore plus l'an prochain. Très située. Appelez: **J. Pelletier.**

CENTRE D'ACCUEIL - 16 pensionnaires. Excellente construction - **site incomparable** - grand terrain paysager, potentiel exceptionnel. Appelez: **Clarisse ou Henri Denicourt.**

courtier en immeuble
24-9-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Cottage construit récemment large entrée, 4 chambres à coucher, salon, salle à diner, grande cuisine, salle de jeux, salle de lavage, garage porte automatique, grande cour, le tout décoré avec goût. **Val Lalande, tél: 331-7582.**

Société Nationale de Fiducie.
courtier
25-9-76

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST, maison familiale, 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, foyer, garage. Vue panoramique, terrain paysager, à une demi-heure de quatre (4) centres de ski. Environ 3 acres. $43,000. comptant. Sur rendez-vous seulement. Pas d'agent. Tél.: 735-0964. 24-9-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-10-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

la SEIGNEURIE NEUFCHATEL inc.

Ste-Adèle 27-9-76
Autoroute sortie 45, 1 500 à votre gauche. A 45 minutes de Montreal Dans un site enchanteur.
— Devenez propriétaire d'un magnifique terrain boise en montagne avec vue panoramique sur Tout Ste-Adele.
Ste-Adele 1-229-5104 Montreal 688-6630

TERRAINS À VENDRE

PRÈS PLESSIVILLE, 150 acres, maison 7 pièces, garage, tracteur, 2 ruisseaux, $17,000. Yves Robert, 866-9821. 25-9-76

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES

•

VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE et du RÉSULTAT

844-3361

Compétence: **Mme Turgeon**

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

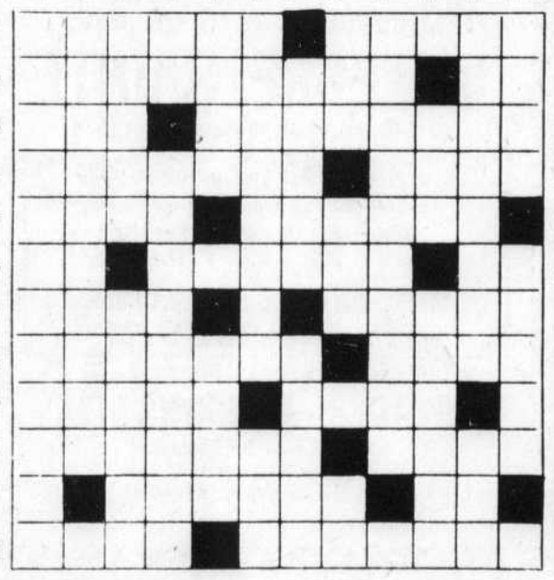

Horizontalement

1—Objets qu'on emporte avec soi en voyage. — Quantité d'or fin contenu dans un alliage de ce métal.
2—Viande de porc hachée menu et cuite dans la graisse. — Germanium.
3—Durée de la vie. — Qui naît.
4—École artistique moderne. — Mammifère aux mouvements lents.
5—Temps récemment écoulé. — Dessein.
6—Lui. — Joie collective. — Interjection.
7—Herbe d'Afrique du nord et d'Espagne. — Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
8—Prénom masculin. — Épreuve.
9—Dirigea. — Portion de l'année.
10—La plus occidentale des îles Britanniques. — Bande de terre qui borde un fleuve.
11—Ruban étroit dont on borde un vêtement. — A toi.
12—Transpires. — Franc.

Verticalement

1—Douleur dans le bras. (plur.)
2—Employé qui manoeuvre les aiguilles d'une voie ferrée.
3—Sol en culture. — Point faible, défaut.
4—Aluminium. — D'Irlande.
5—Personnes en nombre indéterminé. — Préposition.
6—Ouvrier qui réalise à la machine des pièces de forge diverses. — Aussitôt que.
7—Troisième personne. — Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite.
8—Démonstratif. — Tente avec audace. — Dans.
9—Fixer une chose de manière qu'elle soit stable, immobile.
10—Solipède. — Est incertain sur le parti qu'il droit prendre.
11—Classe de vertébrés aquatiques. — Fleuve de la Provence orientale.
12—Entêté. — Urticacée couverte de poils.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	T	M	O	S	P	H	E	R	E	■	R
2	G	U	E	R	R	E	■	P	O	T	E	E
3	G	L	U	I	■	P	A	I	N	■	N	P
4	L	I	N	N	E	E	N	■	D	O	D	O
5	O	P	E	■	T	R	O	P	E	■	O	S
6	M	E	R	C	R	E	D	I	■	P	R	E
7	E	■	I	L	E	■	I	S	L	A	M	■
8	R	U	E	E	■	M	N	■	A	R	I	A
9	E	T	■	M	O	U	E	T	T	E	■	K
10	R	I	M	E	N	T	■	R	I	N	C	E
11	E	L	A	N	C	E	M	E	N	T	■	N
12	Z	E	S	T	E	R	A	S	■	E	R	E

BATH
la plus élégante des villes anglaises

par MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

Une vue charmante de la ville de Bath, traversée par la rivière Avon.

BATH, Grande-Bretagne — Certains la comparent à Rome, d'autres à Florence.. Si cette comparaison peut paraître farfelue et exagérée à qui n'a pas vu Bath, il suffit d'une brève visite à cette petite ville du comté de l'Avon pour se rendre à l'évidence: Bath peut indéniablement compter parmi les plus belles villes d'Europe.

Cette beauté elle la doit, en grande partie, à son architecture georgienne du XVIIIème siècle. C'était l'époque de Georges III qui était épris d'architecture classique.

Sur son ordre, un architecte du temps, John Wood, alla à Rome pour y copier, la colonnade en demi-cercle de la basilique de Saint-Pierre. Appliqué à Bath, ce style néo-classique devint le Royal Crescent et le Lansdowne Crescent, deux immenses pâtés de maisons, ornées de trois rangées de colonnes superposées et servant d'habitation aux gens à l'aise de l'époque. Aujourd'hui ces appartements ont été refaits, sont très recherchés et fort coûteux.

La ville d'eau

Située à l'ouest de Londres, près de Bristol, Bath doit sa renommée à sa source d'eau minérale chaude qui y gicle sans doute depuis l'existence du monde. Mais elle ne connut sa première gloire qu'au temps de la conquête romaine (1er siècle).

Les Romains découvrirent, en effet, qu'en cet endroit — qu'ils baptisèrent Aquae Sulis — jaillissaient des sources. Ils y firent installer des bains, des saunas (chaleur sèche) et des bains turcs (chaleur humide).

Bath est d'ailleurs la seule ville anglaise qui possède, aujourd'hui encore, des thermes.

Vinrent ensuite les Saxons qui détruisirent tout ce que les Romains avaient construit. Ils remplirent les bains de terre pour y enterrer leurs morts.

Puis ce fut la noirceur du Moyen Age et Bath dut attendre jusqu'au XVIIIème siècle pour retrouver sa gloire d'antan.

Il était alors très bien vu pour les gens de Londres de venir "prendre les eaux" à Bath. Le roi y faisait soigner sa goutte. La cour ses rhumatismes. Et l'aristocratie les suivait pour y guérir les deux et pour s'y faire voir. Nul ne se doutait que sous ces bains à la mode se trouvaient un véritable sous-sol romain.

Ce n'est qu'au XIXème siècle que l'on fit des fouilles sous l'installation thermale du siècle précédent et que l'on trouva une installation romaine d'importance capitale. En fait, ce fut la découverte du plus vaste site archéologique romain en Grande-Bretagne.

Alors, on danse?

Il est passionnant de visiter ces bains qui datent du début de notre ère et de voir non seulement des bassins et des chambres où l'on s'asseyait sur des briques chauffées, mais aussi une vaste piscine à ciel ouvert, entourée de colonnes romaines au sommet desquelles se dressent des statues d'empereurs romains.

Le spectacle est assez étonnant car même si on sait que les Romains ont conquis la "Bretagne", on s'imagine mal des bains romains aussi bien conservés — et encore en état de servir — dans une ville anglaise.

Une fois l'an, les habitants de Bath ont le droit de se baigner dans la piscine romaine. Chacun revêt alors sa toge, tandis que joue un orchestre. Tout le monde se jette dans l'eau verte et opaque, dont la profondeur ne dépasse pas les cinq pieds. Les baigneurs essaient alors de danser au rythme de l'orchestre dans une eau aussi chaude que celle de leur baignoire!

C'est à pied qu'on visite Bath et c'est en suivant le guide que l'on quitte le sous-sol des thermes pour se rendre, au premier, dans la "pump room". Cette salle date du XVIIIème siècle et y fut installée afin que les gens puissent y prendre, en tout confort, leurs trois verres d'eau minérale règlementaires.

Aujourd'hui ce sont surtout les touristes qui se retrouvent dans cette salle. Ils goûtent l'eau chaude et âcre qui doit faire un bien immense si on en juge par son mauvais goût!

Rares sont ceux qui sont assez braves pour en prendre trois verres. Ils préfèrent y boire du thé ou du café tout en écoutant un ensemble à cordes dont les musiciens, très dignes, sont vêtus d'un habit de cérémonie dès 10 heures du matin.

Continuant la promenade, le guide fait remarquer la très belle abbaye gothique de la ville. Elle fut érigée au XVème siècle sur les ruines d'une abbaye saxonne où, en 973, Edgar premier roi d'Angleterre fut couronné.

Puis on déambule par de petites rues adorablement étroites où l'on découvre la plus ancienne maison de la ville, datant de 1482, et où habita Sally Lunn, en 1680. La célébrité de Sally Lunn? C'est d'avoir donné son nom à un espèce de gâteau dont on a conservé la recette et qui est encore très en vogue en Angleterre.

Destinée prestigieuse

Trois hommes sont, en fait, la cause de la prospérité et de la renommée de Bath au XVIIIème siècle. Ce sont Richard "Beau" Nash, un joueur de profession venu de Londres et un propriétaire de maisons closes. Il était en quelque sorte le "mafioso" du temps... Le deuxième, Ralph Allen, homme d'affaire de talent; et John Wood, un architecte de génie.

"Beau" Nash portait bien son surnom. C'était, en effet, un personnage flamboyant, habillé de satin et de soie, dont le jabot de dentelle chatouillait le double-menton. Il devait être l'ancêtre des dandies de Carnaby Street, car tout le monde voulait lui ressembler. Il imposa à la ville ordre et propreté et lui donna une étiquette vestimentaire qui couvrait même ce qu'il fallait mettre pour prendre les eaux... alors qu'autrefois on y allait tout nu.

C'est "Beau" qui donna à la ville de Bath son caractère de noblesse et d'élégance.

Les eaux bienfaisantes

L'histoire de Bath ne serait pas complète sans qu'une légende ne s'y rattache. Celle-ci raconte qu'il était une fois un prince nommé Bladud (père du roi Lear) qui était atteint de la lèpre.

Son père le chassa de la cour et le malheureux Bladud en fut réduit à conduire un troupeau de cochons.

Ses pérégrinations le conduisirent aux alentours de Bath où il suivit ses cochons qui cherchaient des glands.

Or, ses cochons étaient également atteints d'une vilaine maladie de la peau.

Cherchant un jour ses cochons, le prince les retrouva se prélassant dans une source d'eau chaude. Et bientôt ils furent guéris de leur mal.

Le prince les imita, se baigna dans la source et fut guéri à son tour.

Bladud revint à la cour de son père, mais retourna quelque temps après sur le lieu de sa guérison, c'est là qu'il fonda la ville et lui donna le nom de Bath, qui serait dérivé de son propre nom.

On voit, aujourd'hui encore, au-dessus des colonnes d'entrée d'une vieille demeure de Bath, deux glands en granit. Ce sont les symboles des glands que cherchaient les cochons de Bladud quand ils trouvèrent la source.

C'est d'ailleurs dans cette maison que Lady Hamilton fut domestique avant de devenir la femme de Lord Hamilton et... la maîtresse de Nelson.

L'amiral Nelson habita également Bath, ainsi que le général Wolfe qui reçut ici même l'ordre de Pitt d'aller combattre les Français sur les plaines d'Abraham en Nouvelle-France. Tout le "who's who" du XVIIIème siècle habitait alors Bath.

Des jardins anglais

C'est pas seulement l'architecture de Bath qui exerce un attrait particulier sur le visiteur, c'est aussi son site dans une contrée vallonnée, verte, coupée par la romantique rivière Avon.

Bath est aussi la porte d'entrée de la Cornouailles et du pays de Galles, ces deux comtés qui évoquent tant de contes et de légendes et dont Conan Doyle et Thomas Hardy faisaient volontiers le cadre de leur roman.

Notons également que Bath est reconnue pour ses jardins fleuris et a gagné, pour la quatrième fois, le premier prix des plus beaux jardins de Grande-Bretagne. Et ceci n'est pas peu dire, quand on sait que le moindre jardin anglais, pas plus grand qu'un mouchoir de poche, est un bijou. Car les Anglais ont ce talent de créer des jardins qui ont l'air un peu sauvage... mais pas trop.

De bons repas

On mange bien à Bath: de la mousse de poisson, du saumon frais, du saumon fumé, des quiches lorraines, des rosbifs tendres et saignants et ces gâteaux qui font la renommée anglaise.

Il faut admettre que l'Angleterre a fait des progrès immenses, au point de vue de la gastronomie, depuis quelques années. Serait-ce parce que les Anglais voyagent plus et apprécient ce qu'ils mangent ailleurs? Ou est-ce une simple évolution naturelle? Peut-être les deux. Mais le fait demeure que l'on y mange de mieux en mieux et que le tout s'arrose de vins français au quart du prix que nous payons ici.

La dévaluation de la livre sterling fait sûrement de l'Angleterre, pour le moment, le pays pécuniairement le plus intéressant à visiter en Europe.

Une journée suffit d'habitude pour découvrir Bath et s'en faire raconter l'histoire. Les férus d'architecture voudront y passer la semaine. Mais les autres feront de Bath une étape inattendue et esthétique d'un voyage en voiture qui les mènera de Londres vers la côte du sud-ouest de l'Angleterre, où l'air est plus doux et les fleurs plus nombreuses.

Objectif du tourisme grec: 100,000 touristes canadiens

Les nuages qui ont assombri récemment l'horizon politique de la Grèce ont donné lieu à des spéculations pessimistes de nature à nuire à son économie en général, et à son industrie touristique en particulier.

Faisant justice de ces rumeurs inquiétantes, M. Tzannétakis, secrétaire général de l'Office national du tourisme hellénique, en visite parmi nous pour quelques jours, a tenu à dissiper les craintes éventuelles des visiteurs potentiels de la Grèce. "Le flot sans cesse croissant des touristes, a-t-il souligné, constitue la meilleure preuve que ces spéculations ne reposent sur aucun fondement".

M. Tzannétakis

On sait que la délégation à Montréal de cet Office connaît depuis quelques mois des débuts, qui pour être modestes n'en sont pas moins fort prometteurs. C'est ce que donnent à penser les activités fébriles du bureau de la Place Ville-Marie, où cette délégation s'est installée. Aussi, M. Tzannétakis a-t-il voulu se rendre compte de visu du travail accompli jusqu'ici, et surtout de celui qu'il reste à accomplir, c'est-à-dire l'amorce d'une promotion touristique concertée, menée dans le sens le plus approprié et cadrant le mieux avec les réalités canadiennes.

— Notre propos, nous dit-il, est de coordonner et appuyer les efforts des agences de voyage et de les outiller d'un matériel susceptible de rendre leur tâche aussi aisée que possible.

"En dépit des distances, nous sommes persuadés que nos amis canadiens continueront à accorder de plus en plus leur faveur aux stations de villégiature et aux sites archéologiques grecs, dont ils ne cessent à leur retour chez eux, m'a-t-on dit, de vanter les agréments et les beautés suggestives. Notre objectif est de porter, en 1977, à 100 mille le nombre des touristes canadiens, de 60 mille, autour duquel il se situe actuellement."

— Vos statistiques précisent-elles les régions de provenance des touristes canadiens?

— Il serait difficile d'établir des statistiques pour chaque province, les données étant recueillies par les autorités portuaires qui ne tiennent évidemment compte que de la nationalité indiquée sur le passeport. Néanmoins, je suis en mesure d'affirmer que la majorité de nos touristes canadiens sont originaires de la partie sud-est du territoire, et plus particulièrement des provinces du Québec et de l'Ontario. Du reste, le choix de Montréal comme centre de nos activités est suffisamment révélateur à cet égard."

Christian CHRISTODOULIDIS

REGARDEZ CHAQUE DIMANCHE
INFORMATION VOYAGES
AVEC ROBERT VIAU

DIMANCHE, 4:30 P.M.
LE MEXIQUE
INVITÉ:
ROBERT GARRY

cftm 10

voyages AM travel
388-9241
Permis No 50475
Michelle Simoneau
Agent de voyages
1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

Voyage magnifique — complet — économique
PÉLERINAGE AU PAYS DE JÉSUS
la TERRE SAINTE
10 jours; du 9 au 18 novembre 1976
$845 tout compris
Accompagné par
Monsieur l'Abbé Wilfrid Miclette
Presbytère,
SAINT-ANTOINE SUR RICHELIEU
TÉL.: 514 - 787-3122
RENSEIGNEMENTS — INSCRIPTIONS
VOYAGES - MISSIONS LTÉE
235 Est, boul. Dorchester
Suite 202 — Montréal, H2X 1N8
Tél.: 514 - 861-8634 861-4184
Permis No: 75-01-50268

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.
— DEUX FORMULES —
— Le plan AUTO VACANCES. (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans déductible - Un forfait tout compris.
SIMCA CHRYSLER * RENAULT * CITROEN * PEUGEOT * V.W. * AUDI * FIAT *
— Le plan LOCATION EUROPCARS — CAMPING-CAR
• Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
• Kilometrage illimité
• Plus de 9,000 véhicules disponibles.
Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue :
AIR FRANCE — EUROP AUTO
EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal
Nom.....Tél.: .....
Adresse.....Mon agence est.....
Me faire parvenir votre catalogue 1976 Permis N° 50493

RENAULT

SIMCA
VOITURE DE L'ANNÉE

VACANCES DE NOËL
DANS UN KIBBOUTZ ISRAÉLIEN
Départ: le 22 décembre — Retour: le 5 janvier
No permis 75-01-50445
COMPRENANT:
— Jet aller-retour Montréal-Tel Aviv
— Transport aéroport-kibboutz (aller-retour)
— Séjour de neuf jours dans un kibboutz
— Pension complète (3 repas)
— Résidence au kibboutz
— Excursions: guide et autobus
PLUS:
— Quatre jours de tourisme à travers Israël: Jérusalem, Haifa, Nazareth, Mer Morte, Bethléem, etc.
— Pension pendant ces quatre jours (2 repas) et résidence dans un hôtel de tourisme (3 étoiles).
PRIX: $699
Ce voyage est organisé par l'Association Québec-Israël
Renseignements: 525-3117

TOUR DU PACIFIQUE SUD
Il nous reste encore quelques places

accompagné par
PEDRO VILLALBA
au départ de Montréal
DÉPART GARANTI
14 octobre au 5 novembre
FIDJI
AUSTRALIE
NOUVELLE-ZÉLANDE
TAHITI
— 2½ jours de séjour sur la plage.
— Sydney, Canberra et Melbourne.
— Christchurch, Queenstown, Milford Sound, Mount Cook, Rotorua, Waitomo et Aukland.
— 5 jours: Papeete et Moorea.
Séjours à LOS ANGELES à l'aller et au retour
$1,463 plus l'avion transpacifique de $1,551
Trois semaines, tout compris, sauf 10 repas
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
Permis 50430

Images de la France verte

Le POITOU: y passer n'est pas tout

par LOUIS-MARTIN TARD
collaboration spéciale

Quelque part entre Poitiers et Niort. Nous voici à l'orée de la France verte, baignée par la lumière et les brises de l'Atlantique. Doux paysages composés de vignobles, de bocages et de prairies, de vallées, de marais couleur d'émeraude dont les eaux vont doucement se mêler à l'Océan. Sur ce terroir varié et mitigé sont posés bourgs et petites villes. Tout cela bien loin du Proche-Orient; mais dans l'air quelque chose qui évoque un je ne sais quoi d'oriental, sans doute parce que l'on vient de me parler de Charles Martel qui a vaincu là les Arabes. Dans le restaurant Maxime de Poitiers, une grande fresque style tapisserie de Bayeux, rappelle la victoire du père de Pépin le Bref.

Les conquérants de l'Islam ont seulement été arrêtés près de la cité poitevine. Et ensuite? Ils se sont fondus dans l'espèce locale. On leur doit sans doute ces yeux noirs, ces teints un peu bistres, ces cheveux sombres rencontrés chez tant de Poitevins et de Charentais.

Un Niortais m'a dit: — N'oubliez pas non plus, autre souvenir des Sarrasins, l'introduction chez nous de la chèvre domestique; nos "brandes" et nos "champagnes" (terres calcaires peu fertiles où, parmi tant de bruyères et d'ajoncs, broutent tant de chèvres), c'est le paradis des biquettes.

Le mot chèvre désigne aussi une des grandes spécialités régionales, ces fromages dont le plus célèbre est le chabichou — déformation du mot arabe **cheb-li** qui signifie chèvre. On les trouve dans les restaurants, avant le dessert présentés en bataillons; les voici, en forme de pyramide, de bûche ou de bonde, enveloppés de feuilles de châtaignier ou de platane, secs ou cendrés ou servis en faisselles. Tous ces fromages pur chèvre s'accomodent bien des vins du Haut-Poitou que l'on boit frais comme le Beaujolais. Fin de cette incise gastronomique.

Et ces Anglais qui ont si longtemps occupé la contrée jusqu'à la fin du Moyen-Age, qu'ont-ils laissé? Certainement ces tons roses et ces yeux bleus, modèle Viking, qui surgissent dans les familles poitevines mâtinées de mauresque. On doit aussi à leur présence cette coiffe très enveloppante que portent encore des femmes de l'île de Ré; on appelle cette capeline de toile la quichenotte; elle aurait été créée pour décourager les trop galants militaires anglais qui lui avaient donné le nom de "kiss not", d'où quichenotte.

À Angles-sur-l'Anglin, un peu à l'est de Poitiers, de nos jours, les habitants s'appellent encore les Anglais? Ils descendent de la très antique tribu saxonne des Angles. Mais bien avant eux ont vécu là à l'époque préhistorique magadaléenne des populations qui ont laissé dans l'abri du Roc-aux-Sorciers des bas-reliefs paléolithiques. D'ailleurs, la naissance même de l'art préhistorique date de 1834 par la découverte dans la grotte du Chauffaud (département de la Vienne) d'un os portant deux biches gravées.

Il n'y a pas si longtemps, en plein Poitiers, pour faciliter la circulation automobile, on a détruit avec inconscience un amphithéâtre gallo-romain où 50,000 spectateurs pouvaient prendre place. La ville se console en offrant aux visiteurs son baptistère Saint-Jean, le monument chrétien le plus ancien de France, bâti sur des assises de très antiques temples païens voués aux esprits des dieux; il est doté d'une mini-piscine pour baptêmes par immersion.

Autre régal pour amateurs ou touristes munis de caméra, l'église Saint-Hilaire, et, bien sûr, l'admirable Notre-Dame-la-Grande, chef d'oeuvre ramassé de l'art monumental du XIIe siècle qui est au roman ce que la Sainte-Chapelle de Paris est au gothique le plus raffiné.

L'amateur d'insolite ira à quelques kilomètres de là. Passé la rivière Vienne, il peut s'arrêter à Chauvigny, le site le plus romantique de la province: sur une haute arête de calcaire, quatre châteaux de rêve et une église forcément romane. On continue vers Civaux. Là, ombragé par des cyprès un mélancolique cimetière municipal clos par des centaines de sarcophages plantés côte-à-côte en terre. Entre les tombes, entre les ifs, d'autres cercueils de pierre et leurs couvercles sont dispersés. Pourquoi tant de matériel de sépulture? Fabrication en série de tombes mérovingiennes? Entrepôt de surplus du temps des Wisigoths? Présence d'une importante communauté chrétienne au coeur de la France barbare? C'est, en tous cas, un triomphe du mérovingien pittoresque.

Dans ce sol, on patauge dans l'histoire, le plus souvent dans la troublante légende? On connaît le mythe très ancien de la belle enchanteresse Mélusine,

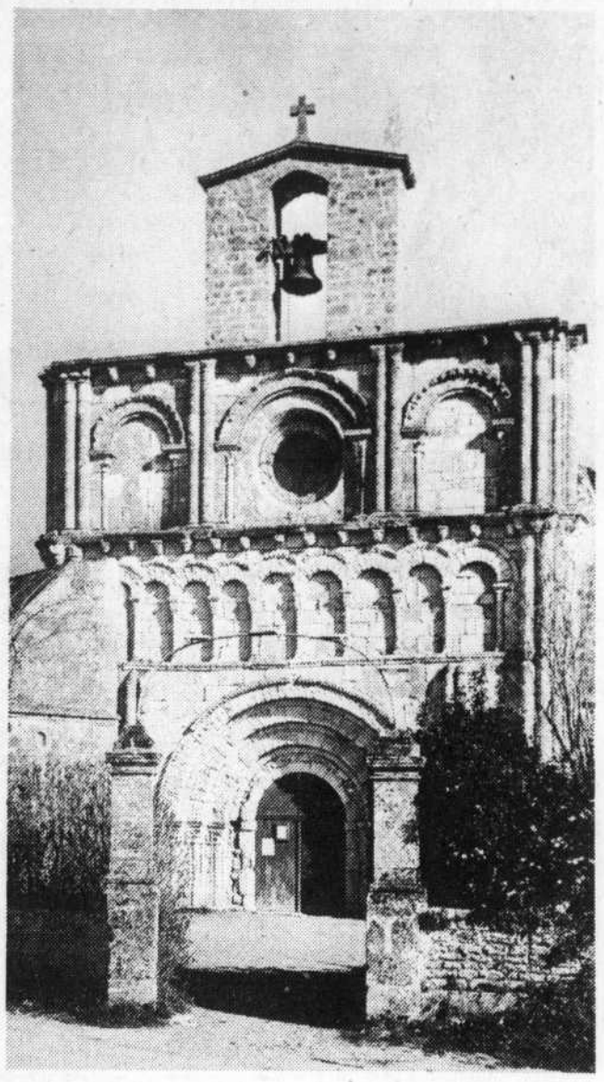

à ses heures, sirène rurale à corps de femme et à queue de reptile, symbole des vieux cultes de fécondité gauloise et gardienne des eaux et forêts sacrées. Elle fut, dit-on, l'épouse très charnelle du comte Raymondin de Lusignan. Or, à Lusignan, petite cité poitevine on voit, outre l'obligée église romane, les vestiges du château des comtes Lusignan qui ont régné sur Chypre et Jérusalem et se disent descendants de Mélusine. La ville a une autre spécialité: le tourteau fromager, exquise pâtisserie à base de fromage de chèvre fraîchement égoutté.

On peut dire qu'il s'en est passé des choses, qu'il en est passé du monde dans cette région. Certains qui soutiennent que la géographie commande l'histoire appellent cette terre de craie le Seuil poitevin, expression géologique rappelant qu'à une autre ère un large bras de mer séparait le massif breton et l'Auvergne émergés. Le touriste qui vient du nord de l'Europe ou de la région parisienne et qui file vers Madrid doit nécessairement passer par Poitiers et le Poitou. Cette même route fut aussi celle des envahisseurs, des armées en déroute, des missionnaires du christianisme et des pélerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

C'est en partie à cause d'eux que la région est couverte d'édifices romans. Cette région marine a offert aux bâtisseurs et aux sculpteurs un calcaire qui se travaille bien, résiste au temps et à la longue, rend les couleurs de perle ou de pêche mûre, selon qu'il reçoit ou non le soleil et le souffle de l'Atlantique tout proche. Résultat partout des temples-dortoirs dont les murs, les voutes, les chapiteaux sont ornés à des finsdidactiques, de sculptures et fresques coloriées.

Dans le réseau de chemins qui conduisaient les marcheurs de la foi vers Compostelle, il faut voir Saint-Savin, adorable petit village posé au bord d'un cours d'eau que traverse un vieux pont. Ici, on se paie une abbatiale du plus beau roman agrémentée d'une immense flèche gothique; mais l'inattendu c'est un ensemble unique au monde de peintures murales dans les tons ocre et roux, dessinées avec un mouvement étourdissant; elles racontent les points forts de la Bible et les aventures fabuleuses des apôtres locaux, triomphe de la B.D. de la haute époque médiévale.

Ajoutons que le meilleur restaurant de Saint-Savin-sur-Gartempe, l'auberge du Midi, est un ancien relais de diligences et de la poste aux chevaux sur l'itinéraire Paris-Toulouse.

Avant de s'appeler Saint-Savin, le pays portait le nom de Cerisiers et l'on y adorait le dieu Bacchus. On y boit encore un bon marc de raisin et un délicieux et quasi-clandestin alcool de cerises nommé "la blanche", assez parent du "petit blanc" québécois.

Poitou, Charentes, Aunis, Saintonge, c'est le berceau de bien des familles canadiennes françaises. Ceux dont les ancêtres ne sont pas nés dans cette région lumineuse qui s'étend entre la dernière boucle de la Loire et le bec gourmand de la Gironde, peuvent penser que leur lointain aïeul a pu traverser cette région et y séjourner avant de s'embarquer à la Rochelle vers la Nouvelle France pour se donner un nouveau pays.

Notre succès? Nous surveillons notre ligne.

Dans les moindres détails, question confort, question service, question technique. De Montréal à Paris, de Paris à Montréal. Ou bien encore en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient; oui, nous surveillons nos lignes!

Ce n'est pas un hasard si, question service, Air France s'est acquis à travers les ans une renommée mondiale.

Cette réputation enviée, nous la devons d'abord à nos hôtesses bilingues, formées dans la grande tradition de l'hôtellerie française, et puis aussi au confort de nos luxueux B747.

Nous la devons surtout à notre table en vous offrant des plats prestigieux accompagnés des meilleurs vins de notre réserve. Nous la devons enfin à nos sélections de programmes de films (toujours bilingues) et de musique (classique, jazz, opérettes, variétés). Vous pouvez également vous procurer à nos boutiques "volantes" une gamme variée de cadeaux en franchise de douane (parfums, foulards, briquets, cravates, cigares, etc.).

L'expérience de nos commandants de bord, de nos pilotes et le modernisme de notre flotte (Boeing 747, Boeing 727, Airbus, Concorde) vous assurent de faire, en toute sécurité, un voyage très agréable.

Croyez-le bien: notre réputation, nous ne l'avons pas volée!

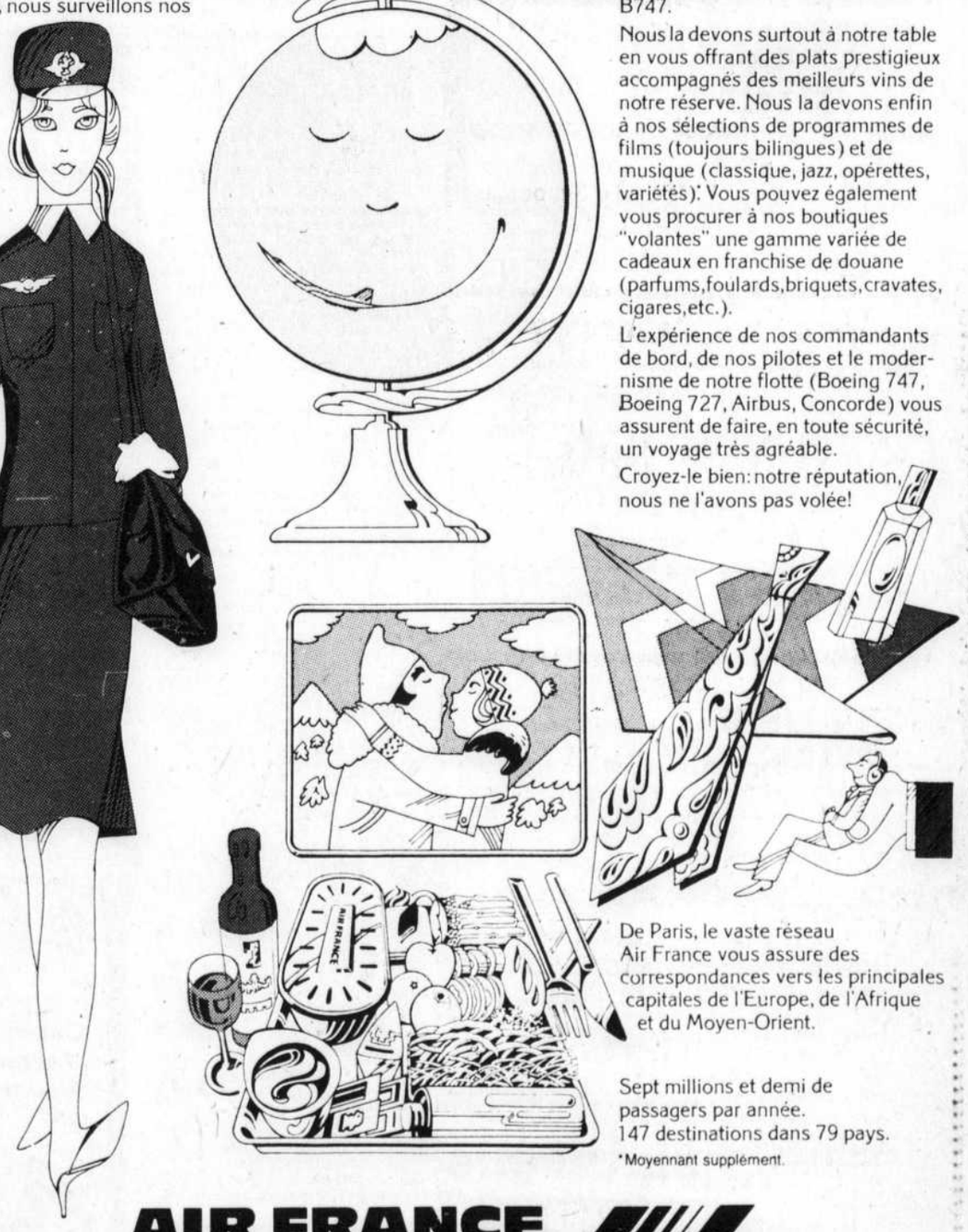

De Paris, le vaste réseau Air France vous assure des correspondances vers les principales capitales de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Sept millions et demi de passagers par année.
147 destinations dans 79 pays.
*Moyennant supplément.

AIR FRANCE Concorde

LES HÔTELS MÉRIDIEN — La chaine internationale des hôtels Air France. Paris, Nice, Tours, Le Caire, Dakar, Khartoum, Tunis, Mohammedia (Maroc), la Guadeloupe, la Martinique, Bahia, Rio de Janeiro et Montréal.

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

EGYPTE - JORDANIE ISRAËL
du 21 octobre au 11 novembre
LeCaire-Louxor-Assouan-Amman
Petra-Jérusalem-Bethléem-Tibériade
Capharnaum-Haifa et Tel Aviv — Retour via Paris
21 jours $1,680

Choix de 6 voyages en
AMÉRIQUE DU SUD
Séjours au MÉRIDIEN COPACABANA, à Rio

COLOMBIE-ÉQUATEUR-PÉROU BOLIVIE-ARGENTINE-BRÉSIL
30 octobre au 21 novembre - 12 février au 6 mars
22 jours - $1,745

NOËL À RIO PÉROU-ARGENTINE-BRÉSIL
21 jan. au 6 fév. - 11 au 27 mars - 1er au 17 avril
16 jours - $1,315
Hôtel Méridien Copacabana
19 décembre au 2 janvier - 14 jours - $1,050

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
La metro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h
le jeudi jusqu'à 21 h
Permis 75-01-50178

Les grands explorateurs

Rendez-vous avec trois grandes civilisations

Le début de l'automne donnera le signal de départ de la quatrième saison de la série "Les Grands Explorateurs" d'Explo-Mundo. Une saison 76/77 dont la toute nouvelle programmation répond aux attentes de tous ceux pour qui le mot Nature est encore synonyme de beauté mais aussi de lutte pour la survie.

Le premier titre à l'affiche, *"Kenya, Splendeur Sauvage"*, du cineaste-explorateur Jean-Claude Berrier, donne le ton à la série "Les Grands Explorateurs", saison 76/77. C'est un grand safari-cinéma dont l'action prend une rare intensité à mesure que nous sont présentés les grands drames de la brousse africaine.

Les Grands Explorateurs, une saison 76/77 exceptionnelle de six ciné-conférences dont:

— YEMEN ARABIE, avec Christian Mony.

— LA SCIENCE PRODIGIEUSE DES PHARAONS, présentée par Denis Robert dont le film a été tourné en Égypte par une équipe d'Explo-Mundo.

— MER ROUGE, SAUVAGE ET FASCINANTE, avec Jean Foucher-Créteau.

— LA VIE SAUVAGE DU DELTA DU DANUBE, avec Yves Griosel.

— BALI, DEMONS ET MERVEILLES DES ILES DE LA SONDE, avec Jérôme Delcourt.

En présentant cette programmation le Groupe La Laurentienne et les Productions Explo-Mundo cherchent à maintenir le degré de qualité auquel ils aspiraient par les années passées. "Les Grands Explorateurs" nous invitent en fait, au cours de la saison 76/77, à un grand rendez-vous avec la Nature et trois grandes civilisations.

Pour ceux qui auraient la bonne idée d'économiser davantage en se procurant un billet de saison, on offre la chance de participer au tirage de deux voyages pour deux personnes, l'un en France et en Europe, l'autre à Cuba. On peut se procurer un billet de saison à la Maison Explo-Mundo, 1151, Alexandre Desève, Montréal, Qué. H2L 2T7, ou en téléphonant au (514) 527-9507.

"Les Grands Explorateurs", Saison 76/77: à l'affiche de la Salle Le Plateau, dès le 5 octobre prochain. Un rendez-vous!

VILLE LACHUTE — LES GALERIES LACHUTE * — 505, chemin Bethanie — 562-3788
VILLE BROSSARD — PLACE PORTOBELLO * — 7350, boul. Taschereau — 672-5353
LES GALERIES NORMANDIE * — 2634, rue de Salaberry — 331-9971
CARREFOUR MT-ROYAL * — 4454, rue Saint-Denis — Méétro Mt-Royal — 845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE — Permis 50280
VILLE LAVAL * — CENTRE LAVAL — Sortie 6E Autoroute — 688-5310 et 687-0880
VILLE LONGUEUIL * — 1 PLACE LONGUEUIL — 679-3777
PLAZA ST-HUBERT ** — 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert — 273-7755 Métro Beaubien
CENTRE VILLE ** — MEZZANINE — 1010 STE-CATHERINE O. — 861-0880
* Stationnement limité gratuit ** Stationnement à l'arrière

télévision

Le nouveau 60, c'est GO

par Jean Basile

Nouvelle coupe de cheveux pour André Payette, nouveaux sigles... On a acheté une belle machine à écrire et deux beaux stylos pour les poser bien ostensiblement sur le bureau de cet homme sérieux. Âge des participants, de 26 à 45 ans. C'est "jeune exécutif responsable" tendance gauche mais point trop. Par sa présentation, son ton, le nouveau "60" (il faut désormais prononcer GO, si l'on en croit le design) s'aligne sur la vision 1976 de Radio-Canada en ce qui touche l'information et les affaires publiques.

En fait, la mise en place de cette émission ressemble on ne peut plus à celle du *Ce Soir:* l'animateur interroge les reporters, et l'on passe au reportage en attendant la petite conclusion.

On voit bien qu'une tête pensante a régi tout cela dans le sens de l'uniformisation.

Mais, comme à l'accoutumée, le "60" a mis et mettra le paquet. Magzine de luxe, on n'y présente que des têtes d'affiche, ministres ou victimes directes. S'il le faut, on présentera deux ministres. Nous sommes heureux d'apprendre qu'André Payette a été visiter la Suisse et la France et qu'un autre reporter a été voir le Dôme de Milan.

Excellent, le reportage sur monseigneur Lefebvre où Maurice Clavel intervint pour expliquer très clairement le problème. Il a inventé l'expression de "cléricalisme de gauche", le nôtre, qui n'est que le reflet de l'ancien cléricalisme de droite.

Malheureusement, le "60" ne pouvait pas aborder le fond du problème qui se situe dans l'accusation que porte l'évêque récalcitrant contre l'Église mais une apparence d'Église. Satan en a fait sa demeure. Il y a là ce que Michel Tournier appelle dans *Le Roi des aulnes* un phénomène d'inversion maligne. Au demeurant, cette accusation n'est pas nouvelle; un Eliphas Levy, simple prêtre il est vrai et rénovateur des sciences occultes au 19e siècle, déjà la portait.

Soyons sérieux. Il est vrai que bien des Chrétiens se posent des questions sur la vérité, sur la révélation, sur les mystères et celui de l'incarnation en particulier. Malgré un côté gênant, les positions de monseigneur Lefebvre ne sont pas si téméraires, si folles. Après tout, comme le disait un jeune prêtre éduqué dans le séminaire suisse que l'évêque a fondé: "À quoi cela me servait d'étudier la psychiatrie, la sociologie, la psychologie?" À voir tous nos braves curés faire dans le rock'n roll et l'action sociale, brandir Marx et Lénine, on croit comprendre le jeune séminaristes de Suisse. Et puis, quand monseigneur Lefebvre déclare que "Même si le Saint-Père me demandait de me faire protestant, je refuserais", cela ne nous rappelle-t-il pas la phrase de Montesquieu (je crois) qui déclarait dès le 17e siècle: "L'église catholique supprimera tous les protestants, puis elle se fera protestante". Que voulait dire le Chanoine Groulx quand il défendait un Québec français et catholique contre l'Anglo-saxon protestant?

On voit que la question n'est pas si simple. Il serait avisé que *Second regard* nous propose une émission complète et sérieuse sur cette question.

François Perrault m'a un peu déçu; il n'avait pas cette faconde piquante qui est sienne. Il est vrai qu'un reportage sur l'agriculture au Québec n'est pas un sujet facile. Il sembla gêné, impressionné d'être au "60". À moins que le nouveau format, qui est désormais le sien, ne lui convienne pas, ou pas encore. On ne passe pas impunément de deux ou trois minutes à un quart d'heure.

Mais le "60" culmine toujours dans les catastrophes à condition qu'elles remettent en question le destin de l'homme. Bon reportage sur Seveso, quoique fatalement en redite avec celui de *Second Regard*. Et puis, cette manie de tout ramener au Québec; la partie consistant à nous montrer comment un Seveso peut nous tomber dessus demain était faible. Mais qui pourrait se prononcer? Une émission un peu sèche mais solide et infiniment sérieuse. Une somme de travail considérable.

PLACE DES ARTS

DIMITRI!

"Un clown extraordinaire"
André Paris Le Soir / Bruxelles

"DIMITRI a non seulement réussi à nous faire rire mais, encore, à nous embarquer sur son étoile."
Le Jour

18-19-20 OCT., 20h30
Billets: $8 $7 $5 $4

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

JACK NICHOLSON
un film de MILOS FORMAN
14 ANS
"VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU"

CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
CINÉ-PARC ODEON
Transcanadienne $ 60 655-0692 523-9751
ST-JÉROME ST-JEAN

HAROLD ET MAUDE
Musique de Cat Stevens
Film de Hal Ashby
POUR TOUS

Harold Sem. 9:35
Jonathan Sem. 7:30
Salle climatisée.
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER
Aussi
Jonathan Livingston LE GOELAND
Musique de Neil Diamond
Film de Hal Bartlett

"le meilleur et le plus professionnel des films érotiques produits aujourd'hui".
— Hugh Hefner, PLAYBOY
18 ANS

LE CHEF-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE ÉROTIQUE
LES ADORABLES VICTORIENNES
(v.f. de Naughty Victorians)
PARISIEN: 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, sam. dernier spectacle 11.40 - RIVOLI & PAPINEAU: 1.30, 3.20, 5.10, 7.05, 8.55 - LAVAL: sur semaine dès 6.00, sam., dim. 12.40, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35, sam., dernier spectacle 11.15 - GREENFIELD sur semaine 7.00 & 9.00, sam., dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
RIVOLI 1 — St Denis & Bélanger 277-3125
PAPINEAU 1 — Papineau & Mt Royal 527-8635
5 cinémas LE PARISIEN 1 — 480 Ste CATHERINE O 866-3856
5 cinémas LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD Pk. — Pl. Greenfield Park 671-6129

La Poudrière
Une pièce à ne pas manquer cet automne
Raymond Bernatchez Mtl-Matin

ALPHA BETA avec Réjean Lefrançois et Madeleine Arsenault
RENSEIGNEMENTS: 526-0821

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

14 ANS
PIERRE DAVID présente
PARLEZ-NOUS D'AMOUR
UN FILM DE
JEAN-CLAUDE LORD
ÉCRIT PAR MICHEL TREMBLAY ET JEAN-CLAUDE LORD
DIALOGUES DE MICHEL TREMBLAY
AVEC
JACQUES BOULANGER • MONIQUE MERCURE • BENOÎT GIRARD • MANDA PARENT
CLAUDE MICHAUD • DENIS DROUIN • ANDRÉ MONTMORENCY • VÉRONIQUE BÉLIVEAU

DÈS DEMAIN!
RIVOLI 2 — St Denis & Bélanger 277-3125
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES, 353-7880
5 cinémas LE PARISIEN 2 — 480 Ste CATHERINE O 866-3856
5 cinémas LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD Pk. — Pl. Greenfield Park 671-6129
RIVOLI & PARISIEN: 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE: 11.35. LAVAL: VERSAILLES: GREENFIELD: SUR SEMAINE: 7.00 & 9.20. SAMEDI & DIMANCHE: 12.15, 2.20, 4.40, 7.00, 9.20. SAMEDI, DERNIER PROGRAMME COMPLET: 11.35.
MASKA St-Hyacinthe — GALERIES de Granby — LE PARIS Valleyfield — REX St-Jérôme — CAPITOL St-Jean — JOLIETTE Joliette — VARENNES Varennes

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

LE BON ET LES MECHANTS
de CLAUDE LELOUCH
POUR TOUS
MARLÈNE JOBERT
JACQUES DUTRONC
SERGE REGGIANI
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30-9.45
SAM.-DIM.: 12.45-3.00-5.15-7.30-9.45

18 ANS Adultes
MARCO FERRERI
GÉRARD DEPARDIEU
ORNELLA MUTI
La dernière Femme

CINEMA COMPLEXE DESJARDINS
TEL.: 288-3141
PIERROT
1590 rue St-Denis 845-3222

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le comportement animal: "La couleuvre et la tortue"
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Le retour de l'araignée" (policier — Britannique) ■
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 Les corsaires
5.30 Les Pierrafeu
6.00 Ce soir
7.00 Harold Lloyd ■
7.30 Les grands films: "Les parachutistes arrivent" (drame psychologique — Américain 1969)
9.30 Appelez-moi Lise
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Jason King
12.05 Cinéma: "Les soleils de l'île de Pâques" (science-fiction — Français 1971)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Lettre du Kremlin" (drame — Américain 1969)
10.00 Montréal en parle
11.00 Les nouvelles TVA
11.30 La couleur du temps
11.45 Mannix
12.45 Cinéma: "Treize à table" (comédie — Français 1955) ■
2.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
17.00 Poste frontière Haiti
18.00 Prête-moi ta plume
18.30 L'âge de la parole
19.00 Ce coin de pays La place royale à Québec
19.30 Dossier Afrique: "Tarzan n'habite plus ici".
20.00 Horizons: Voyage au centre de l'homme
21.00 Le sens de la vie Le thème de l'amour
22.00 A vrai dire

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis 935-4246 "Swasbuckler" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Shadaw of the hawk" 7.20, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Gumball Rally" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Sensuality liberated femal" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.25, 7.10, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Tueur d'élite" 1.00, 5.15, 9.35 et "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 3.05, 7.20.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2745 (Salle I) "Midway" 1.15, 3.37, 5.55, 9.20, (Salle II) "Every Inch a Lady" et "The Hardy Girls".
CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine O. 866-8057 "L'argent de poche" 1.15, 3.15; 5.15, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.20, 8.00 (Salle III) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "La grande casse" 12.10, 3.30, 6.35, 10.10 et "C'est dur pour tout le monde" 1.40, 5.05, 8.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-9933 "Le massacre à la scie" 6.30, 9.45 et "Les démons de la moto" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Old gun" 1.25, 3.30, 5.30, 7.25, 9.25.
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goeland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Il conviendra de bien faire l'amour" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle II) "La dernière femme" 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.20 (Salle III) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40 (Salle IV) "Silence on tourne" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Harry and Walker go to New York" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "Vol au-dessus du nid de coucou" 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le bon et le méchant" 7.30, 9.45 (Salle McLaren) "Les galettes de Pont-Aven" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "East hustle" 7.10, 9.30.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "747 en péril" 7.30 et "Tremblement de terre" 9.15.
MERCIER: 3260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Tueur d'élite" 9.10 et "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 7.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "One flew over the cuckoo's nest" 1.05, 4.50, 8.50 et "Love and death" 3.15, 7.20.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Kes" 7.00 "La femme de Jean" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Old man" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Les adorables victoriennes" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II) "Survive" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III) "La bête" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "Le locataire" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10 (Salle V) "Les Gaspard" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 rue St-Denis 845-3222 "La dernière femme" 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: 865-2533 (Petit cinéma) "All the president men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The Infidel" 12.00, 2.55, 5.45, 8.30 et "Pleasures of a woman" 1.35, 4.25, 7.15, 10.10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "The naughty victorians" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Old man" 7.15, 9.30.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 732-8243 "The naughty victorians" 7.10, 9.10.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.20.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Tenant" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Man who fell to hearth" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.20.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Temps présent" (de Peter Bacso — Hongrie 1972) 8.00.
CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE: campus Sir George Williams, 8e festival du film étudiant canadien, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, 20 h.
CAMPUS LOYOLA: 2455, Maisonneuve, 879-4349 "A night at the Opera" (S. Wood-1935) 19 h "To be or not to be" (E. Lubitsh - 1942) 20 h 45.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. Relâche.
LE PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E, 523-1131. Ginette Ravel — 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Metamorphose" de C. Gauvreau — 20 h 00.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" de E.A. Whitehead, du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Dave Brubeck — 20 h 30.
STUDIO THEATRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi 21 h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Ma Corriveau" de Victor Levy-Beaulieu tous les soirs 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "La Baraka" de Michel Andre — tous les soirs à 21 h. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Claude Dubois — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Gilles Vigneault.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.

BEAU BEC PRESENTE
EN SPECTACLE à l'OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

FÉLIX LECLERC
15-16 OCT. 7h.30
LARRY CORYELL
16 OCT. 10h.00 et 12h.00 •
13 NOV. 7h.30 et 10h.00 •
JEAN-LUC PONTY
17-18 NOV. 9h.30
19-20 NOV. 10h.00
LES SÉGUIN
BILLETS EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) AU CINÉMA 277-4145
• (AUSSI EN VENTE À L'ALTERNATIF)

DES DEMAIN
le film de Truffaut... plus à l'ouest!
POUR TOUS
"J'ai rarement vu un film aussi intelligemment amusant, aussi aisément gai."
— André Leroux, Le Devoir
l'argent de poche
3e MOIS

ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
Étage modes 931-3313
Dernier jour au cinéma "Carrefour".
DEMAIN: à 7.25, 9.20.

PARIS MATCH ★★★
Un des grands événements de Cannes 1976. Ce nouveau chef-d'oeuvre de Francesco Rosi... Nicolas de Rabaudy
L'AURORE
Lino Ventura... toujours meilleur dans les meilleurs rôles et dans de meilleurs films. Guy Teissere
Le Monde
La mise en scène est superbe... Lino Ventura a très exactement la sincérité, l'espérance humaine qui convenait... Jean de Baroncelli
LE FIGARO
Un sens de l'action et du drame fort rare aujourd'hui Michel Mohrt
France-Soir
Francesco Rosi a su mettre l'art, l'esthétisme et le talent au service d'un combat politique Robert Chazal
SOUS L'ÉGIDE DU film français
Prix du meilleur film hors compétition décerné par les principaux journalistes.
ALBERTO GRIMALDI présente
POUR TOUS

FESTIVAL DE CANNES 76
HORS COMPÉTITION
un film de FRANCESCO ROSI
LINO VENTURA
CADAVRES EXQUIS
(CADAVERI ECCELLENTI)
avec par ordre d'apparition à l'écran:
TINO CARRARO • MARCEL BOZZUFFI • PAOLO BONACELLI • ALAIN CUNY
LUIGI PISTILLI • RENATO SALVATORI • TINA AUMONT
et avec FERNANDO REY et avec MAX VON SYDOW et avec CHARLES VANEL
d'après le roman "IL CONTESTO" de L. SCIASCIA - COULEURS
Une coproduction PRODUZIONI EUROPEE ASSOCIATE (Rome) - LES PRODUCTIONS ARTISTES ASSOCIES
distribué par LES ARTISTES ASSOCIES
CARREFOUR
STE-CATHERINE—BLEURY 866-8057
DES DEMAIN
DERNIER JOUR: "L'Argent de poche"
DEMAIN: Cadavres: à 1.00, 3.00, 5.00, 7.15, 9.30.

Les Phillies consolident leur position et les Expos perdent 4-2 contre New York

Les Expos se sont inclinés 2-4, hier soir, au parc Jarry, devant les Mets de New York et leur lanceur gaucher Jon Matlack. Ce dernier a pourtant accordé 10 coups sûrs aux hommes de Charlie Fox, et a eu besoin de la relève de Skip Lockwood. Il a cependant retiré trois Expos sur trois prises et n'a pas accordé un but sur balles, portant sa fiche contre les Expos à deux victoires contre aucune défaite cette saison. Son record en carrière contre les Expos est 10-3.

Pour sa part, le vétéran joueur de deuxième but Felix Millan a produit deux des quatre points des siens, avec un simple, en deuxième manche. Le simple de Millan couronnait une poussée de trois points des Mets, qui ont outrageusement profité de la faiblesse du lanceur recrue Larry Landreth (1-1) qui on s'en rappelle a remporté, la semaine dernière sa première victoire dans les majeures.

Toujours est-il qu'en cette deuxième manche, hier soir, il a accordé deux buts sur balles consécutifs, à Bruce Boisclair et John Stearns, dès le début de l'affrontement. Après un ballon de Mike Phillips, Roy Staiger a fait marquer Boisclair, avec un simple. Landreth a eu raison de Matlack, mais le frappeur suivant, la recrue Lee Mazzilli, qui avait obtenu les deux seuls coups sûrs des Mets mardi soir, a reçu un "bsb" qui devait remplir les buts, à l'intention de Millan.

Le lanceur gagnant n'a cependant pas terminé le match. On l'a relevé, en neuvième manche, après qu'il ait réussi des simples à Larry Parrish et Barry Foote. Lockwood a réussi à retirer le frappeur d'urgence recordman Jose Morales, qui a frappé un roulant à Millan.

Les Expos ont marqué une fois en deuxième, avec le 16e circuit d'Earl Williams cette saison. Mais les Mets ont ajouté au sommaire, en cinquième, après un but sur balles à John Miller, un simple de Dave Kingman et un double fructueux de Stearns, obtenu du lanceur de relève Chip Lang.

Les Expos ont marqué leur dernier point en sixième avec le sixième circuit d'Ellis Valentine cette année.

Pendant ce temps, à Philadelphie, un simple de deux points de Dick Allen a couronné une huitième manche de huit points et conduit les Phillies à une victoire de 9-4 contre les Cardinals de St. Louis. Cette victoire a permis aux Phillies d'augmenter à six parties leur avance sur les Pirates de Pittsburgh, au sommet de la section est. Les Phillies ont maintenant 12 matches à disputer.

Ils avaient laissé 12 coureurs sur les sentiers avant cette explosion en huitième, où ils ont marqué huit fois, grâce à six coups sûrs, deux erreurs, deux buts sur balles et un ballon-sacrifice.

En plus des deux points produits par Allen, Bob Boone a lui aussi poussé deux coureurs au marbre au cours de cette manche, grâce à un simple.

Par ailleurs, à Chicago, les Cubs ont encore réduit les chances des Pirates de Pittsburgh de rejoindre les Phillies en l'emportant 4-3. Joe Wallis a produit le point victorieux avec un simple en sixième manche, après un but sur balles intentionnel à Rick Monday.

Les Pirates ont encore 10 matchs à disputer.

Richie Hebner a bouclé le circuit pour les Pirates dès la première manche, mais les Cubs ont égalé le compte en troisième avec trois simples, dont un par le lanceur Bill Bonham, puis ont pris les devants 2-1 en quatrième, avec un double de Larry Biitner, Rennie Stenett a permis aux Pirates d'égaler à 2-2, en sixième avec un ballon-sacrifice.

Steve Swisher a redonné l'avance aux Cubs avec un double dans cette manche, puis les Pirates ont de nouveau égalé les chances en envoyant Bonham aux douches avec deux simples, suivis d'un autre simple par le receveur Ed Ott, qui remplaçait Duffy Dyer, blessé à une épaule.

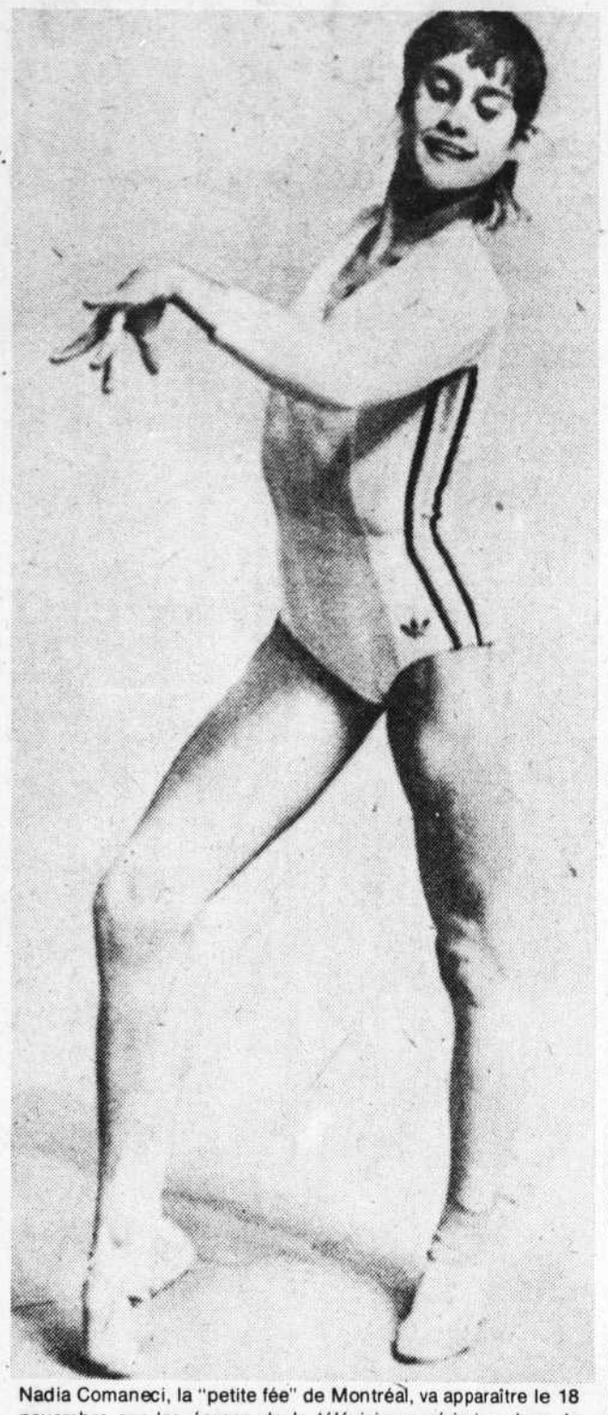

Nadia Comaneci, la "petite fée" de Montréal, va apparaître le 18 novembre sur les écrans de la télévision américaine dans la première co-production télévisée américano-roumaine. Cette émission, réalisé avec le concours de la chaîne CBS, sera également diffusée en Europe. Elle montrera la gymnaste de 14 ans, triple médaille d'or des jeux Olympiques, au travail dans sa ville natale. Nadia fera des exercices dans des ruines grecques, situées au bord de la mer Noire. Le film étudiera enfin la vie quotidienne de l'étoile roumaine. (Téléphoto AP)

Les Blue Jays confirment la nomination de Hartsfield

TORONTO (CP) — Diriger une équipe à sa première année dans les ligues majeures n'est pas une sinécure. Mais on pourrait croire le contraire en écoutant le nouveau gérant des Blue Jays de Toronto, de la Ligue américaine, Roy Hartsfield, dont la nomination a été confirmée hier au cours d'une conférence de presse.

D'entrée, Hartsfield s'est dit extrêmement heureux de quitter les ligues mineures après une expérience de 15 ans. "Le ciel est toujours bleu dans les ligues majeures", a-t-il dit.

Peter Bavasi, le directeur gérant de l'équipe, a expliqué le choix de Hartsfield en affirmant que celui-ci possédait les qualités requises pour diriger une formation composée majoritairement de jeunes sans expérience et également de vétérans à leur déclin qui seront vraisemblablement repêchés le 5 novembre prochain à New York.

"Nous devions engager un homme qui ait déjà dirigé des jeunes. Un jomme patient avant tout, possédant une bonne feuille de route et capable de communiquer avec les joueurs de la présente génération".

Ancien joueur d'intérieur des Braves de Boston avec lesquels il a joué durant trois saisons entre 1943 et 1957, Hartsfield a une expérience de 15 saisons dans les mineures à titre de gérant. Ces équipes ont en outre remporté le championnat à sept occasions, dont les Islanders d'Hawaii en 1975 et 1976.

Dallas Smith songe à prendre sa retraite

SALEM, Mass (AP) — Les Bruins de Boston ont demandé au défenseur Dallas Smith d'accepter une réduction de salaire de 35%. Cette exigence de la direction des Bruins a eu pour effet d'interrompre immédiatement les négociations entre l'équipe et l'agent négociateur de Smith, D. Michael Carroll. Celui-ci se serait du reste déjà entretenu avec d'autres formations de la LNH.

"Il semble que Dallas ne signera pas de contrat avec les Bruins, a dit Carroll. Les négociations avec les Bruins sont quant à moi définitivement rompues."

Dallas Smith, 35 ans, fait partie de l'organisation du Boston depuis l'âge de 18 ans. Il a participé à plus de 800 parties dans l'uniforme des Bruins.

"Je ne puis dire grand-chose présentement. J'ai joué plusieurs parties tout en étant blessé, et je me demande aujourd'hui si cela en a valu la peine," a dit Smith.

Le défenseur n'écarte pas la possibilité de prendre sa retraite. Il avoue toutefois qu'il aimerait poursuivre sa carrière durant une année ou deux.

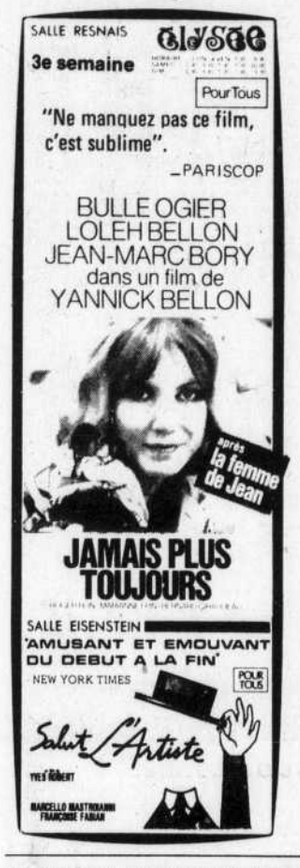

hockey

Ligue Nationale

(Parties hors concours)

Mardi

Buffalo 4, Toronto 2
Philadelphie 4, Boston 3
Islanders NY 2, St-Louis 2
Birmingham (AMH) 7, Atlanta 6
Pittsburgh 5, Houston (AMH) 1

Hier soir

Montréal c. Buffalo
Atlanta 5, Minnesota 2
Détroit 2, Cleveland 1
Toronto 3, Washington 2
Islanders NY c. Los Angeles

Ce soir

Chicago c. Montréal
Boston c. Rangers NY
Toronto c. Detroit
Islanders NY c. Colorado
Pittsburgh c. Calgary (AMH)

baseball

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 4, New York 0
Pittsburgh 4-1, Chicago 3-2
Philadelphie 5, St-Louis 1
Cincinnati 9, San Diego 1
Atlanta 6, Houston 2
Los Angeles 3, San Francisco 2

Hier soir

New York 4, Montréal 2
Chicago 4, Pittsburgh 3
Philadelphie 9, St. Louis 4
Cincinnati 4, San Diego 3
Houston 5, Atlanta 2
Los Angeles à San Francisco

Aujourd'hui

Pittsburgh, Demery (10-6) à Chicago, R. Reuschel (13-11), 14 h 30
Los Angeles, Hooton (10-14) à San Francisco, Montefusco (15-13), 22 h 15
St-Louis, Rasmussen (5-11) à Philadelphie, Carlton (18-6), 19 h 30
New York, Seaver (14-10) à Montréal, Hannahs (1-0), 20 h

Ligue Américaine

Mardi

Boston 7-1, Milwaukee 1-3
Baltimore II, New York 8
Detroit 5, Cleveland 3
Kansas City 3, Oakland 1
Minnesota 13, Chicago 6
Californie 2, Texas 1

Hier soir

Cleveland 3, Détroit 0
Oakland 11, Kansas City 1
Baltimore 2-5, New York 0-2
Boston 6, Milwaukee 3
Texas à Anaheim, Californie
Minnesota à Chicago

Aujourd'hui

Milwaukee, Travers (15-14) à Boston, Lee (4-7), 14 h
Baltimore, Garland (18-7) à New York, Hunter (16-14), 20 h
Oakland, Torrez (14-10) à Kansas City, Leonard (17-8), 20 h 30
Minnesota, Redfern (6-8) à Chicago, Barrios (4-7) ou Gossage (9-15), 21 h
Texas, Boggs (1-6) à Californie, Ross (8-15), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	91	59	.607	—
PITTSBURGH	88	66	.566	6
NEW YORK	81	71	.533	11
CHICAGO	71	82	.464	21½
ST-LOUIS	68	83	.450	23½
MONTRÉAL	52	98	.347	39

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	98	55	.641	—
LOS ANGELES	85	66	.563	12
HOUSTON	76	78	.494	22½
SAN FRANCISCO	70	83	.458	28
SAN DIEGO	68	85	.444	30
ATLANTA	67	88	.432	31½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	92	59	.609	—
BALTIMORE	84	68	.553	8½
CLEVELAND	77	74	.510	15
BOSTON	76	77	.497	17
DETROIT	68	83	.450	24
MILWAUKEE	65	87	.428	27½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	88	64	.579	—
OAKLAND	82	70	.539	6
MINNESOTA	78	75	.510	11½
CALIFORNIE	71	82	.464	18½
TEXAS	68	84	.447	21
CHICAGO	63	89	.414	26

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en pages 18 et 19

AVIS

Avis est par les présentes donné que LOUVAIN DEVELOPMENT LTD., une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal et à Québec s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.

Montréal, 15 septembre 1976

Greenblatt, Godinsky, Resin
& Uditsky
Procureurs pour la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

No.: 500 12-063148-765

HUGUETTE DENIS, résidant et domiciliée à St-Léonard, district de Montréal.

REQUÉRANTE

-vs-

ANDRÉ FORTIN, présentement d'adresse inconnue.

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ANDRÉ FORTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 17 septembre 1976

CLAUDE DUFOUR
Régistraire-adjoint

Me LUC GEOFFROY
3555 rue Berri, #1703
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

NO.: 500 12-057279-766

DAME ANNA L'ESPÉRANCE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,

REQUERANTE

-vs-

FERNAND LEVESQUE, présentement d'adresse inconnue.

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé FERNAND LEVESQUE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 17 septembre 1976

Hon. Juge Albert H. Malouf

Mes TRUDEL LABERGE & TOULET
1010 est Ste-Catherine
suite 530
Montréal, QUE
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500 02-028298-763

SERGE DUCHESNE, résidant et domicilié en la cité de Verdun, district de Montréal.

DEMANDEUR

-VS-

CLIFFORD BEAULIEU, autrefois des cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnu & Als

DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur CLIFFORD BEAULIEU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 17 septembre 1976

CLAUDE DUFOUR G.A.C.P.M.

Mes TRUDEL LABERGE & TOULET
1010 est Ste-Catherine #530
Montréal, QUE
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE

No: 705 05 000918 76

DAME GISELE BISSONNETTE, ménagère, domiciliée et résidant au 297 St-Étienne à l'Assomption, district de Jolie-te

partie demanderesse

vs

CLAUDE LANDRY, présentement d'adresse inconnue

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, CLAUDE LANDRY est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissé au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, le 14 septembre 1976

Jean Lemieux, Prot.-Adjoint

MES DUPONT & LANGLOIS, avocats
669, Notre-Dame
Repentigny, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE DIVISION DES DIVORCES

NO: 500-12-063-413-763

DAME GÉRALDA FORTIER, résidant et domiciliée dans les ville et district de Montréal,

Requérante

-vs-

YVON MORIN, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé YVON MORIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 15 septembre 1976

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

BELLEAU, TRUDEL & GREGOIRE,
avocats,
Procureurs de la requérante,
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-013663-768

LESLIE M. BERALL En Fiducie, homme d'affaires, de la ville de Côte-St-Luc, District de Montréal, résidant et domicilié à 7053, rue Guelph,

DEMANDEUR

-vs-

VALENTINO ENTERPRISES INC., un corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la Loi et n'ayant pas son siège et principale place d'affaires connus présentement,

DÉFENDEUR

IL EST ENJOINT au Défendeur, VALENTINO ENTERPRISES INC., à l'intention de qui une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 21 septembre 1976.

SGD. A. BEAULIEU

MENDELSON, SELICK, GROSS
& PINSKY
Avocats
Suite 2800 - 630 boul. ouest Dorchester
Montréal, Québec
H3B 1W7
Avocats de demandeur

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que M. Noël Godbout, St-Quentin, Nouveau-Brunswick, ayant une place d'affaires au 1410, carré Duclaux, Les Saules, Québec, détenteur du permis no: 20392-V, s'adressera à la Commission des Transports afin d'obtenir l'autorisation additionnelle suivante:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à ailleurs dans la province de Québec et retour, pour le transport de bois préparé.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS:

1. Au retour, le requérant ne sera autorisé à desservir que les points situés sur la rive sud du St-Laurent à l'est de la route 24.

2. La présente demande est sujette au permis complémentaire du Département du Transport du Nouveau-BrunswicK.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition à la Commission des Transports dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

Yvon Chouinard
procureur du requérant
662 Grande Allée Est
Suite 200
Québec, G1R 2K5

1ère parution: 21 sept. 1976
2e parution: 22 sept. 1976
3e parution: 23 sept. 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFES DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-063382-760

DAME CATHERINE ROBERTA JOHNSTON O'SHEA, épouse séparée de biens, de William Bernard O'Shea commis, domicilié et résidant dans la ville de St-Eustache, district de Terrebonne, au 101, 38ième avenue,

Requérante

-vs-

WILLIAM BERNARD O'SHEA, commis, de dernière adresse connue dans les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue,

Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, WILLIAM BERNARD O'SHEA, doit comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, Division des Divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut pour vous de signifier et de produire une telle comparution ou contestation dans les délais ci-haut mentionnés, la requérante pourra procéder à obtenir un jugement en divorce par défaut contre vous et toutes autres mesures pourront lui être accordées sans qu'aucun autre avis vous soit donné.

CLAUDE DUFOUR,
GREFFIER DE LA COUR

Stewart, McKenna,
Procureurs de la requérante.
Le 14 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Permis: 1976-V
LACAILLE (ROUVILLE) TRANSPORT INC.
3590 Principale
St-Jean-Baptiste, P.Q.
Cté Rouville

Requérante

AVIS

PRENEZ AVIS que la requérante, LACAILLE (ROUVILLE) TRANSPORT INC., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de prendre à louage à court terme (moins d'un an), de location A.C.É. Ltée, détentrice du permis no. 864-DYV, le véhicule suivant:

Une (1) remorque: 1971 Trailmobile
Série: 27112305008001
License no: RZ-6056

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la dernière parution de cet avis.
Durée: 364 jours

Première publication: 23 septembre 1976
Deuxième publication: 24 septembre 1976
Troisième publication: 25 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-020262-767

Félicien Lebel, aviateur, domicilié au 275, Avenue de la Baie, Bogotville, Ville de la Baie, district de Chicoutimi;

demandeur,

-vs-

Jean-Pierre Carrier, dernière adresse connue: 3037, Chemin Chambly, app. 4, Longueuil;

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint au défendeur, Jean-Pierre Carrier, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée, au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.

Les avocats du demandeur:

Lavoie & Ménard,
110 Racine Est,
Suite 124
Chicoutimi.

Requête accordée le 28 juin 1976.

(s) Claude Dufour,
Greffier en chef
de la Cour Provinciale.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-063229-763

DAME GAYLE ASTEL CHARETTE, demeurant et domiciliée au 99 Eastview, dans la cité de Pointe-Claire, district de Montréal,

Requérante

versus

JOSEPH DOMINIQUE CHRISTIAN CHARETTE, autrefois de Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé JOSEPH DOMINIQUE CHRISTIAN CHARETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du District de Montréal, à son attention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 21 septembre 1976

GARONCE GARONCE COSTIN
& STERN
1255 Carré Phillip
Suite 1005
Montréal, Québec H3B 3G1
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL AVIS

A Monsieur Gaétan Lavoie,

Prenez avis qu'à défaut de vous présenter et de comparaître au greffe de la Cour de Bien-Être Social, 175 rue St-Joseph, Joliette, district de Joliette, dans les dix (10) jours de la présente parution, une requête en adoption de votre enfant MARIE, MIREILLE, GAÉTANE, JOSIANNE LAVOIE sera présentée devant notre Cour et qu'il sera procédé à jugement par défaut contre vous sur ladite requête.

Joliette, le 14 septembre 1976

PAR: CHANTAL Flamand-Lara
Greffier
Cour de Bien-Être Social
Joliette
District de Joliette

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-062357-763

DAME MARIE-ROSE MARTIN, domiciliée à Montréal, district de Montréal.

Requérante

-vs-

OVILA AURÈLE CADIEUX, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'INTIMÉ OVILA AURÈLE CADIEUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite de vous.

MONTRÉAL, ce 15 septembre 1976

A. BEAULIEU
Régistraire adj. des Divorces

Mes TRUDEL, LABERGÉ & TOULET, avocats
1010, est, rue Ste-Catherine, #530
Montréal, Qué.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille (Divorces)

No: 500-12-062316-769

DAME LINDA WILSON, concierge, femme commune en biens de Norman Coleman, des cité et district de Montréal, résidant et domiciliée au 2005 Chomedey, app. 40.

Requérante

C.

NORMAN COLEMAN, gentilhomme, des lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé NORMAN COLEMAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 26 août, 1976

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6655 Côte-des-Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT - RÈGLEMENT (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que Gilles Robert (98 actions) Rolande Robert (1 action) et Jean-Marc Robert (1 action), actionnaires de Location G. R. Inc., 298 rue Bernier, St-Luc permis no: 977-DYV s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour faire approuver le changement de contrôle de cette compagnie comme suit: Mesdames G. Martel (33 1/3 actions), P. Tarte (33 1/3 actions) et P. Nolin (33 1/3 actions.)

Tout intéressé peut constater cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ière Publication: 22 septembre 1976
2ième Publication: 23 septembre 1976
3ième Publication: 24 septembre 1976

ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU

Prenez avis que la requérante, BRINK'S INCORPORATED, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — VEHICULES BLINDES — CONTRAT De Montréal à la frontière Québec États-Unis, tous les ports d'entrée donnant sur l'état de New York pour le transport d'argent en lingots et d'éponges de platine palladium, le transport de cesdites marchandises devant se faire dans des véhicules blindés pour le compte de Canadian Copper Refiners Ltd. — Affinerie Canadienne de Cuivre Limitée. DESTINATION: Attleboro, Mass. Newark, New Jersey Winslow, New Jersey Rochester, New York New York, New York. Ce permis sera opéré conjointement avec le permis détenu par la requérante de l'Interstate Commerce Commission No MC-124328.

Toute personne intéressée peut contester la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est rue Sherbrooke, Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 21 septembre
2ième parution: 22 septembre
3ième parution: 23 septembre

Pierre Hogue
Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-062446-762

DAME BERTHE DEVOY, domiciliée à Montréal, District de Montréal.

Requérante

-vs-

MARCEL BROWN, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'INTIMÉ MARCEL BROWN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite de vous.

MONTRÉAL, ce 7 septembre 1976

CLAUDE DUFOUR
Régistraire adj. des Divorces

Mes TRUDEL, LABERGÉ & TOULET.,
avocats
1010 est, Ste-Catherine, #530
Montréal, P.Q.

PROCUREUR DE LA REQUERANTE

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

APPEL D'OFFRES
PARC OLYMPIQUE

VÉLODROME
RÉFECTION D'UN MUR EN BLOCS DE BÉTON DANS TUNNEL DE VENTILATION
02-1.35 (A-514)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

— Un versement de **$25.00** non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

— Dépôt de soumission exigé:

Cautionnement de soumission: $1,000.00
OU
Chèque certifié: $ 500.00

— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc.
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Tél.: 252-4621

— la RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2

— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:

15:00 HEURES, le jeudi, 30 septembre 1976.

— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur général

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

APPEL D'OFFRES
PARC OLYMPIQUE

STADE — ÉTUDE DÉTAILLÉE, FABRICATION ET FOURNITURE DE BOGIES POUR GRADINS MOBILES
05-2.33 (A-517)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

— Un versement de **$50.00** non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

— Dépôt de soumission exigé:

Cautionnement de soumission: **$25,000.00**
OU
Chèque certifié: **$12,500.00**

— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc.
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Tél.: 252-4621

— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:

Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2

— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:

15:00 HEURES, le vendredi, 8 octobre 1976.

— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur,
Directeur général.

toronto

Hausse des cours

Les cours ont poursuivi leur ascension sur un marché modéré jusqu'à la fermeture, hier, à la Bourse de Toronto.

L'indice des industrielles a monté de 0.37 à 189.22 et celui des métaux communs, de 0.88 à 87.25. Mais l'indice des aurifères a fait une chute de 4.52 pour s'arrêter à 245.38, à la suite d'une baisse du prix du lingot sur le marché international. Quant aux pétroles de l'ouest, leur cote a baissé de 0.72 à 215.69.

Les analystes attribuent le gain modéré réalisé sur le marché torontois à l'essouflement du marché newyorkais, après la grande escalade de mardi vers un sommet record. Mercredi, l'indice industriel Dow Jones a fermé sur une baisse de 0.74 à 1,014.04.

Hier, sur 677 titres observés, 215 étaient en avance, 197 en recul et 265 n'avaient pas varié. Mardi, on avait noté 228 hausses, 171 baisses et 274 titres stables, sur un total de 673.

Le volume des transactions a atteint 2.40 millions d'actions évaluées à $28.10 millions, contre 2.28 millions de titres valant au total $25.96 millions, la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	100	175	175	175	
Abby Glen	21000	$6½	6½	6½	
Aby Gln w	1550	90	90	90	
Abitibi	39321	$12¾	12⅜	12⅜	+ ⅛
Abitbi 10	800	$51⅜	51½	51½	— ¼
Acklnd 2p	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Acme Gas	3000	6	6	6	
Afton Min	400	$6⅛	6	6	— ¼
Agnico E	4100	360	350	350	—10
Agra Ind A	200	$6½	6½	6½	— ⅜
Ahed M	3300	195	181	195	+15
Akaitcho	2500	61	61	61	— 4
Albany	4000	31	31	31	
Alt East G	9600	$15⅜	15⅛	15⅛	— ¼
Alt Energy	14825	$12¼	12	12⅛	+ ⅛
Alta Gas A	52095	$14¼	14	14	— ¼
Alta G F	120	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ⅛
Alta Nat	213	$29	29	29	
Alcan	36660	$26⅜	25⅞	26⅛	+ ¼
Algoma St	238	$23⅝	23⅜	23⅜	— ⅜
AStel p	1800	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅛
All-Can B	300	240	240	240	
Allarco Dv	1250	$11¼	11	11	— ¼
Alliance B	440	375	360	360	—20
Alminex	4520	$7½	7¼	7¼	— ⅛
Alumin 4 pr	100	$12	12	12	— ⅛
Alum 3rd p	300	$27	27	27	+ ¼
Am Bonza	20260	$6	5⅞	5⅞	
Am Larder	2500	23	20	23	+ 4
Am Eagle	1892	49	49	49	— 2
Am Leduc	10000	7½	7½	7½	+ ½
Andres W	500	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Ang CT 4½	z15	$23	23	23	
Ang CT 290	210	$29½	29½	29½	+ ¼
Aquitaine	1160	$18	17½	17½	— ⅜
Arbor C	2500	48	48	48	+ 3
Argus B pr	220	$28¼	28¼	28¼	— ¼
Asamera	7950	$9⅞	9½	9R	— ¼
Asbestos	2336	$30¾	30¾	30¾	— ⅛
Ashland C	300	$9¾	9¾	9¾	
Ashland pr	100	$19½	19½	19½	+ ½
Asoc Porc	900	48	48	48	
Atco A	37510	$12⅞	12½	12⅞	
Auric Res	3000	22	22	22	
Ato Hard A	100	$13	13	13	
Avoca M	1000	14	14	14	— 4
BC Sugar A	1225	$23	22⅝	23	+ ⅜
BC Sugar P	515	$11½	11½	11½	+ ¼
BP Can	3235	$9⅛	9	9	
Banister C	200	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Bank BC	z115	$22¼	21	21	
Bk BC r	1206	158	157	157	+ 1
Bank Mtl	14405	$16	15⅞	15⅞	
Bank N S	7212	$43⅜	42¾	43½	+ ¼
Bankeno	3850	145	136	145	— 5
B Cdn Nat	200	$14⅞	14⅞	14⅞	
Baton B	1000	$8¼	8¼	8¼	
Becker B p	400	$5½	5½	5½	+ ¼
Bell Canad	12661	$50¾	50⅜	50¾	+ ⅛
Bell A pr	332	$51	50¾	51	
Bell B pr	215	$50¾	50⅜	50⅜	— ⅜
Bell C pr	600	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Bell D pr	500	$52¼	52⅛	52¼	+ ⅛
Bell 2.28	6010	$27	26¾	27	+ ⅛
Bell Can W	26030	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Beth Cop A	500	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Black P A	100	425	425	425	+ 5
Blakwod A	600	440	430	430	
Block Bros	6175	450	445	450	+ 5
Border C	800	208	206	206	
Bovis Cor	3866	82	80	80	— 2
Bow Valy	44470	$22⅜	21¼	21⅝	+ ⅜
Bow Vly pr	100	$11	11	11	+ ¼
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bralor Res	2623	305	305	305	
Bramalea	931	$5⅜	5⅜	5⅜	
Brameda	1000	113	113	113	+ 3
Brascan A	8355	$11⅛	11	11	— ⅛
Brscn B½p	1000	$24⅜	24⅜	24⅜	
Brenda M	7670	$7⅞	7⅝	7¾	
Brdg Tnk p	300	$41	41	41	
Bridger	1066	$6⅜	6¼	6¼	
Brinco	1300	375	360	360	—20
BCFP	2100	$23⅜	23½	23½	
BC Pack B	100	$19¼	19¼	19¼	— ¼
BC Phone	1670	$13	12⅞	13	
BCPh 4½p	275	$46⅛	46⅛	46⅛	— ⅜
BCPh 4.84	100	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
BCPh 5¾p	z5	$57¾	57¾	57¾	
BCPh 6.80	110	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
BCP 7.04p	600	$19¼	19	19¼	+ ¼
BCP 10.16 p	295	$26⅜	26⅜	26⅜	— ¼
Bruck A	150	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Bruck B	450	200	200	200	
Brunswk	11300	$5⅜	5½	5½	— ¼
Budd Auto	1600	$5¾	5½	5½	— ⅛
BuddAw	300	180	180	180	+m0
Bulora Cor	17000	22	14½	16½	+3½
Burns Fds	148	$10½	10½	10½	+ ⅛
CAE A	2000	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
CFCN	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Cad Frv	700	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
Cad Frv A	100	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
Cal Pow A	18610	$31½	31⅜	31⅜	+ ⅛
Cal P 7 p	100	$74	74	74	
Calvrt Dle	200	225	225	225	
Cam Mine	5404	33	33	33	— ½
Camflo	4230	$7⅜	7⅜	7⅜	
C Chib A"	162	370	370	370	+10
Camp RL	200	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅞
Campau A	2620	430	425	425	
Campau 7p	2925	$7⅛	7	7	
Can Cem A	726	$9¼	9¼	9¼	— ¼
CCe Cp	z44	$14¼	14¼	14¼	
CDC pr B	879	$99	98¾	98¾	— ⅛
Can Malt A	470	$20	19¾	20	+ ½
C Nor West	2010	$8½	8⅜	8½	
C Pakrs C	1200	$20⅜	20	20	— ⅜
Can Perm	500	$16	16	16	
CS Pete	4700	274	266	267	— 6
Can Trust A	3600	$20¼	20¼	20¼	
C Trust 7¼	1000	$18½	18¼	18¼	— ½
C Tung	1000	465	460	465	
C Cablesy	2400	$18	17¾	17¾	
C Cable w	3230	215	210	210	+10
Cdn Cel	200	$6⅞	6¾	6¾	
CC Man A	z50	$23½	23½	23½	
C Curtis	2500	53	5p	53	+ 2
C Ex Gas	18800	460	455	460	
CG Invest	340	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
C Homestd	1750	$6⅛	6	6	
C Hydro	850	$8	8	8	— ⅛
CI Bk Com	4110	$26⅞	26⅜	26⅞	— ⅛
CIL	326	$23⅞	23½	23½	— ⅛
CIL pr	z10	$38½	38½	38½	
CI Powr A	800	$15¼	15	15	
C Malart	7500	28	28	28	—1½
C Manoir A	300	465	465	465	
C Marconi	3000	470	465	470	
C Merrill	1300	$9⅝	9⅜	9⅝	— ⅛
C Ocdental	2700	$16	15¾	15⅞	— ⅛
CP Inve	8878	$21	20¾	21	+ ⅜
CP Ltd	30355	$18⅛	17⅞	18	+ ⅛
CPL A p	400	$9	8¾	8¾	— ⅛
C Reserve	2000	370	350	350	—15
Cdn Sup O	549	$42¾	42½	42¾	+ ¾
Cdn Tire	109	$41¾	41¾	41¾	+ ¼
Cdn Tire A	6180	$42⅜	42½	42½	+ ½
C Ulfties	1624	$12⅛	12	12	— ⅛
CU 10¼	130	$27	27	27	— ⅛
C Util w	8300	400	400	400	
CWN G 4 pr	800	$8½	8½	8½	
Canbra	100	370	370	370	
Candel Oil	200	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Canron	7095	$24	23¾	23¾	
Capit Div	z100	25	25	25	
Cara	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Carl Oil K	6200	300	292	295	— 5
Carl B p	100	$26	26	26	+ ½
Carma A	200	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Cassiar	510	$5¾	5⅝	5⅜	— ⅛
Cassidy L	100	385	385	385	—15
Casidy A p	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Celanese	2150	410	405	405	+ 5
Celan 175 p	700	$16⅜	16	16	— pd
Ctl Est A	20000	$12	12	12	— ½
Centurion	300	$5⅝	5½	5½	
Charter Ol	1700	325	325	325	— 5
Chieftan D	2650	$9⅞	9¾	9¾	
Chimo	1100	96	96	96	— 1
Chromaco	300	200	200	200	
Chrysler	17274	$21⅜	20¾	21	+ ⅜
CHUM B	100	$7	7	7	
City Sav T	100	$16¼	16¼	16¼	
Coch Will	3300	25	24	24	
Coles Book	200	$9¼	9¼	9¼	
Comb Met	6000	15	15	15	
Cominco	17737	$40⅜	39¾	40	— ½
Cominco A	1200	$27¼	27⅛	27¼	+ ¼
Com Cap	850	330	330	330	
C Holiday I	1750	370	355	370	+15
CHIns A p	200	$20¼	20	20	
Computel	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Comtech	100	325	325	325	—10
Conduit A	100	315	315	315	—15
Coniagas	500	60	60	60	— 3
Con Chm A	600	$9	9	9	+ ⅛
Con Bath A	2825	$36½	36¼	36¼	— ⅜
C Bath 68 w	1950	$17½	17¼	17¼	— ⅛
Con Bldg	2700	270	270	270	— 2
Con Fardy	1900	385	375	380	— 5
C Durham	2000	65	65	65	
C Marben	9900	105	96	103	+ 3
C Morisn	1900	180	175	180	+ 5
Cons Prof	7500	23½	22	23	— 1
C Rambler	1000	155	155	155	+ 5
C Rexspar	1000	105	103	105	
Con Distrb	7825	420	400	410	— 5
Cons Gas	14416	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Con Gas D	100	$21½	21½	21½	+ ½
Cooper C	150	475	475	475	+25
Cop Fields	100	118	118	118	
Corby vt	z75	$18⅜	18⅜	18⅜	
Corby B	z115	$17	16½	16¾	
Cornat Ind	2345	495	480	495	+20
Coseka R	13619	370	360	370	+15
Craigmt	2100	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Crain R L	977	$9¾	9⅝	9⅝	
Crestbrk	300	440	430	430	—10
Crwn Life	200	$47	47	47	
C Zelrba A	910	$18	17¼	17¼	— ¾
Crush Intl	2200	$8⅜	8⅜	8½	+ ⅜
Cuvier M	500	83	83	83	+ 3
Cyprus	1200	10½	10⅜	10½	+ ¼
Dale-R	250	$8½	8½	8½	— ¼
Dalmy A	550	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅜
Daon Dev	200	$7⅝	7¼	7¼	— ⅜
Daon A	100	$6½	6½	6½	
Datline	900	420	415	420	+20
Debhld B p	105	$56½	56½	56½	+ 1
Decca R	5650	$7¾	7¼	7¾	+ ⅜
D Eldona	2100	48½	48	48½	— ½
Delhi Pac	2100	11	11	11	
Denison	215	$63½	63½	63½	+ ¼
Dicknsn	1250	315	300	300	—20
Doman I	2300	460	450	450	
Dome	633	$37¼	37	37	— ½
Dome Pete	13306	$37	36¼	36¼	— ½
D Bridge	360	$39¼	39	39	— ⅛
D Citrs A	500	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
D Explor	2550	13	13	13	
Dofasco A	1002	$27¾	27½	27½	
Dom Store	1845	$16	15¾	16	+ ¼
D Textie A	2300	$8¾	8½	8¾	— ⅛
Domtar	9213	$22⅞	22¼	22½	+ ¼
Donlee M	2400	$9½	9⅛	9½	+ ½
Douglas L	100	270	270	270	
Dr Mc C A	300	$13¼	13⅛	13⅛	
Dunde Pal	z200	26	26	26	
Du Pont	231	$143¼	143¼	143¼	+ ¼
Dustbane	150	$6⅜	6⅜	6⅜	— ¼
Dylex L A	100	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
E-L Fin	672	$6⅜	6⅜	6⅜	
E-L Fin w	z233	82	82	82	
East Mal	130	145	145	145	
East Sul A	2155	148	143	143	— 4
Estn Prov	200	300	300	300	
Econ Inv p	100	$27½	27½	27½	
Ego Mines	9500	60	58	58	
Electro A	1200	410	410	410	+ 5
Elks Stors	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Emco	z50	$6¾	6¾	6¾	
Emco w	100	225	225	225	
Extndcar	z72	$5⅝	5⅝	5⅝	
Falcon C	3117	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Falcon	2444	$42	41½	41¾	+ ¼
Fed Ind A	444	$5⅛	5	5	
Fidelity Tr	441	300	300	300	+15
Fields S	z5	$9¾	9¾	9¾	
Finning T	150	$13¼	13¼	13¼	— ¼
F City Fin	5200	$11	10¾	11	
F City F wt	2800	425	425	425	
Foodcrp Lt	135	310	310	310	
Foodex S	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Ford Cnda	270	$86	86	86	+ ¼
Francana	700	$6⅞	6¾	6¾	
Fraser A	235	$22	22	22	
GSW Cl A	1000	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
GSW Cl B	40200	$7	6½	6½	— ½
GSW C pr	z17	$90	90	90	
Gaz Metr	1700	$6¾	6⅝	6⅝	
G Distrb A	300	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
GMC	2407	$71½	70⅜	71	+ ¼
Genstar L	1400	$23	22¾	23	+ ¼
Gnstar L w	900	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
Gerin 1st p	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Gnt Masct	600	121	120	120	— 1
Giant Yk	500	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Gibraltar	9875	57	6⅞	6⅞	— ¼
Goldund M	3500	29	28½	29	
Graft G	100	$29½	29½	29½	
Granduc	1200	115	115	115	
Gt Oil Sds	z25	490	490	490	
GL Paper	1800	$30½	30⅜	30⅜	+ ⅛
GNGas A p	150	$15	15	15	
Gt W Life	100	$51	51	51	+ ¼
Gt West S	1400	390	385	385	+ 5
G West wt	1850	113	110	110	— 4
Greyhnd C	z300	33	33	33	
Greyhnd	350	$18	18	18	
Guar Trst	3025	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Gulf Can	951	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Gulfstrem	6600	100	97	97	+ 1
Hambro C	3050	300	295	300	+14
H Group A	1300	415	400	400	—M⅛
Hardee	600	95	95	95	
Hard Crp A	5350	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Harlequin	800	$9	8⅞	9	+ ¼
Harris J S	225	400	400	400	
Hawker S	500	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Hayes D A	522	$5⅞	5¾	5⅞	
Home A	4401	$27¼	27¼	27¼	
Home B	100	$23	23	23	+ ¼
Howdn DH	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Hud Bay A	2725	$18¾	18½	18½	
H Bay Co	2200	$17⅜	17	17¼	
HB Oil Gas	1545	$34⅞	34½	34½	
Husky Oil	4425	$17⅜	17¼	17¼	— ¾
Husky E w	900	460	450	455	+ 5
IAC	2035	$17⅜	17⅛	17⅛	— ⅛
ITL Ind	z15	84	84	84	
IU Intl	20415	$12½	12¼	12¼	— ⅛
IWC Com	3500	209	205	205	
Imasco A	500	$24¾	24½	24½	+ ¼
Imp Oil A	29769	$22	21½	21½	— ½
INCO A	28625	$34¾	34⅜	34⅜	— ⅛
INCO B	z90	$34⅜	34⅜	34⅜	
Indal	133	$14⅜	14⅜	14⅜	
Indusmin	600	$10½	10½	10½	— ⅜
Inglis	100	$13½	13½	13½	
Inland Gas	1625	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Inland G p	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Inlnd G 10p	z50	$26⅛	26⅜	26⅜	
Inter-City	1400	$5⅝	5½	5½	
Inter C B p	z86	$15½	14¾	14¾	
Inter C B w	2200	297	295	295	+ 1
IBM	590	$280	277⅜	277½	—1¼
Int Mogul	267	290	290	290	+10
I Mogul A	300	$10½	10½	10½	— ½
Interpool	2600	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Int Pipe A	9296	$16	15⅜	16	+ ¼
Int Pipe w	15825	19	16	16	
Ipsco	365	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
Inv Group	300	$6⅞	6⅝	6⅜	— ⅛
Inv Grp A	1290	$7⅛	7	7	
Inv Grp 5 p	500	$14½	14½	14½	— ¼
Iron Bay T	300	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Irwin T A	300	225	225	225	
Ivaco A	2720	$8¾	8½	8¾	— ⅛
Jannock	3380	$7⅛	7	7	— ⅛
Jannock A	100	$11¾	11½	11½	+ ⅛
Jannock B	101	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Jannock D	600	$7⅛	7	7⅛	
Jelex	12000	8	7	8	+ ½
Jorex Ltd	3000	18	18	18	
K-Tel Intl	z33	$5	5	5	
Kaiser Re	8125	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Kam Kotia	2000	55	55	55	
Kaps Tran	5435	75	73	75	
Keen Ind	500	160	160	160	+10
Keeprite B	125	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅜
Kelsey H	200	$12¾	12⅜	12⅜	+ ⅜
Kerr A A	4563	$12⅜	12	12¼	+ ⅛
K Anacon	500	22	22	22	
Koffler A	2400	485	475	480	
Koffler A p	z54	$7⅛	7⅛	7⅛	
La Luz	3400	$6	5¾	5¾	— ¼
La Vrndr	14700	450	425	425	
Labatt A	2228	$17¾	17½	17½	
Lab Min	100	$33¾	33¾	33¾	— ¾
Lacana	1920	325	320	320	
Laidlaw A	150	$6¼	6¼	6¼	
Laidlaw B p	2500	495	480	480	—20
LOnt Cem	600	375	375	375	
Lasitr Km	900	20	20	20	+1½
Laurasia	1625	34	32	32	— 5
Lau Fin	z24	$6⅛	6⅛	6⅛	
Lau F 1.25	z40	$12¾	12¾	12¾	
Lau Fn 140	z65	$14⅜	14⅜	14⅜	
Leigh Inst	1500	189	181	185	+ 5
Liberian	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
L L Lac	800	145	145	145	
Lob Co A	1000	380	380	380	+10
Lob Co B	z20	400	400	400	
Lob Ltd Bp	200	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅜
Lochiel	3000	121	120	121	+ 1
Loeb M	900	290	280	290	+10
Lost River	1700	240	240	240	
MDS Helth	200	205	205	205	
MEPC	300	$5½	5½	5½	
MEPC p	100	$15	15	15	+ ½
MEPC w	2400	9	8	9	+3½
MICC A	100	$25¼	25¼	25¼	
MPG Inv	200	400	400	400	
MH Cable	1150	$11	11	11	— ¼
Mclan H A	380	$7¾	7¾	7¾	— ¼
MB Ltd	34130	$23½	22¾	23½	+ 1
Madeline	z706	243	241	243	
Madsen	z200	44½	44½	44½	
Magna Int	104	$17½	17½	17½	— ¼
Magnason	100	240	240	240	—23
Magnetcs	2000	73	73	73	+ 2
Majstc Wil	1550	179	175	175	
Malartic	500	61	61	61	
Man Bar	z40	65	65	65	
Maritime	1350	$18⅞	18¾	18¾	
Mar T 860	1000	$9¼	9¼	9¼	
Mar T 940	500	$10¼	10¼	10¼	
Markel F	1100	425	420	420	+20
Martin	z500	8	8	8	
Mass Fer	63631	$25⅞	24	24	—1⅞
Mas F A	1980	$26¼	26	26¼	+ ¼
Mas F B	450	$26	25¾	26	
Matgmi A	900	$18½	18¼	18½	
Mc Intyre	12400	$33⅛	33	33	
McLaghln	100	$7	7	7	
Melchers	500	265	265	265	+10
Melcor	100	415	415	415	— 5
Mercantil	2365	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅜
Merland E	3100	285	280	284	+ 4
Meta Uran	4000	6½	6½	6½	
Met Trust	115	$19	19	19	
Met Trstr	z100	81	81	81	
Mindamr	z200	9	9	9	
Molson A	7372	$17½	17¼	17¼	
Monarc W	z100	42	42	42	
Moneco A	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Moore	4445	$35	34¾	34⅞	+ ⅛
Multi-Mi	30750	25	17½	17½	—8½
Multi Acc	200	455	450	450	—10
Murphy	300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
NBU Mine	1500	230	230	230	
NSI Mark	500	68	68	68	— 2
NaChrs I	17211	$5⅜	5	5⅜	+ ⅜
Nabrs Dlg	z5	$10⅞	10⅞	10⅞	
Nat Drug	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Nat Groc p	200	$24	24	24	
Nat Pete	6500	30	30	30	— 1
Neonex	3700	178	175	175	
NB Tel	539	$17¼	17¼	17¼	
N Kelore	500	11	11	11	
N Provid D	5000	17	15	17	+ 3
N Que Ragl	900	220	215	215	— 5
N York Oil	3125	55	55	55	— 2
Newconx	300	375	375	375	+15
Nfld LP A	938	$12½	12¼	12¼	
Nfld Tel	1700	$7	6⅞	7	+ ¼
Newnor	5000	6½	6½	6½	— ½
Nick Rim	4400	12	12	12	
Noble M	14700	38	38	38	+ 1
Noma A	2000	475	475	475	
Noranda A	29007	$37½	36½	37½	+1⅜
Noranda B	200	$37⅛	37⅛	37⅛	
Norbaska	3500	18	18	18	
Norcen	5826	$12⅞	12⅝	12⅝	— ⅛
Norcen B	572	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
Norcn 150	922	$21⅞	21½	21¾	+ ⅛
Norcen w	1000	166	161	161	— 4
Nordair L	100	185	185	185	
Normick P	500	275	275	275	+10
NC Oils	7400	$8⅜	8	8	— ⅛
Nor Cf 260p	100	$27¼	27¼	27¼	+ ⅜
Nor Tel	3500	$37⅜	37¼	37¼	— ⅜
NTecm B w	2650	$17	16⅜	16½	— ¼
Northgat	1900	395	390	395	+15
Northld	1500	8	8	8	
Nowsco W	1400	$18¾	18⅜	18¾	+ ⅜
Nu-Wst A	625	$10¼	10¼	10¼	
Nudlama	5000	19	19	19	— ½
Nufort Res	6000	19	19	19	— 1
Numac	1450	$9⅞	9⅝	9⅝	— ¼
OPI Ltd	4115	400	395	400	+30
OSF Ind	2200	325	320	320	
Oakwood P	5714	151	150	150	
Obrien	21465	104	101	101	
Oceanus I	z300	48	45	48	
Ocelot Ind	6500	$16¼	16	16	
Ontario Tr	62133	$10¾	9½	9½	—1⅛
Oshawa A	2600	380	375	380	
Oshawa w	1000	10	10	10	
Oxford A	500	$11⅜	11⅜	11⅜	
Pac Coper	500	123	123	123	+ 1
Pac Pete	6525	$26½	26	26¼	— ¼
Page Pet	800	200	200	200	+10
Pamour A	4020	260	255	255	— 5
Pan Centr	584	93	93	93	— 7
PanCan P	2350	$23⅛	23⅛	23½	+ ¼
Patino N V	1512	$16½	15¾

montréal

Activité moyenne

Les cours étaient généralement à la hausse sur un marché modéré hier à la Bourse de Montréal. Le volume à la fermeture totalisait 537,000 actions, contre 530,700 la veille.

L'indice composé a monté de 0.33 à 190.16. Les banques ont gagné 2.02 à 254.57, les papeteries 1.71 à 125.84, les services publics 0.76 à 150.63 et les industrielles ont progressé de 0.05 à 191.21.

Sur 210 titres observés mercredi, 76 étaient en avance, 94 en recul et 40 sont demeurés stables. Mardi, on dénombrait 67 valeurs à la hausse, 88 à la baisse et 43 inchangées, sur un total de 198.

Domtar a pris la tête des industrielles avec un gain de 1-4 à $22 3-8. Dumont Nickel Corp. a pris la première place parmi les minières, en baisse de un cent à 12 cents.

Parmi les titres spéculatifs, Mistango River Mines a reculé de 1-2 cent à trois cents et 20,000 actions ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	24000	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Alta Gas T	2900	$14¼	14	14	— ⅛
Alcan	26540	$26⅜	25⅞	26¼	+ ½
Algoma St	581	$23⅝	23	23	−1½
Alg a	100	$25¾	25¾	25¾	
Aquitaine	900	$18	17⅞	18	+ ⅛
Asbestos	500	$30¾	30¾	30¾	
Bank Mtl	1714	$16	15⅞	16	+ ⅛
Bank NS	476	$43½	43¼	43½	+ ¾
Banq CN	800	$15	14⅞	15	+ ⅛
Bq Pv Can	520	$13⅜	13⅜	13⅜	
Bell Canad	8741	$50¾	50⅝	50¾	+ ⅛
Bell A pr	344	$51	51	51	+ ⅛
Bell E pr	1000	$27	27	27	+ ¼
Bell wt	3930	$6½	6¼	6¼	— ⅛
BM RT u	1500	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
BM RT w	3010	225	225	225	+7
BP Can	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Brcan a	3216	$11⅛	11	11	— ⅛
Brcan Pr d	700	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
Bruck A	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Bruck B	197	200	200	200	
Budd Auto	200	$5¾	5¾	5¾	+5⅝
CAE A	216	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Cal P a	1505	$31½	31¼	31⅜	+ ⅜
Camp a	270	420	420	420s	−10
CCemL a	600	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
C Malt a	1000	20	20	20	+ ½
C Pack c	100	$20	20	20	
C Cel	250	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
C Hydro	100	$8	8	8	— ¼
C Imp Bank	830	$26⅞	26¾	26⅞	— ⅜
CIL	462	$24	24	24	+ ¼
C Marconi	400	470	470	470	−5
CP Inv	110	$21	21	21	+ ¼
CPI pr	100	$41½	41½	41½	+ ¼
Cdn Salt a	200	$14	14	14	−3
Cdn Tire A	750	$42¾	42½	42½	+ ¼
Canron	1400	$24	23¾	23¾	+ ⅛
CPLtd	17980	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ¼
Carl Ok	930	300	300	300	
Celanese	750	410	400	410	+10
Cel 175	200	$16¼	16	16¼	— ½
Cent East a	483	$12	12	12	— ½
Chieftain	500	$9⅞	9⅞	9⅞	
Chrysler	8365	$21¼	20¾	21⅛	+ ½
Cominco	525	$40⅜	40¼	40⅜	— ⅛
Cominco a	1000	$27	27	27	— ⅛
Con Bath	5540	$36½	36¼	36¼	— ½
Con Gas	29918	$13¼	13	13⅛	+ ⅛
Cr Cork	20	$300	300	300	
Dome Pete	2230	$37	36¼	36¼	— ½
D Bridge	756	$39¼	39	39¼	
Dom Store	3510	$16	16	16	+ ¼
D Tex a	1500	$8¾	8¾	8¾	
Domtar	52497	$22⅝	22⅜	22⅜	+ ¼
Donohue	800	$8⅛	8	8	— ⅛
Du Pont	10000	$14½	14½	14½	
Enheat a	200	275	275	275	−25
Fulcrum	4000	300	300	300	
Gaz Metr	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
GBC pr	100	$22	22	22	— ¼
GL Paper	350	$30½	30½	30½	
Gulf Can	200	$26⅞	26⅞	26⅞	
Hawker S	500	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Home A	1000	$27¼	27¼	27¼	— ⅛
Huds Bay a	525	$18½	18½	18½	
H Bay Co	100	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
Husky Oil	7000	$17⅜	17½	17½	— ⅜
IAC	182	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
I Acc 5¾ pr	100	$15	15	15	−6
Imp O a	4846	$22	21⅝	21⅝	— ⅜
Inco a	9775	$34⅞	34⅜	34½	+ ⅛
Inco b	150	$34½	34½	34½	+ ⅜
IU Int	1900	$12⅜	12¼	12¼	
IPL a	6480	$16	15⅞	16	+ ¼
Int Pipe w	3200	18	17	18	+4
Ivaco a	500	$8¾	8¾	8¾	
Kaiser Re	3125	$14¼	14	14¼	+ ⅛
MB Ltd	5325	$23⅛	22¾	23⅛	+ ⅛
Maislin	300	355	350	350	−15
Maritime	200	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
Mass Fer	9375	$25⅛	24	24	−1¾
Mas F a	250	$26	26	26	+ ¼
Mas F b	300	$26	25⅞	25⅞	— ¼
Melchers	100	265	265	265	+10
Mercantl	756	$17⅜	17¼	17⅜	+ ½
Micc Inv	350	$9⅝	9⅜	9⅜	— ⅛
Molson A	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Monenco A	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Moore	1100	$34⅞	34⅞	34⅞	
Multi Ac	200	460	460	460	
NB Tel	200	$17¼	17¼	17¼	
Nfld tel	400	$7	6⅞	7	+ ⅛
Noran a	15470	$37½	36¾	37½	+1¼
Norcen	1076	$12¾	12⅝	12¾	
Norc C	275	$21½	21½	21½	— ⅞
Nor Tel	214	$37⅝	37⅜	37⅝	— ⅛
Nor T w	700	$16¾	16¼	16½	— ⅜
Orange	1000	120	120	120	
Pancan	12926	$23⅜	23½	23½	+ ¼
Placer	850	$22	21½	22	+ ½
Pop S	100	$5½	5½	5½	— ⅜
Pow C a	500	$8½	8½	8½	+ ⅛
Pow C d	240	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Price Com	6213	$14⅝	14⅜	14⅜	+ ⅛
Qebcor	100	$5¼	5¼	5¼	−4
QSP Ltd	1000	375	375	375	−50
Que Tel	150	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅛
QueT 4¾p	500	$10	10	10	+ ¾
Readers D	400	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Reed S a	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Reitman A	200	$12	12	12	
Rio Algom	216	$33¾	33¾	33¾	+ ¼
Rolland	150	$5¾	5¾	5¾	
Royal Bank	801	$29¼	29⅛	29⅛	+ ⅛
Ry Trt a	1673	$18⅝	18½	18½	— ⅜
Roy TM pr	100	$10½	10½	10½	+ ¼
Russell	1300	$10½	10½	10½	— ¾
Seagram c	10680	$25⅜	25⅛	25⅛	+ ⅛
Shell Can	3000	$15¼	15⅛	15⅛	+ ⅛
Simpsons	720	$6	5⅞	6	
Simpsons S	1360	$9⅛	9	9	— ⅛
Stham a	200	$22½	22½	22½	+ ¼
Stelco a	3550	$27⅜	27⅛	27¼	+ ⅛
Texaco	100	$24½	24½	24½	+ ¼
Texasgulf	1325	$34⅝	34¼	34½	+ ⅝
Tor Dm Bk	600	$20⅜	20¼	20⅜	+ ⅜
Tot Pet A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Tr Can PL	9205	$13¼	12⅞	12⅞	— ¼
Trans Mt a	195	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Ultrmar	500	195	195	195	−5
Unigesco b	1700	135	135	135	
Walk a	1500	$30⅜	30¼	30¼	
Westcst	3100	$26⅜	26¼	26½	+ ½
Weston	600	$13¾	13¾	13¾	— ¼

Junior Industrielles

Domco	100	310	310	310	−40
Isec Canada	500	125	125	125	−5
Mid Ind	1500	30	30	30	
Paco Cp	2000	190	190	190	
Val Mr A	200	100	100	100	−5

Mines et pétroles

Abcourt	900	35	35	35	+5
Acroll Ltd	8500	51	50	51	
Albar	3000	9	8	9	+1
Basic Res	1000	$8⅞	8¾	8¾	
Bateman	1000	3½	3½	3½	
Cadillac Ex	4300	87	80	80	−9
Dumgmi	1500	51	51	51	−4
Dumont	20000	13	12	12	−1
Dyn Mn	6000	47	45	45	−1
Falcon Cop	200	$7½	7½	7½	− ¼
FNorm	100	185	185	185	−15
Goldex	1225	22	22	22	+1½
Gr Coast	5000	23	22	23	−2
Jamtown	500	10	10	10	−5
Kiena	2800	100	100	100	−1
Lynx CEx	5000	74	73	74	
Mcdn m	2500	55	55	55	+2
Mcintyre	5000	$33½	33½	33½	+ ½
Menorah	1000	3½	3½	3½	+ ½
Midepsa	1000	38	38	38	
Mistango	20000	3	3	3	− ½
Mt Jamie	10500	24	22	24	+2
N Jobu	18070	80	75	77	+1
N Insco	1125	42½	42½	42½	−2½
Nocana	500	31	31	31	−4
Obrien Gold	500	102	102	102	−9
Peso Silv	3500	30	30	30	
Phoenix	900	350	350	350	
Proto Ex	500	50	50	50	+2
Que Uran	1000	13½	13½	13½	−1
Queenstn	1000	32	32	32	+2
Sil Stack	6000	20	20	20	
Stand Gld	8000	16½	16½	16½	+ ½
Talismn	6000	38	35	38	+3
Troilus min	1000	4	4	4	−1
Untd Asbes	1200	400	400	400	

NOMINATION À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MARATHON LIMITÉE

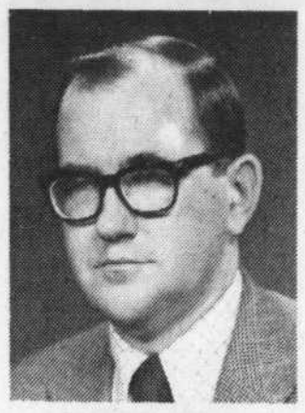

JAMES E. BUTLER

D. G. Aitken, Vice-Président des Opérations, à la Société Immobilière Marathon Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur James E. Butler au poste de Directeur Général des Opérations, à la Division Québec et Atlantique, à Montréal.

hors cote

All Cd Bowlin	100	90	90
Bank BC rts	200	155	155
Cavalier Eng	25	300	300
Fonds F I C pr	800	$6¾	6¾
Jenkins Bros	720	$16⅝	16⅝
Maclan	2500	110	110
Mandarin Mns	6000	25	23
Melville	1400	63	60
Musto Expl	8000	32	31
Reactor Ind	2000	28	28
Reactor	1000	28	28
Russell Hold	6000	50	39
Western Texas	7680	51½	51

new york

Les cours sont restés fermes hier à Wall Street, mais ils n'ont pas poursuivi la vive hausse qui avait fait grimper l'indice de plus de 20 points, la veille. Après avoir fluctué en hausse et en baisse en cours de séance, l'indice des industrielles a clôturé en perte de près d'un point sous l'effet de prises de bénéfices.

Le Dow Jones, à 1,014.05 points, s'est maintenu néanmoins à un niveau record depuis janvier 1973. Le volume d'activité dépasse celui de la veille, totalisant presque 33 millions de titres. Le nombre de hausses l'emporte légèrement en clôture sur celui des baisses: 769 contre 703 et 458 titres inchangés.

Parmi les titres canadiens cotés à la Bourse de New York, Alcan a gagné 1-2 à $27, Canadian Pacific 1-4 à $18 1-2 et Hiram Walker 1-4 à $31 1-4. Massey-Ferguson a cédé 2 3-8 à $24, McIntyre 1-4 à $33 3-4 et Dome 1-2 à $37 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	9	30	36	35⅝	35¾+ ⅜
ASA Ltd		478	16⅝	16¼	16½− ⅛
Addrsso	10	1652	11⅛	10⅜	10⅝+ ⅜
Alcan Alu	84	872	27⅛	26⅜	27 + ½
Alleg Cp	24	90	11⅛	11	11
Allg Lud	6	25	35¾	35⅛	35⅛− ⅜
Allis Ch	8	557	30	29	29⅛− ⅜
Alcoa	29	588	61	59½	60¼+1¼
AMtICI	15	391	58½	57⅜	58¼+ ½
Ambac	8	65	22½	21⅞	22 − ½
Am Hes	6	529	23½	22⅞	23 − ½
Am Airl	19	866	14¼	13⅞	14⅛
A Brnd	8	393	42⅞	42⅜	42½− ⅛
Am Can	8	259	36⅜	35⅞	36 − ⅛
A Cyan	9	921	27⅞	27⅜	27⅜
A Home	22	1471	36⅜	35⅝	36 + ⅛
Am Mot	7	546	4¾	4⅝	4⅝− ⅛
Am Stand	7	311	28	27⅜	27½− ⅜
Am TT	11	2717	62⅞	62	62⅛
Ampx Cp	12	141	7½	7⅜	7½
Anacon		386	31½	31	31⅛− ⅛
Armco St	9	181	33	32⅜	32⅝− ⅛
Asarco	25	365	16¾	16⅛	16⅜− ¼
Avco Cp	3	655	14½	14¼	14⅜
Avco Cpf		16	39¾	39⅜	39¾+ ⅛
Avnet Inc	8	492	19⅝	19¼	19⅜
Avon Pd	19	1012	50⅛	49⅛	49¼− ⅞
Babck W	8	161	35⅜	34⅝	35 − ⅛
Baxt Trv	28	449	46	45¼	45½− ⅜
Beckmn	18	143	26¾	26⅜	26½+ ⅛
Beech A	8	117	22⅜	22	22⅛
Bel How		47	20⅞	20½	20½− ¼
Bell Can	7	37	52½	52	52¼− ⅛
Benfl Cp	6	276	26⅛	25¾	26
Beth Stl	9	1163	42¾	42	42¼+ ⅛
Blck Dkr	22	1023	20¼	20	20¼+ ⅜
Boeing	12	377	45⅝	45	45 − ¾
Boise Cas	10	774	27¼	26⅞	26⅞
Borden	10	671	33½	33⅛	33⅜+ ⅛
Borg War	8	715	29⅜	28⅞	29⅛− ⅛
Bos Ed	12	84	26⅞	26¼	26¼− ⅛
Brist My	16	385	77⅛	75¾	76¼−1
Brit Pet	15	1176	10¾	10⅝	10¾
Brunswk	10	538	17⅛	16⅝	16⅝− ⅜
Bucy Er	16	1756	29⅛	27¾	27¾−1¼
Burl Ind	8	89	27⅛	26⅜	26⅝− ½
Burrghs	23	941	97¾	95½	95½− ¾
CBS	12	913	60⅞	59⅜	60½+1
C I T Fin	8	70	36⅞	36	36⅛− ⅛
CPC Int	9	322	45½	45⅛	45¼+ ⅛
Callah M	17	14	13	12⅞	13 + ⅛
Camp RL	18	73	20¼	19½	20 − ¼
Camp Sp	11	35	33½	33⅛	33⅛+ ⅛
Cdn Pac	8	244	18⅝	18⅜	18½+ ¼
CapCCm	14	120	55¾	55¼	55¾+ ½
CringOk	50	3	3⅛	3	3
Cater Tr	11	5073	57¼	5r½	55⅝−1½
Celanese	7	712	46⅜	45¾	46⅛+ ½
Chase Mn	13	487	29⅞	29⅝	29⅝+ ⅛
Chessie	8	80	3i	37⅛	37⅜− ½
ChrsCrft		43	6⅜	6⅛	6⅛− ¼
Chrysler	17	2790	22⅛	21¼	21⅝+ ¼
Citicorp	11	3016	34	32½	33 − ⅞
Cities Sv	8	550	55⅜	54⅜	55 − ⅜
Clark Eq	13	157	44⅝	43⅜	43⅜−1¼
Clark Oil	9	97	13⅝	13¼	13⅜+ ⅛
Clorox Co	11	535	13	12¾	12⅞
Coca Col	20	514	89⅜	87⅜	89⅛+1¾
Colg Pal	16	890	29	28½	28⅞− ⅛
Col Pict	4	91	5⅜	5¼	5⅜+ ⅛
Comsat	7	702	30½	29½	30⅛+ ⅛
Congolm		159	14¾	14	14¼− ½
Con Edis	5	418	20	19¾	19⅞
Cont Cp	17	309	53⅛	52½	52⅝− ⅛
Cont Grp	7	191	32¾	32½	32¾
Copp Rng		42	23	22⅞	22⅞− ⅛
Copw Cp	7	2	46¼	46¼	46¼+ ¼
Crane Co	5	60	29⅝	28⅞	29¼+ ⅜
Crw Cork	8	333	22⅛	22	22
Crw Zell	12	214	41½	41¼	41½+ ⅜
Curtis Wr	10	421	16¾	16½	16⅝+ ⅛
Dart Ind	9	106	36½	36	36½+ ⅛
Data Gen	27	1694	49⅜	47¼	47¼−2⅛
Deere	8	4296	34¼	32	32⅜−1⅝
Denn Mf	8	18	23	22⅞	22⅞
Dexter C	10	60	24⅛	23¼	23½− ⅜
DigitlEq	27	393	165¾	162⅝	162¾−2
Disney W	21	888	51⅞	50⅝	50¾− ½
Dr Peppr	20	457	15⅞	15⅜	15⅜− ¼
Dome M	13	47	38⅜	37½	37⅞− ½
Dow Ch	14	1662	48	47¼	47½+ ⅜
duPont	13	441	132¼	129¼	129½−2½
EG G	16	125	18¾	18⅛	18¼− ¼
Eas Kod	23	1498	94¼	92½	92½−1⅛
Eaton	12	94	43	42½	42⅞+ ⅜
EIP NG	7	437	14⅞	14½	14⅝− ¼
Eltra Cp	9	718	30	29¾	29¾+ ⅛
Esmark	7	157	34⅛	33⅝	33⅝
Ethyl Cp	6	56	39	38½	38⅝− ⅛
ExCelIO	8	42	21⅛	21	21 − ½
Exxon	9	1895	56⅞	56	56 − ⅜
FMC Cp	14	222	24¾	24⅜	24⅝
Fairch	40	580	53	51	51 −1¼
Gulf Oil	7	3245	28⅝	28⅛	28⅜− ⅛
Fluor Cp	12	473	44¼	42½	42¾− ¾
Ford M	5	1491	60⅛	59	59 − ¾
Fruehf	8	271	28⅝	27⅞	28 − ¼
Gard Den	14	519	20⅜	19¾	20¼− ¾
Gen Port	16	83	7¼	7	7¼+ ⅜
GTel El	10	954	30⅛	29⅝	29¾− ¼
Gen Tire	6	464	26	25⅛	25⅛− ¾
Ga Pac	17	761	34⅛	33⅝	33¾
Gillette	10	648	29¼	28½	28½− ⅞
Goodrich	19	683	29⅝	28¾	29¼+ ⅜
Goodyr	12	1623	24⅝	23¼	24⅜+ ⅛
Gould	9	370	25⅞	25½	25⅝+ ⅛
Gt AP	23	87	12	11¾	11¾− ¼
GrenGnt	13	36	17⅜	17	17 − ⅜
Gulf Oil	7	3245	28⅝	28⅛	28⅜− ⅛
Halburt	15	749	69½	68⅛	68¾− ⅜
Hecla M	238	38	12½	11⅞	11⅞− ½
Heinz HJ	9	153	47¼	46¾	47¼+ ⅛
Heublein	15	624	51½	50⅛	50½− ¾
Hew Pck	32	334	96¼	94¾	95 − ¾
HghVltg	16	77	5⅞	5⅝	5¾
Hobart M	12	77	22¼	22	22⅛− ¼
Holdy In	12	685	13⅛	12¾	12⅞+ ⅛
Homestk	16	185	32⅜	31⅞	32½
Honywll	12	656	48¼	47⅛	47⅝
Houdail	7	136	17⅝	17¼	17½+ ⅛
Househ F	7	2161	21⅜	20⅞	21¼+ ¼
How John	10	429	12¼	11⅞	11⅞
IC Inds	6	305	20¾	20⅜	20⅜+ ⅛
IU Int	8	362	12⅞	12¼	12⅝
INCO	17	417	35¾	35¼	35½
Interlk In	5	10	37⅞	37⅞	37⅞
IBM	19	1154	288½	285	285½−2¼
Int FlaF	30	314	25⅞	25½	25¾− ⅛
Int Harv	11	624	31⅛	30⅝	30⅝− ⅜
I.NT Mng	6	43	13½	13⅜	13⅜
Int Pap	12	1580	73⅝	72	72¾+1⅜
Int TT	10	1976	32⅞	32½	32½+ ⅛
Ipco Hsp	8	141	5	4¾	4¾− ⅜
Itek Cp	32	344	17¾	16⅞	16⅞+ ⅛
John Man	11	588	30¼	29¾	30
Joy Mfg	11	257	46	44⅜	45 −1½
Kennecot		1528	34⅞	32⅜	34½+1½
Kerr Mg	15	160	76½	75⅜	75⅝− ½
Kraftco	9	292	46⅞	45⅝	45¾− ½
Krsge SS	21	3140	41⅞	40⅞	41⅜+ ⅛
Kroehlr	19	35	14⅞	14¼	14⅜+ ¾
Litton	22	319	14⅝	14¼	14⅜
LckhdAr	3	133	10¼	10⅛	10⅛− ⅛
Loew Cp	6	321	28½	27¾	28⅛+ ⅝
MCA Inc	5	1241	32	30	30 −1½
Mad SG	6	7	5⅜	5½	5⅜+ ⅛
Mallory	25	77	34⅝	34	34
Marathn M	3	99	10⅜	10½	10⅝
MrthnO	12	526	60	58¾	58¾− ⅜
MrshMc	18	153	57¾	57⅛	57⅛− ⅜
Mars Fd	10	113	19⅝	19⅛	19⅜
Martn M	9	610	25⅝	25⅛	25½+ ¼
Masco Cp	15	336	24⅞	24⅜	24⅜− ⅛
Mass Fer	4	1468	26½	24	24 −2⅜
Mas Cp		59	17¼	17	17¼+ ¼
Maytag	14	110	34¼	33⅜	34¼+ ¼
McDonld	24	1255	59⅜	58⅛	58⅜−1
McDn D	9	328	24⅜	24	24 − ⅛
McGr H	10	89	15⅞	15¾	15¾
McIntyr	11	z3170	34½	33½	33¾− ¼
McKee	8	23	19⅞	19⅜	19⅜− ⅜
Merck	25	1028	81½	80⅛	80¼− ⅛
Merr Lyn	10	1567	27	26⅜	26½− ¼
MGM	7	99	13⅞	13⅝	13⅞+ ⅛
Midl Ros	7	158	25½	24⅞	25⅛+ ¼
Min MM	25	1285	66⅝	65¾	66⅛+ ⅛
Mobil O	7	1058	63⅛	62¼	62½− ⅜
Mobile H		22	4¼	4⅛	4⅛+ ⅛
Mohas	8	45	18⅛	17⅜	17⅜− ¼
Monsant	8	597	90¼	89¼	89¼
Motorola	24	x880	53	52¼	52¼− ¼
NCR Cp	15	1139	37⅜	36⅝	36⅞− ⅛
NL Ind	10	715	21⅝	21⅜	21⅜
Nat Distil	8	450	25¾	25½	25½
Nat Gyp	10	130	15⅜	15	15⅛
Norfolk W	8	127	89½	88¾	89⅛+ ⅜
Nor Tel	14	64	39⅛	38¼	38½− ⅜
Northgt	22	20	3⅞	3⅞	3⅞
Northrop	7	40	42	41¼	41½− ⅛
Nor Sim	11	1266	23⅜	23	23 − ¼
Occ Pet	11	2097	19¼	18¾	18¾− ¼
Out Mar	8	231	29⅞	29	29½+ ⅜
PPG Ind	8	107	51⅜	50½	50¾− ¼
Pac Petrl	9	67	27⅜	26⅞	26⅞− ⅜
Pan Air		433	5¾	5½	5¾
Penney	15	760	52¾	51⅞	52⅛+ ¼
Pennzoil	10	587	34½	33¾	34⅛− ⅛
Pepsi Co	17	352	87	85¼	86¼− ⅛
Perk Elm	21	376	23⅛	22⅞	22⅞− ⅛
Phil Mor	15	1411	61⅜	60⅜	60⅜− ⅜
Pitney B	8	648	16¼	15⅞	15⅞− ¼
Pittston	10	650	44¼	43	43⅝+1⅜
Polaroid	21	3270	44½	43¾	44 − ¼
Prct Gm	20	584	96½	95⅞	96 + ⅛
Pullman	11	189	36⅞	36⅛	36⅜− ⅛
RCA	14	2209	27⅜	27½	27⅝
Ralston P	15	182	52¼	51⅝	51⅞− ⅛
Raym Int	7	204	24¼	23⅜	24¼+ ⅞
Rdg Bate	4	151	19½	18¾	18¾− ½
Relian El	12	101	34⅛	33⅜	33⅜− ⅜
Relia Gp		60	17½	17	17 − ½
Rep Stl	11	70	35¾	35¼	35⅜
Revlon	19	438	89¾	89	89¾+ ¾
Rich. Mrl	13	72	26¾	26¼	26¼
Robins A	10	508	11⅞	11⅜	11½− ¼
Rosario	10	38	22¾	22⅜	22¾+
SCM Cp	6	226	19¼	18¾	18⅞− ¼
St RegP	9	626	40⅜	39½	39¾− ⅛
Sanders	12	63	9¾	9½	9½− ¼
SFe In	10	642	38¼	37¼	37½− ⅛
Scher Pl	20	763	56¼	55¼	55¼− ½
Schlmbg	22	964	102⅜	99⅞	101¼+1¼
Scott Pap	9	1109	21	20½	20⅝
Sears R	19	1614	70⅜	69	69 − ⅞
Sedco Inc	8	111	33⅛	32¾	32⅞+ ⅛
Shell

LES SŒURS LA SQUADRA ET LA MAILLE UNIES POUR LE MEILLEUR...SEULEMENT

Elles sont ici ! Chez Eaton !
Les soeurs La Squadra !
Des créatrices, des innovatrices
et des femmes de tête en plus !
Leur histoire d'amour avec la
maille ressemble à un coup de
foudre qui dure et s'amplifie
de jour en jour. Venez les rencontrer,
demain, vendredi 24
à La Diligence au troisième
étage, Centre-ville à 11 h 30
et 15 h 30, elles vous présenteront
quelques-unes de leurs
fantastiques créations pour
l'automne et l'hiver 76. Charlotte,
Michèle et Gaétane sont
débordantes de vitalité, de
gaieté et d'idées. Chacune ou
les trois ensembles dessinent
des tricots pleins de fantaisie
et d'originalité. Elles jouent
des formes et des couleurs avec
virtuosité et puisent leur inspiration
partout dans le monde.
Installée en France, leur entreprise
a pris un départ foudroyant
et leurs créations ont fait la
conquête du monde entier.
Soyez à La Diligence (546), au
3e étage chez Eaton Centre-ville
demain, c'est un rendez-vous
pleins de promesses !

EATON

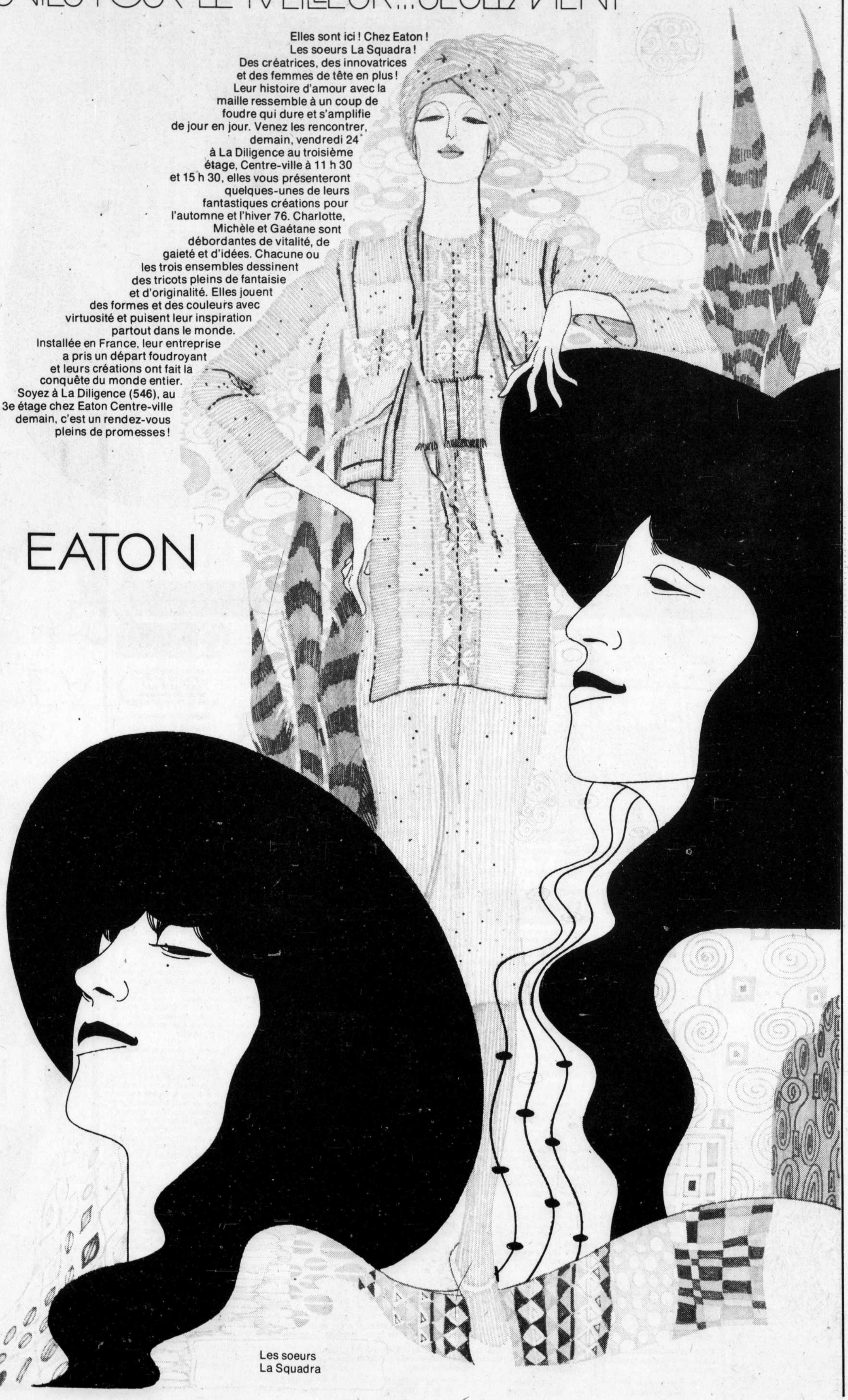

Les soeurs
La Squadra